Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 07 /05112025

RAPPORT DU MANDATAIRE

ANNEE 2024

Rapport prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales

edden LA RÉUNION

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Sommaire du Rapport du Mandataire

I.	RAPPORT PREVU PAR LE DECRET DU 04 NOVEMBRE 2022	1
II.	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	3
III.	LISTE DES CONTRATS	49
IV.	MODIFICATIONS DES STATUTS	50
V.	EVOLUTION ACTIONNARIAT	51
VI.	ETAT DES PARTICIPATIONS	53
VII.	PRINCIPAUX RISQUES	54
VIII.	MISE EN PLACE DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE	59
IX.	CONTROLES EN COURS	61
X.	MODALITES DU CONTROLE ANALOGUE	62
XI.	BILAN DE LA GOUVERNANCE	67
XII.	ELEMENTS DE REMUNERATION FIXES VARIABLES EXCEPTIONNELS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDES AUX REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX	75
XIII.	SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE	77
XIV.	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE	91

Sommaire des Annexes

ANNEXE N°1	Bilan de l'activité opérationnelle des Contrats de Prestations Intégrées de la SPL EDDEN
ANNEXE N°2	Les comptes annuels

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

I. RAPPORT PREVU PAR LE DECRET DU 04 NOVEMBRE 2022

Le « rapport du mandataire » est une procédure spécifique instaurée par le 14ème alinéa de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permet à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire d'une entreprise publique locale (EPL) de disposer d'informations sur celle-ci.

Le « rapport du mandataire » se distingue du rapport de gestion que doit élaborer annuellement le conseil d'administration ou le directoire des sociétés anonymes, et donc des EPL, à l'attention de l'assemblée générale des actionnaires, en vertu de l'article L. 225-100 du code de commerce.

Le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 crée un nouvel article D. 1524-7 au sein du CGCT, qui fixe le contenu précis du rapport du mandataire. La SPL EDDEN a ainsi adapté le formalisme du rapport aux exigences limitativement énumérées.

	Contenu mentionné dans le décret du 04/11/22
1	Une présentation de la société rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement
2	L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société, listant les contrats, apports en compte courant d'associés, garanties d'emprunt et aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier, et précisant pour chacun d'eux leur objet, leur montant et, le cas échéant, le secteur d'activité dont ils relèvent
3	Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années
4	Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années
5	L'état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société au conseil d'administration ou de surveillance de cette société
6	La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société est confrontée, et le cas échéant leur traitement
7	L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société dans le cadre de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique et, le cas échéant, de celles mises en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de cette même loi

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

8	Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet
9	Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales
10	Le bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance. Ce bilan pourra comprendre, le cas échéant, une synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances
11	Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux
12	La situation financière de la société, le cas échéant consolidée, rappelant le montant du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, du bénéfice ou des pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement
13	La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités
14	Pour les sociétés d'économie mixte, la répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité exercée pour le compte des actionnaires, celle exercée pour le compte d'autres personnes publiques ou privées non actionnaires et celle relevant des opérations pour compte propre

Identité de la Société :

Siège Social	52, Route des Sables 97427 Etang-Salé
Forme juridique	Société Anonyme
Capital Social	1 450 000 €
Registre du Commerce et des Sociétés	RCS Saint Pierre
SIREN	850 654 450
Code APE	9104 Z
Création de la Société	1er Mars 2019
Présidente du Conseil d'Administration	Madame Béatrice SIGISMEAU
Directeur Général	Monsieur Gilbert RIVIERE
E-mail général	contact@edden.re

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

II. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Objet social / domaine d'activité

La SPL EDDEN est une **Société Anonyme**, régie par :

- La loi n°2010-559 du 28 mai 2010,
- L'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les autres dispositions du même code, relatives aux Sociétés Publiques Locales,
- Les dispositions du Code de Commerce applicables aux sociétés anonymes (livre II)
- Ses statuts et par tout règlement intérieur qui viendrait les compléter

Conformément à l'article 3 de ses Statuts, la SPL EDDEN a pour objet de réaliser **exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de celles-ci**, toute opération d'aménagement définie à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables
- L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

A cet effet elle pourra notamment :

- ✓ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions de développement durable liées à son objet statutaire,
- ✓ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations dans le cadre de mandat ou de Contrat de Prestations Intégrées pour le compte de ses collectivités actionnaires,
- ✓ Procéder ou faire procéder à l'embellissement, l'entretien et la mise en valeur des Parcs et Jardins de ses actionnaires notamment dans le cadre de missions spécifiques,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires,
- ✓ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation,
- ✓ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à la protection et à l'aménagement des espaces naturels, l'accompagnement mutualisé des parcours d'insertion, l'entretien du patrimoine naturel des actionnaires, les services aux personnes vulnérables dans le domaine de l'environnement,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans son objet social,
- ✓ D'une manière générale, accomplir toutes actions études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Le Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 8 membres, tous représentants des collectivités territoriales actionnaires.

Toute collectivité territoriale actionnaire a droit à un représentant au conseil d'administration, la répartition des sièges se faisant en fonction de la part de capital détenue respectivement par chaque collectivité territoriale actionnaire.

Au regard des parts de capital détenues par les actionnaires, la répartition des sièges du conseil d'administration est la suivante :

- **Le Département de la Réunion : 10 sièges**
- **La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) : 2 sièges**
- **L'Assemblée Spéciale : 6 sièges**

Compte tenu de l'implication particulière du Département de la Réunion dans la création de la SPL EDDEN, et afin de respecter la répartition des parts de capital entre les actionnaires, les droits de vote comptent quintuple pour les sièges du Département de la Réunion.

Afin de respecter la répartition des parts de capital entre les actionnaires, les droits de vote comptent double pour les sièges de la CIVIS.

Les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration sont désignés par l'assemblée délibérante de ces collectivités éventuellement relevées de leurs fonctions dans les mêmes conditions, conformément aux dispositions des articles L. 1524-5 et R. 1524-2 à R. 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité civile résultant de l'exercice du mandat des représentants incombe à la collectivité territoriale dont ils sont mandataires.
Lorsque ces représentants ont été désignés par l'assemblée spéciale, cette responsabilité incombe solidairement aux collectivités territoriales membres de cette assemblée.

Pour l'année 2024, la composition des 18 membres du Conseil d'Administration est la suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10 sièges
Béatrice SIGISMEAU
Augustin CAZAL
Camille CLAIN
Virgile KICHENIN
Adèle ODON
Sidoleine PAPAYA
Viviane PAYET BEN HAMIDA
Valérie RIVIERE
Louise SIMBAYE
René SOTACA

CIVIS : 02 sièges
Stéphano DIJOUX
Juliana M'DOIHOMA

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

ASSEMBLEE SPECIALE : 06 sièges
Jean-Pierre THERINCOURT (Le Tampon)
Marie-Annick ANDAMAYE (Saint-Denis)
Pierrot CANTINA (Les Avirons)
Marjorie LENCLUME (Saint-Leu)
Jean-Denis NAZE (Saint-Joseph)
Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)

L'Assemblée Spéciale

Les collectivités territoriales actionnaires qui ont une participation au capital trop réduite, ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au conseil d'administration, doivent se regrouper en assemblée spéciale pour désigner un mandataire commun.

L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales y participant. Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein les représentants qui siègent au Conseil d'Administration (***Art. 29 des Statuts de la SPL EDDEN***).

Une représentation à tour de rôle peut notamment être instituée entre les collectivités concernées, pour la désignation du (ou des) mandataire(s).

Chaque collectivité territoriale actionnaire y dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions possédé dans la Société.
L'Assemblée Spéciale se réunit :

- ✓ Préalablement aux conseils d'administration pour délibérer sur les questions soumises à l'ordre du jour du conseil d'administration ;
- ✓ Pour entendre le rapport de son ou ses représentants.

Elle se réunit **sur convocation de son Président** :
- ✓ Soit à son initiative ;
- ✓ Soit à la demande de l'un de ses représentants, élu par elle au sein du conseil d'administration ;
- ✓ Soit à la demande d'un tiers au moins des membres détenant au moins le tiers des actions des collectivités territoriales membres de l'assemblée spéciale conformément à l'article R. 1524-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont membres de l'Assemblée Spéciale au 31/12/2024 :

COLLECTIVITE	NOM DU REPRESENTANT
SAINT-BENOÎT	Jean-Louis RIVIERE
SAINT-JOSEPH	Jean-Denis NAZE
SAINT-DENIS	Marie-Annick ANDAMAYE
LE TAMPON	Jean-Pierre THERINCOURT
SAINT-LEU	Marjorie LENCLUME
ENTRE-DEUX	Jean-Louis RIVIERE
SAINT-PIERRE	Patrick VAYABOURY
LES AVIRONS	Pierrot CANTINA
SAINT-LOUIS	Dominique AMAZINGOI-RIVIERE
PETITE-ILE	Christophe LAVERGNE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

SALAZIE	Vincent ELISABETH

- Monsieur Patrick VAYABOURY a été élu Président de l'Assemblée Spéciale à l'unanimité des voix depuis la tenue de l'Assemblée Spéciale en date du **12 Juin 2024**.

L'Assemblée Générale

Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les collectivités actionnaires de la Société sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet :

COLLECTIVITE	NOM DU REPRESENTANT
LE DEPARTEMENT	Béatrice SIGISMEAU
CIVIS	Stephano DIJOUX
LE TAMPON	Jean-Pierre THERINCOURT
SAINT-DENIS	Julie LALLEMAND
SAINT JOSEPH	Marilyne GEORGET
SAINT BENOIT	Jean-Louis RIVIERE
SAINT-LEU	Marjorie LENCLUME
ENTRE-DEUX	Jean-Louis RIVIERE
LES AVIRONS	Pierrot CANTINA
SALAZIE	Vincent ELISABETH
SAINT-LOUIS	Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY
SAINT-PIERRE	Patrick VAYABOURY
PETITE-ILE	Christophe LAVERGNE

Modalités d'exercice de la direction générale

Lors des Conseils d'Administration en date du 1er mars 2019, les modalités d'exercice de la direction générale de la société SPL EDDEN ont été déterminées. La SPL EDDEN a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, désignant :

- Madame Béatrice SIGISMEAU en qualité de Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Gilbert RIVIERE en qualité de Directeur Général de la Société (désigné lors du Conseil d'Administration du 22 Mars 2019).

Les mandataires élus au Conseil d'Administration en 2024

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, il est indiqué dans le présent rapport, la liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux, représentants du Conseil Départemental, désignés par délibération en Assemblée Plénière du 28 juillet 2021 ***:*** *(10 membres)*

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Béatrice SIGISMEAU	4ème Vice-Présidente du Département 2ème adjointe Mairie de Saint-Pierre Présidente du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN (SA) Conseillère communautaire à la CIVIS (EPCI)
Augustin CAZAL	Conseiller départemental Administrateur SPL EDDEN (SA) *(liste des mandats non communiquée)*
Camille CLAIN	Vice-Présidente au Département de la Réunion Conseillère municipale à la mairie de Saint-Louis Administratrice à la SPL EDDEN (SA) Administratrice Office de l'eau (établissement public) Administratrice à l'ARB (établissement public) Administratrice Université de la Réunion (établissement public)
Virgile KICHENIN	Conseiller départementale Adjoint au Maire Administrateur SPL EDDEN (SA) Conseiller Communautaire à la CINOR Administrateur SODIPARC Administrateur TERRITO'ARTS Administrateur SODIAC
Adèle ODON	Conseillère départementale Administratrice SPL EDDEN (SA) Vice-Présidente au CNARM Administratrice SPL AFPAR
Sidoleine PAPAYA	Maire de Commune de Salazie Conseillère départementale Administratrice SPL EDDEN (SA) Administratrice SPL ESTIVAL (SA) Vice-Présidente de la CIREST Administratrice EPFR (EPIC) Administratrice SYDNE (EP) Membre du Comité de Direction OTI Est (EPIC) Administratrice SAFER (SA)
Viviane PAYET BEN HAMIDA	Conseillère Départementale Administratrice SPL EDDEN (SA) *(liste des mandats non communiquée)*
Valérie RIVIERE	Conseillère départementale Administratrice SPL EDDEN (SA)
Louise SIMBAYE	Conseillère départementale Conseillère municipale à la mairie de L'Etang-Salé Administratrice SPL EDDEN (SA) Administratrice à SOILIHA (SA) Administratrice CROI Administratrice à la Mission Locale Administratrice au CDG Administratrice à la SEMRRE (SEM)
René SOTACA	Conseiller départemental Administrateur SPL EDDEN (SA) Administrateur à SOLIHA (SA)

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Les mandataires sociaux représentants de la CIVIS**,** désignés par délibération du Conseil Communautaire en date du 18/09/2023 *: (2 représentants)*

Juliana M'DOIHOMA	Maire de la commune de Saint-Louis 1ère Vice-Présidente de la CIVIS Administratrice SPL EDDEN (SA) *Présidente du Centre de gestion (Etablissement public)* *Administratrice à SEMITTEL (SEM)*
Stephano DIJOUX	15e Vice-Président de la CIVIS 1er Adjoint à la mairie de Saint Pierre Administrateur de la SPL EDDEN (SA). *(liste des mandats non communiquée)*

Représentants de l'Assemblée Spéciale : *(6 représentants)*

Jean-Denis NAZE	Conseiller municipal de la Ville de Saint-Joseph Administrateur de la SPL EDDEN (SA)	Habilité par délibération du conseil municipal n°200626_038 en date du 26/06/2020
Jean-Pierre THERINCOURT	Conseiller municipal, mairie du Tampon Administrateur à la SPL EDDEN (SA)	Habilité par délibération du conseil municipal n°10-20200711 en date du 11/07/2020
Marie-Annick ANDAMAYE	Adjointe au Maire, mairie de Saint-Denis Administratrice de la SPL EDDEN (SA) Administratrice de TERRITOARTS - CITE DES ARTS (SA)	Habilitée par délibération du conseil municipal en date du 18/07/2020
Pierrot CANTINA	Administrateur de la SPL EDDEN (SA) Administrateur SPL HORIZON Réunion (SA) Conseiller municipal, Mairie des Avirons Membre du SIDELEC (EPIC) (*non communiqué*)	Habilité par délibération du conseil municipal n°4 en date du 18/12/2020.
Patrick VAYABOURY	Conseiller municipal, mairie de Saint-Pierre Vice-Président de la CIVIS Administrateur de la SPL EDDEN (SA) Administrateur SPL OPUS (SA)	Habilité par délibération du conseil municipal n°8/347 en date du 12/03/2021
Marjorie LENCLUME	Conseillère municipale, Mairie Saint-Leu Administratrice de la SPL EDDEN (SA)	Habilitée par délibération du conseil municipal n°03/24022022 en date du 24/02/2022

Principales avancées au cours de l'année 2024

Au cours de l'année 2024,

- Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni **13** fois ;
- L'Assemblée Spéciale s'est réunie **4** fois ;
- Le Conseil d'Administration s'est réuni **4** fois ;
- L'Assemblée Générale s'est réunie **2** fois ;
- Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue s'est réuni **59** fois ;

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2024 a approuvé **:**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- ✓ Le rapport de gestion sur les activités de la SPL EDDEN pour l'exercice 2024 ;
- ✓ Approuvé l'examen et l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 avec un chiffre d'affaires d'un montant de 9 956 586 ;
- ✓ La proposition d'affectation du résultat de l'exercice de 82 820 € ;
- ✓ L'examen des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce ;
- ✓ La convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 22 avril 2024 ainsi que la fixation de l'ordre du jour ;
- ✓ Le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Demandé la libération du solde du capital social
- Approuvé la mission d'assistance financière, budgétaire et comptable
- Présenté le bilan de la plantation de 50 000 arbres dans les ENS (avenant N°1 au Contrat de Prestations Intégrées pour la protection, l'entretien et la valorisation des Espaces Naturels sensibles)
- Validé les conventions de prestations intégrées pour Le Département de la Réunion, qui sont les suivantes :
 - La plantation de 100 000 plants par an sur 4 ans dans les ENS
 - La récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion
 - Le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre des partenariats du Plan Un Million d'Arbres
- Validé l'Avenant n°2 au Contrat de Prestations Intégrées pour la protection, l'entretien et la valorisation des ENS avec le Département de la Réunion
- Présenté le bilan du passage du cyclone BELAL
- Validé l'actualisation de la mise à disposition des types de véhicules de la SPL EDDEN
- Validé le partenariat avec l'ADAPEI
- Conclu la convention de partenariat dans la mise en œuvre du réseau d'arboretums de secteurs par la SPL EDDEN et son intégration dans le réseau des arboretums conservatoires coordonné par le CBNM 2024-2028
- Présenté le parcours de formation à la méthodologie CARE
- Présenté le bilan sur la participation au marché de Noël de Salazie du 16 a 17 décembre 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2024 a :

- Approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2023 ;
- Approuvé le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Examiné, arrêté et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donné quitus aux Administrateurs ;
- Proposé l'affectation du résultat de l'exercice de 82 820 € au report à nouveau ;
- Autorisé la fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2023 à la somme de 36 000€ brut

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- Voté toutes les résolutions à l'unanimité.

- ***L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2024*** a :

 - ✓ Approuvé la libération du solde de capital
 - ✓ Voté les résolutions à l'unanimité

- ***Le Conseil d'Administration du 18 juin 2024*** a approuvé :

 - ✓ Le Rapport du mandataire 2023 ;
 - ✓ La répartition du montant global des jetons de présence au titre de l'année 2023
 - ✓ L'installation des nouveaux membres de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration :
 - Jean-Denis NAZE (Saint-Joseph)
 - Pierrot CANTINA (Les Avirons)
 - Marie-Anick ANDAMAYE (Saint-Denis)
 - Jean-Pierre THERINCOURT (Le Tampon)
 - Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
 - Marjorie LENCLUME (Saint-Leu)
 - ✓ La désignation du nouveau président de l'Assemblée Spéciale de la SPL EDDEN pour la durée d'un an : Monsieur Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
 - ✓ La désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Elu titulaire représentante de La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, Mme Béatrice SIGISMEAU : Monsieur Pierrot CANTINA
 - Elu titulaire : Madame Louise SIMBAYE / Elu Suppléant : Madame Juliana M'DOIHOMA
 - Elu titulaire : Madame Marjorie LENCLUME/ Elu suppléant : Monsieur Jean-Pierre THERINCOURT
 - ✓ La désignation des nouveaux représentants au Comité Technique et d'Engagement
 - La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Adèle ODON
 - Titulaire : Louise SIMBAYE /Suppléant : Virgile KICHENIN
 - Titulaire : Camille CLAIN /Suppléant : Valérie RIVIERE
 - Titulaire : Juliana M'DOIHOMA /Suppléant : Stephano DIJOUX
 - Titulaire : Pierrot CANTINA /Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT.
 - ✓ La désignation des nouveaux représentants au Comité de Suivi et de Contrôle Analogue
 - La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Valérie RIVIERE
 - Titulaire : Adèle ODON /Suppléant : Camille CLAIN
 - Titulaire : Louise SIMBAYE /Suppléant : Augustin CAZAL
 - Titulaire : Stephano DIJOUX /Suppléant : Juliana M'DOIHOMA
 - Titulaire : Jean-Denis NAZE /Suppléant : Marjorie LENCLUME
 - ✓ La signature de la Convention de prestations intégrées portant sur une assistance pour l'accompagnement des pépiniéristes pour la Commune des Avirons

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- ✓ La signature de l'avenant n°1 au contrat de prestations intégrées « expérimentation France Travail, redynamisation et découverte des métiers pour le compte du Département de la Réunion
- ✓ Le projet expérimental d'analyse de la biodiversité avec les abeilles – Beeomonitoring avec BeeOdiversity
- ✓ La participation de la SPL EDDEN à la plus grande semaine mondiale d'action collective de restauration écologique : "Make A Difference Week et à la journée mondiale de l'environnement
- ✓ L'arrêté permettant la récolte et la multiplication de spécimens d'espèces végétales protégées dans le cadre de la mise en place d'arboretums de secteurs
- ✓ La réalisation de fiches actions dans le cadre de l'accord avec le parc national de La Réunion
- ✓ La présentation du livret des 5 ans de la SPL EDDEN
- ✓ La formation Lutte anticorruption avec la mise en place d'un programme de conformité

- ***Le Conseil d'Administration du 27 août 2024*** **a** approuvé :

 - ✓ Les Contrats de prestations intégrées pour
 - la plantation et l'entretien de micro-forêts d'espèces endémiques et indigènes sur les sites départementaux dans le cadre du plan un million d'arbres pour le compte du Département de la Réunion
 - Une assistance pour le perfectionnement des pépiniéristes pour le compte de la Commune de Petite Île
 - Une étude préalable à l'installation de dispositifs de récupération de macrodéchets à la sortie des exutoires d'eaux pluviales pilotes du territoire de la CIVIS pour le compte de la CIVIS
 - ✓ Les avenants aux contrats de prestations suivants :
 - ❖ Avenant n°3 au contrat de prestations intégrées pour la protection, l'entretien et la valorisation des Espaces naturels Sensibles
 - ❖ Avenant n°3 au Contrat de prestations intégrées pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales
 - ❖ Avenant n°1 au contrat de prestations intégrées pour l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département
 - ❖ Avenant N°1 au Contrat de prestations intégrées pour l'insertion de bénéficiaires de contrats aidés 2022-2024 : autorisation de signer
 - ✓ Réalisation de fiches actions dans le cadre de l'accord cadre avec le Parc national
 - ✓ Présentation de l'outil de reconnaissance et de valorisation des compétences « Open Badges » dans le cadre de la formation « développer les compétences de base en situation de travail »
 - ✓ Appel à la libération du solde du capital social
 - ✓ L'intégration d'une fiche retour d'expérience de la SPL EDDEN dans un guide sur les EPL et l'innovation publiée conjointement par la Banque des Territoires et la Fédération des EPL
 - ✓ L'adhésion de la SPL EDDEN à la Charte de la diversité
 - ✓ La présentation d'un état d'avancement de la Stratégie immobilière de la SPL EDDEN
 - ✓ La participation de la SPL EDDEN aux salons suivants :

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- Biodiversité et Génie écologique du 19 au 21 novembre 2024
- Pollutec 2024 à Paris les 26 et 27 novembre 2024
- Journées nationales Géonumériques de l'AFIGEO et DECRYPTAGEO les 19 et 20 septembre 2024 à la Cité des Congrès de Nantes

✓ La présentation d'un état des lieux des infrastructures des Salines de la Pointe au Sel

Le Conseil d'Administration du 06 Novembre 2024 a approuvé **:**

✓ Le Contrat de prestations intégrées pour une mission de création d'une micro-forêt sur Mont Vert les hauts pour la Ville de Saint-Pierre

✓ L'avenant n° 2 au Contrat de prestations intégrées Expérimentation France Travail - Redynamisation et découverte des métiers pour le Département de La réunion

✓ L'état de la procédure d'appel à la libération du solde du capital

✓ La réponse à l'appel à projets au titre de la convention départementale pour l'Insertion et l'emploi 2024

✓ La présentation du progiciel développé en interne pour l'activité de lutte anti vectorielle

✓ La certification horticole Plante bleue « Haute Valeur Environnementale » pour les 4 pépinières départementales

✓ La transition énergétique de la flotte automobile d'EDDEN

✓ La location de bureaux à Sainte-Marie pour les besoins d'EDDEN

✓ La location d'un terrain à Piton Defaud Saint-Paul pour le remisage des véhicules d'activités

✓ La participation d'EDDEN à la journée nationale DUO DAY le 21 novembre 2024

✓ Le bilan du parcours de formation à la méthodologie CARE

✓ La participation au Congrès des DAF

✓ Le remboursement des frais de déplacement en lien avec la mission journées nationales Géo numériques

✓ Le repas de fin d'année du personnel

✓ Le bilan des 5 ans de SPL EDDEN

✓ La participation EDDEN au marché de noël de Salazie

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Perspectives de développement

Continuité du développement de la SPL EDDEN

Depuis 5 ans, la SPL « EDDEN » tend à constituer un outil performant de mise en œuvre opérationnelle des projets, pour l'ensemble de ses actionnaires, et peut intervenir en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans le cadre de la continuité opérationnelle de la SPL EDDEN, l'année 2024 a permis à notre société de faire progresser les démarches d'obtention de nouveaux contrats auprès de nos actionnaires, notamment des contrats d'ingénierie. Pour l'année 2025, ces contrats d'ingénierie devrait pouvoir aboutir à des contrats de réalisations et de mise en œuvre des préconisations proposées.

C'est ainsi que le Conseil Départemental nous a confié en 2024, sur la base des discussions en 2023, de nouveaux Contrats de Prestation Intégrées suivants :

- Plantation de 100 000 arbres / an sur 4 ans dans les ENS ;
- Assistance technique pour l'organisation logistique, le suivi, et le contrôle des opérations engagées dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres ;
- Plantation et entretien de micro-forêts d'espèces indigènes et endémiques en milieu urbain

Avec la CIVIS dans les domaines suivants :

- Une étude préalable à l'installation de dispositifs de récupération de macrodéchets à la sortie des exutoires d'eaux pluviales pilotés par la CIVIS.

Avec la Commune des Avirons dans les domaines suivants :

- Formation des agents de la pépinière communal à des méthodes de récolte de diaspores, tri des fruits et mise en culture d'espèces indigènes.

Avec la Commune de Petite-Ile dans les domaines suivants :

- Formation des agents de la pépinière communal à la méthodologie d'élaboration de palettes végétales, et de restauration écologique.

Avec la Commune de Saint-Pierre dans les domaines suivants :

- Création d'une micro-forêts d'espèces indigènes et endémiques dans les Hauts de Mont Vert.

A compter de l'année 2024, la stratégie de développement de la SPL EDDEN repose non seulement sur la maîtrise de ses métiers, un savoir-faire que l'entreprise possède aujourd'hui, mais aussi sur la mise en œuvre de nouvelles compétences et la continuité de la spécialisation scientifique de notre entreprise.

Le développement de la SPL EDDEN passe à la fois par la stabilisation de son chiffre d'affaires annuel, mais aussi par la mise en œuvre de nouveaux produits conçus par l'entreprise sur des opérations attendues par l'ensemble des Actionnaires.

L'importance des missions confiées par le Conseil Départemental s'est fortement accrue et reste essentielle à la stabilité financière de notre société.

L'élargissement de l'horizon géographique des possibilités d'intervention de notre société par **la proposition de contrats au titre des actionnaires reste une nécessité absolue à la fois du fait de la nécessaire**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

multiplication des sources de financement, mais aussi et surtout dans le cadre de la sécurité juridique de notre société.

Cette évolution ouvrira les voies de la diversification et correspondra à l'entrée de notre société dans de nouveaux domaines d'activité stratégique à travers la :

- Diversification des activités ;
- Diversification des ressources.

Cette diversification présente l'avantage pour la SPL EDDEN d'acquérir et de maitriser de nouveaux métiers en synergie avec les métiers de base, avec en plus le développement de la rentabilité, assurance d'une croissance future.

Cette logique permet :

- L'orientation vers de nouveaux produits ;
- L'ouverture de notre structure à de nouveaux réseaux d'intervention ;
- La mise en place d'une politique d'actions nouvelles permettant de bénéficier d'une synergie de développement territorial.

Ainsi, il est impératif et nécessaire sur le plan juridique que progressivement s'installe *à minima* une proportionnalité entre la part de capital détenu par un actionnaire et son volume d'opérations confiées à la SPL EDDEN.

Les démarches entreprises en vue de l'entrée des nouveaux actionnaires permettront :

- **De favoriser l'élargissement du Plan d'Affaires ;**
- **D'asseoir les marges de manœuvres financières dans la phase de développement des activités opérationnelles.**

Au cours des prochains mois et des prochaines années, EDDEN, outil stratégique dans le domaine de la gestion de conduite d'opérations de développement durable, va continuer à affirmer sa volonté d'être une structure juridique et opérationnelle sous la forme d'une Société publique spécialisée en :

- **Ingénierie de gestion écologique des Espaces Naturels Sensibles, de Lutte Anti Vectorielle, d'Entretien et d'embellissement de Parcs et Jardins et d'Insertion par l'économie permettant la réalisation des contrats en optimisant les coûts et le respect des délais ;**
- **Gestion des Contrats de Prestations Intégrées et conduite d'opération de développement durable ;**
- **Gestion et exploitation de projets aux dimensions écologiques multiples ;**
- **Etude et mises en place d'action et d'équipements nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagements et de petit d'ouvrages paysagers ;**
- **Etudes générales ou actions liées à l'aménagement au développement durable et à la sauvegarde des milieux naturels ;**
- **Conseil et assistance aux collectivités actionnaires en matière de protection et de développement de la Biodiversité ;**
- **Accompagnement des Communes actionnaires dans la mise en place d'actions de Lutte Antivectorielle ;**
- **Mise en œuvre de Projets concernant des thématiques identifiées : (reboisement des forêt, création de pépinières Départementales ;**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- **Création d'équipements publics dédiés à l'environnement et à la requalification d'espaces naturels ou paysagers ;**

Cela s'est traduit notamment par la mise en place de deux missions de développement rattachée directement au Directeur Général et ayant vocation à avoir une intervention transversale sur l'ensemble des activités de la structure :

- Une mission de développement économique portée par un chargé de mission de développement économique (poste non effectif à ce jour),
- Une mission de développement écologique portée par un chargé de mission de développement écologique.

La SPL EDDEN fédère différentes expertises au service du territoire, avec un effectif de collaborateurs permanents de l'ordre de 150 personnes, localisé sur différents sites et un siège social situé à L'Etang-Salé les bains.

La Société a connu une forte croissance de son activité dès son démarrage, et n'a pas encore à ce jour, atteint son rythme de croisière optimal.

A ce jour, les besoins en locaux aussi bien pour des besoins de stockage d'équipements, de stockage des productions, ou encore de bureaux sont cruciaux. L'état des lieux des locaux occupés à ce jour est le suivant :

- ✓ Locaux de stockage pour l'activité au quotidien, pour les besoins logistiques et moyens généraux ;
- ✓ Bureaux pour accueillir les équipes dont le nombre est en progression pour répondre aux attentes des actionnaires ;
- ✓ Locaux de stockage pour la production et le conditionnement du sel ;
- ✓ Foncier pour développer la production de plantes endémiques et indigènes pour les actionnaires de la SPL ;
- ✓ Foncier pour le traitement des déchets végétaux issus de l'activité de la SPL EDDEN

L'activité de la SPL EDDEN alliant la préservation de la nature et de la biodiversité, d'une part, le développement local et la solidarité sociale, d'autre part, est au cœur du développement durable et des préoccupations locales, nationales, européennes et mondiales. Ainsi l'activité de la SPL EDDEN, qui a été reconnue par la Fédération des Entreprises Publiques Locales, à travers « le trophée national des EPL 2021 » mettant en valeur l'inventivité et la créativité, est amenée à être pérennisée dans le temps.

Les axes stratégiques de la SPL EDDEN s'inscrivent pleinement dans le cadre de la stratégie européenne et nationale en matière de biodiversité et en faveur de la forêt. Aussi, et au regard de ce contexte, la raison d'être de la SPL EDDEN sur le long terme n'aurait pas lieu d'être remise en cause, elle devrait même, dans le temps, se voir renforcée.

A ce titre, une stratégie immobilière sur le moyen / long terme pour la SPL EDDEN semble légitime et justifiée, confortée par les charges de loyers annuels qui seront amenées à croitre à court terme.

Ainsi, il a été engagé une réflexion sur le principe d'acquisition de foncier et de construction de locaux dédiés à la SPL EDDEN, notamment pour son siège social. Dans ce cadre, Le Conseil d'Administration réuni le 13 décembre 2022, a été informé de l'état des lieux des besoins en locaux de la SPL EDDEN pour son activité, et a approuvé la constitution des éléments d'aide à la décision à l'Actionnaire, à travers l'engagement d'une réflexion sur l'évaluation des besoins à court, moyen et long terme, la recherche de foncier et d'immobilier en lien avec ces besoins, et l'élaboration d'une proposition de stratégie immobilière.

Pour rappel, depuis sa création en mars 2019, la SPL EDDEN a connu une forte croissance de son activité dès son démarrage, et n'a pas encore à ce jour, atteint son rythme de croisière optimal.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

A ce jour, les besoins en locaux aussi bien pour des besoins de stockage d'équipements, de stockage des productions, ou encore de bureaux dont cruciaux.

Suivant les orientations du Conseil d'Administration, un courrier de présentation de la démarche a été transmis à la collectivité actionnaire majoritaire et une présentation de celle-ci a été faite au Président du Conseil Départemental, par le Directeur Général, en date du mardi 13 février 2024.

C'est ainsi que le Conseil Départemental a acté en 2024 le principe d'acquisition d'un foncier identifié dans la ZAC Roland Hoareau à Pierrefonds, pour la construction de locaux destinés au siège et aux activités d'EDDEN. De même pour les besoins en locaux d'EDDEN pour le secteur Ouest, le Conseil Départemental étudie l'opportunité d'acquérir des locaux de bureaux en VEFA sur la Commune du Port.

Dans le prolongement de la loi Pacte votée en 2019, la SPL EDDEN a entamé au cours de l'année 2021 le chantier de réflexion autour de sa raison d'être. Il s'agit d'une raison d'être qui se veut consensuelle et fédératrice. En effet, « avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île ».

La Réunion par nature, notre raison d'être

Dans ce cadre, nous avons souhaité parler à toutes les parties prenantes de notre entreprise et de les embarquer dans notre projet en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités au service du Développement Durable. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettra une compréhension « grand public » dans le cadre des défis contemporains que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Notre raison d'être met en lien nos métiers avec une dynamiques de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

Aussi, la raison d'être de la SPL EDDEN, nous connecte à un défi Sociétal. Elle est la marque d'une ambition et verbalise l'intention de nous faire pivoter vers un ensemble de solutions susceptibles de répondre à des besoins sociétaux qui percutent les fondements de nos activités. Grâce à la volonté de nos actionnaires, la compétence de nos collaborateurs, à notre démarche responsable et pluriculturelle, à notre ancrage dans les territoires et à notre capacité d'adaptation, nous avons pour ambition d'être le leader de la préservation de la biodiversité et un acteur reconnu de progrès social pour notre île. La raison d'être de la SPL EDDEN est tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : **le Développement Durable au service de notre territoire**.

Il s'agit ainsi de créer, à travers un discours, **une communauté d'acteurs, prête à s'embarquer dans un projet économique et sociétal**.

De plus, la raison d'être questionne les expertises et les savoir-faire. Elle doit, d'une manière ou une autre, être reliée aux compétences et au savoir-faire de la SPL EDDEN. Elle doit souligner la nécessité de leur évolution pour s'adapter aux transformations repérées dans l'environnement. La raison d'être n'est pas qu'un discours qui change les mentalités et les croyances. Elle véhicule un questionnement sur les pratiques, les technologies et les compétences de l'entreprise.

La prise en compte de ces trois enjeux permet de stabiliser une première définition que chacun pourra contester et enrichir. La raison d'être combine trois dimensions :

- Elle est une représentation consistante et cohérente de ce que veut faire la SPL EDDEN;
- Elle exprime une volonté d'apporter des solutions concrètes aux défis sociétaux qui remettent en cause les fondements de notre activité économique ;

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- Elle implique l'ensemble de l'écosystème et induit un questionnement sur le cœur de métier de l'entreprise et son portefeuille de ressources et de compétences.

S'engager dans la recherche de l'efficience crée donc durablement les conditions d'une trajectoire innovante, positive sur les plans sociaux et environnementaux.

L'évolution des mentalités concernant la biodiversité et l'environnement, les changements de la règlementation et la volonté d'offrir des espaces naturels et verts de qualité, invite la SPL EDDEN à réfléchir à de nouveaux modes de gestion, dite différenciée ou raisonnée. L'objectif est de rationaliser les interventions et de mettre en place une gestion durable et économe dans le cadre des missions confiées par les actionnaires.

C'est donc une réflexion globale qui s'est engagée pour démontrer la sensibilité et l'engagement de la SPL EDDEN en faveur des enjeux environnementaux actuels.

INNOVATION, ÉLÉMENT CLÉ DE LA CULTURE INTERNE

Se doter, en interne, d'une culture de l'innovation, c'est définir un système de valeurs, qui va servir de base pour asseoir les orientations stratégiques, guider la prise de décisions à chaque étape et permettre la croissance de l'entreprise sur le long terme.

Cependant, créer un socle de valeurs ne suffit pas. Encore faut-il que les décisions prises soient constamment alignées avec lui. Cette cohérence autour d'un message commun est essentielle.

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Le deuxième levier qui permet de renforcer cette culture de l'innovation à tous les niveaux est d'être davantage à l'écoute des attentes de l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème et en particulier de nos actionnaires.

Dans ce contexte, accroître la proximité avec les actionnaires permet de mieux comprendre ses besoins, de réagir plus rapidement aux évolutions de ses attentes et de proposer des innovations qui seront parfaitement en phase avec celles-ci.

Mais cela nécessite de prendre en compte plusieurs éléments clés. Le premier d'entre eux est la diversité des talents, aussi bien en termes de scolarité, d'origine sociale, de genre, d'âge, car elle est devenue un puissant vecteur d'innovation.
Pour répondre à cette volonté, dans un contexte d'accélération technologique et de mutation sociale, la formation des agents doit être permanente et considérée comme clé de développement pour la performance globale de la SPL EDDEN.

En définitive, il n'y a pas d'innovation possible sans le terreau de base que constitue la culture interne de l'entreprise. Et l'élément central de cette culture n'est autre que le facteur humain qui permet à l'entreprise de s'adapter en permanence aux modifications de son environnement.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, ENJEU DE PERFORMANCE GLOBAL

La SPL EDDEN doit s'engager dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale afin de faire preuve d'une plus grande résilience et de délivrer une performance supérieure à celle d'aujourd'hui, tout en se situant dans le sens de son objet statutaire : le Développement Durable.

Cette démarche permettra d'attirer de nouvelles compétences, de fidéliser les équipes en place et de continuer à convaincre les actionnaires de faire appel à nos services.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Afin de réussir cette démarche tout doit être mis en œuvre pour que l'on puisse s'approprier ce sujet.

Il s'agit donc bien de concilier sens et performance, penser que le changement ne peut être envisagé sans une remise en cause globale et progressive, n'est évidemment pas réaliste.

En effet, l'engagement sociale est synonyme de nouvelles contraintes venant s'ajouter à celles déjà existantes dans un contexte rendu exceptionnellement complexe avec la crise du Covid-19.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre dans un premier temps des actions simples, une dynamique positive et irréversible pouvant déboucher sur une transformation réellement systémique de la SPL EDDEN, et donc de contribuer à changer positivement notre action sur nos territoires.

Ce qui se joue relève avant toute chose de notre prise de conscience de la nécessité d'engager notre entreprise dans cette voie.

Si rien n'est possible sans cette prise de conscience initiale, il ne s'agit pas pour autant d'une garantie de réussite. Le message doit être relayé par des actions concrètes visibles par l'ensemble de l'organisation, c'est l'authenticité de la démarche qui fera la réussite de notre RSE à la SPL EDDEN.

Le but n'est de faire évoluer rapidement tel ou tel indicateur environnemental ou social, mais bien de mettre en place des actions concrètes proche du quotidien des salariés, et ce en plus des initiatives pour améliorer notre bilan carbone et parfaire la démarche RSE.

Au-delà de la prise de conscience de l'ensemble de notre écosystème de gouvernance, le point de départ de toute transition réussie consiste en un alignement fort de la direction générale, de sa gouvernance, de l'ensemble des actionnaires et d'une volonté d'intégration d'initiatives à impact plus positif au sein de nos activités.

Le deuxième élément fondateur est l'alignement de l'ensemble de la société, des équipes et des agents autour de nos valeurs et de notre raison d'être : « **La Réunion par Nature** ». Bien formulée, bien ancrée, en associant le plus largement possible les collaborateurs, la raison d'être doit devenir l'élément fédérateur et l'étoile discrète de l'entreprise qui va guider nos équipes dans toutes leurs initiatives.

Notre Responsabilité Sociale et Environnementale devra ainsi être l'affaire de tous et sera déclinée progressivement dans les années à venir.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SPL EDDEN

Les orientations et la planification stratégiques désignent l'élaboration, le développement de plusieurs programmes et actions de la part de la SPL EDDEN, dans le but d'atteindre des objectifs fixés sur plusieurs années. Elles consistent à essayer de prévoir l'avenir, à définir les grandes orientations et les principaux objectifs qui devraient être atteints pour réussir si possible au mieux et de manière optimale le développement de la structure dans l'avenir. Elles impliquent de prendre du recul par rapport aux opérations quotidiennes.

L'essence même de notre positionnement stratégique à l'échelle de nos actionnaires consiste à mener des activités différentes de celles des autres SPL de notre territoire et des autres acteurs de notre champ d'intervention : **le Développement Durable et la Régénération Ecologique**.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

La quête de productivité, de qualité et d'efficacité opérationnelle doivent être des éléments constitutifs de la performance de notre Société. Pour ce faire, la SPL EDDEN doit continuer à apporter une plus grande valeur à l'ensemble de ses actionnaires. Dans ce cadre, des positionnements et activités différentes nécessitent des configurations d'interventions différentes, des équipements et matériels différents, des compétences et des méthodes de management différents. Ainsi, la multi-affectation des missions statutaires de la SPL EDDEN et aujourd'hui leurs traductions opérationnelles nécessitent des arbitrages qui en termes simples revient à pouvoir transférer des ressources d'une activité à l'autre.

Les choix de positionnement stratégique et des objectifs statutaires de la SPL EDDEN déterminent non seulement les activités individuelles et collectives mais aussi et surtout comment les activités sont reliées les unes aux autres. Adapter l'organisation de la SPL EDDEN pour la réalisation des orientations stratégiques doit se faire dans un cadre intégré et de la véritable adéquation entre les différentes missions statutaires de la SPL EDDEN. Le défi consiste à décliner le noyau unique et central de notre stratégie et à aligner les missions de la SPL EDDEN en fonction.

Les orientations stratégiques de EDDEN doivent renforcer l'adéquation des missions et mieux communiquer la stratégie aux actionnaires dans une mission d'ensemble et une perspective à moyen long terme.

La stratégie et la culture font partie des deux principaux leviers permettant d'assurer la viabilité et l'efficacité de la SPL EDDEN. La *stratégie* fournit une logique formelle pour définir les objectifs de l'entreprise et donne un cadre aux salariés pour les atteindre. La *culture* exprime les objectifs par le biais de valeurs et de convictions, et oriente l'activité par le biais d'hypothèses et de règles de groupe communes.

La stratégie apporte clarté et cohérence à des fins d'action collective et de prise de décision. Elle doit intégrer également des éléments d'adaptation permettant d'examiner et d'analyser l'environnement externe et de pressentir à quel moment des changements sont requis pour assurer la continuité et la croissance. La *culture*, en revanche, est un levier plus difficile à cerner, car elle s'inscrit en grande partie dans des comportements, des mentalités et des habitudes sociales tacites.

La culture est l'ordre social tacite d'une organisation : elle façonne les attitudes et les comportements de manières variées et durables. Quand elle s'accorde avec les valeurs, les motivations et les besoins personnels, la culture peut libérer des quantités considérables d'énergie en vue d'atteindre une finalité commune et de stimuler la capacité de l'organisation à prospérer.
La culture peut aussi évoluer de manière souple et autonome en réponse à l'évolution des opportunités et des demandes. Alors que la stratégie est définie par le comité de direction, la culture peut combiner de manière fluide les objectifs des cadres dirigeants avec les connaissances et les expériences des employés de première ligne.

L'action de la SPL EDDEN se nourrit d'une expertise scientifique et de terrain combinant connaissance théorique et savoir-faire pratique. EDDEN, c'est le regroupement de compétences d'excellence, avec des collaborateurs engagés au service du territoire et de ses habitants. C'est également la capacité d'innover en développant des outils fondés sur l'Intelligence Artificielle et une approche basée sur l'open data.

Au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, la SPL EDDEN est le nouvel outil du territoire qui œuvre au service du patrimoine naturel Réunionnais. Elle incarne une ambition du développement durable de La Réunion en alliant inclusion sociale, préservation de l'environnement et développement économique.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

La Nature Réunionnaise est une richesse unique reconnue mondialement par le label UNESCO. Mais ce patrimoine qui fait notre force, notre identité et façonne notre culture est de plus en plus menacé. Notre île est également soumise à l'impact des crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales qui fragilisent notre « Vivre Ensemble ».
Pour répondre à ces enjeux, la SPL EDDEN promeut un écosystème durable et exemplaire bâti sur la « Nature Réunionnaise ». Forte des compétences uniques de ses équipes et de leurs mobilisations sur l'ensemble du territoire, la SPL EDDEN se veut être un outil performant et innovant au service des actionnaires et de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Réunionnais.
A travers ses missions de valorisation & de préservation des espaces naturels sensibles, d'embellissement & d'entretien des parcs et jardins, de lutte antivectorielle et d'insertion sociale & professionnelle, la SPL EDDEN est un acteur engagé pour La Réunion de demain. Il s'agit de bâtir un développement responsable, respectueux de l'environnement et qui profite à tous les Réunionnais, décliné par l'objectif fondamental :

« La SPL EDDEN, pour La Réunion, par Nature. »

Avec nos compétences et nos services, nous accompagnons le développement de la protection de la nature, le développement d'une démarche d'insertion positive, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte anti vectorielle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et écologique pour la préservation de la biodiversité sur notre île. Dans notre démarche, nous voulons permettre à nos bénéficiaires et à nos collaborateurs, et plus généralement à un plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement en toute confiance dans l'espace informationnel autour du développement durable.

Dans ce cadre, Il y a une volonté de parler à toutes les parties prenantes de l'entreprise et de les embarquer dans notre projet sociétal et économique en soulignant notre ancrage multiculturel et multi-activités. Cette raison d'être cherche l'adhésion du plus grand nombre et est formulée en des termes qui permettent une compréhension « grand public » dans le cadre des défis que nous voulons relever grâce à nos ressources et à nos compétences afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable.

Notre raison d'être met en lien nos valeurs, nos compétences et nos métiers avec une dynamiques de progrès social et environnemental, connectée à un portefeuille de ressources et de compétences qui distinguent la SPL EDDEN des autres acteurs de son secteur d'activité.

La raison d'être de la SPL EDDEN est ainsi tendue vers un objectif sociétal dont l'importance est capitale : **Le Développement Durable du Territoire**. Cet objectif nécessite de développer des capacités d'adaptation en s'appuyant sur des compétences internes et un ensemble de solutions qui restent à mettre en œuvre. La raison d'être est ici un défi à relever et une mise en mouvement de l'entreprise, qui rappelle la nécessité de se transformer.

Les premières orientations et la planification stratégique donnent le sens et la direction vers laquelle la SPL EDDEN tend à évoluer au cours des sept prochaines années.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration et la Direction Générale, ont définis lors du Conseil d'Administration du 31/08/2022. Les axes de développement vers lesquels la SPL EDDEN veut concentrer ses efforts au cours des sept prochaines années, à savoir :

Axe 1 : Stabiliser l'organisation opérationnelle et financière de la SPL EDDEN pour un partage de valeur ajouté

Axe 2 : Favoriser l'innovation, l'Intelligence Artificielle et le développement digital

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Axe 3 : Développer une politique innovante de progrès social au profit de l'ensemble des acteurs de notre société

Axe 4 : Tendre vers un véritable Centre d'Ingénierie Ecologique et de Développement Durable

Axe 5 : Créer les conditions de la mise en place d'un centre de développement des compétences

Axe 6 : Créer une démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociale et Environnementale de notre société

Axe 7 : Assurer la promotion et le développement d'un écosystème social et environnemental autour de la Lutte Antivectorielle

Axe 8 : Préserver et valoriser la nature réunionnaise et sa biodiversité unique

Axe 9 : Développer une démarche de traitement différencié des déchets et d'expansion d'une économie circulaire verte

EDDEN HORIZON 2030

Au-delà du Développement Durable, la SPL EDDEN devrait tendre à long terme à devenir **une entreprise régénératrice et participer à la métamorphose écologique de notre territoire réunionnais.**

En effet, au cours des six prochaines années, la SPL EDDEN devra certainement être à même de modifier et de développer son modèle économique en s'inspirant de la nature. Elle devra **participer encore plus au renforcement de la lutte contre le changement climatique tout en consolidant ses performances et son image**.

En engageant une démarche d'achats de matériels et de véhicules propres, en adoptant une stratégie d'économie circulaire pour réutiliser et recycler les déchets et les ressources, la SPL EDDEN pourrait faire baisser ses émissions de gaz à effet de serre et dégager de nouvelles potentialités économiques.

Le changement climatique s'aggrave et les ressources se raréfient beaucoup plus rapidement que ce qui est prévu. Ainsi, le Jour du dépassement de la Terre (il s'agit du moment de l'année où la consommation des ressources naturelles de l'humanité dépasse la capacité de régénération de la planète) ne cesse d'avancer, d'année en année pour se situer au niveau mondial en 2024 à la date du 1er août. A ce rythme il faudrait l'équivalent de 1,75 planètes Terre pour répondre aux besoins de l'humanité. Si l'ensemble de la planète vivait comme les Français, il faudrait presque 2,9 planètes Terre.

L'avenir de notre île demande et nécessite que nous allions bien au-delà de la durabilité au profit de nos territoires. Aussi, la SPL EDDEN devra à l'horizon 2030 être en capacité de devenir une entreprise « régénératrice » après le cheminement de la durabilité.

Aussi, seulement dans ce cadre-là, la SPL EDDEN entreprise régénératrice pourra obtenir au-delà des performances financières, un impact supérieur à ceux qui seraient axés uniquement sur la durabilité.

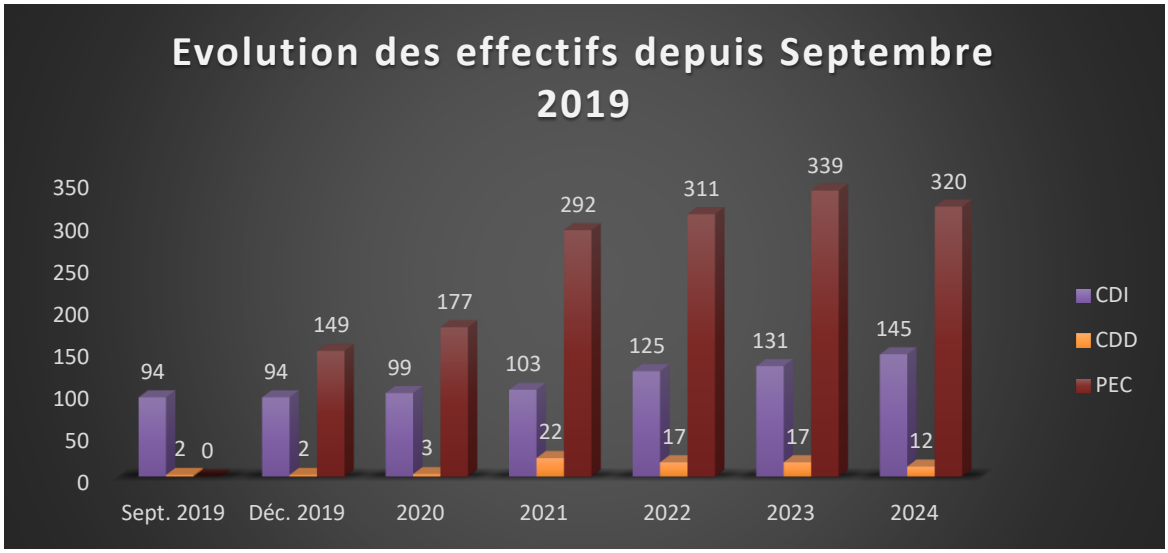
Il n'y a pas de justification économique à la pauvreté endémique ou au changement climatique incontrôlé. En revanche, il y a une immense opportunité économique, si nous la saisissons, à mobiliser le capital financier, humain et innovant pour créer le monde que nous souhaitons. Nous sommes redevables vis à vis de nos générations futures de laisser notre île en meilleur état que nous l'avons trouvée et connue.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

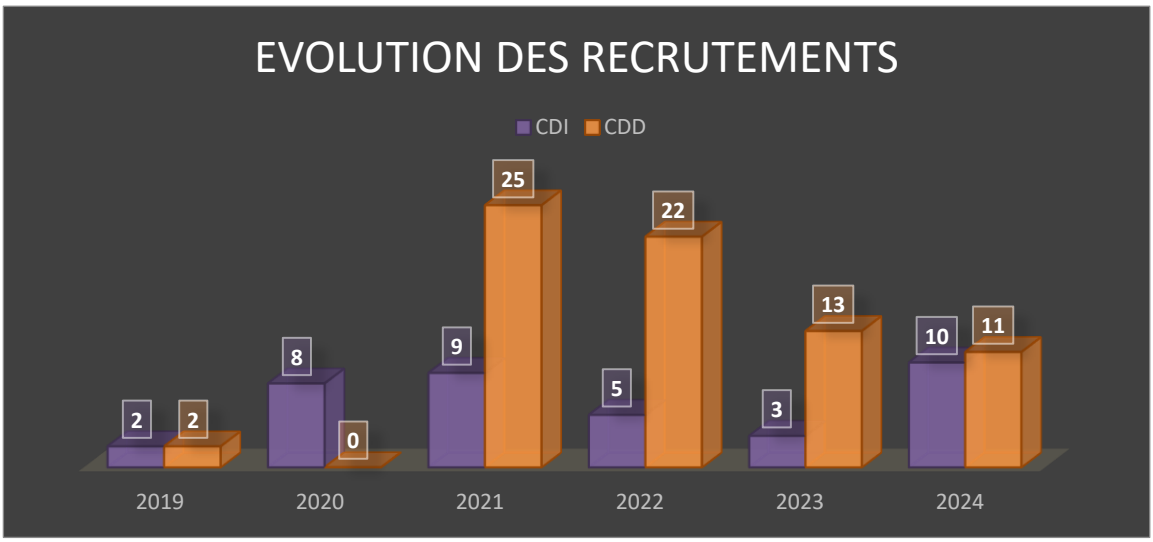
Evolution globale des effectifs depuis septembre 2019

La SPL EDDEN a vu ses effectifs évoluer à partir du mois de septembre 2019 avec le personnel issu des structures regroupées au sein de la SPL EDDEN :



La structure a ainsi été composée initialement de 94 personnes en CDI et 2 personnes en CDD en septembre 2019. Les premiers personnels en insertion ont été recrutés à partir du mois de décembre 2019, pour un effectif physique initial de 149 salariés sous contrat PEC. Cet effectif a ensuite constamment évolué au rythme des missions confiées par nos actionnaires et à titre principal le Conseil Départemental. Ainsi, **à fin 2024, l'effectif physique total était égal à 477, soit 145 CDI, 12 CDD et 320 salariés sous contrat PEC.**

D'autre part, l'évolution des embauches CDI-CDD depuis 2019 est représentée comme suit avec **110** recrutements effectifs :



Effectif CDI et CDD en 2024

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

L'effectif 2023 a été complété par 10 CDI et 11 CDD en 2024 :

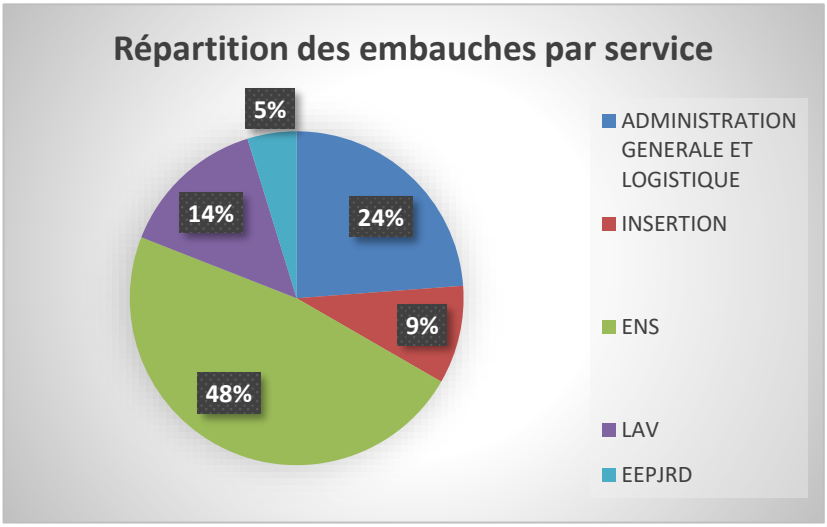
A noter que sur les 10 salariés ayant signé un contrat CDI, 5 d'entre eux sont issus des contrats PEC et 1 d'un contrat de professionnalisation réalisés au sein de la SPL EDDEN.

Pour les CDD, il s'agit de 11 salariés embauchés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en œuvre de nouveaux CPI ou répondre à un besoin de remplacement.

Répartition des embauches en 2024 par service

L'effectif des embauches CDI-CDD s'établit au 31/12/2024 à 21 personnes réparties comme suit :

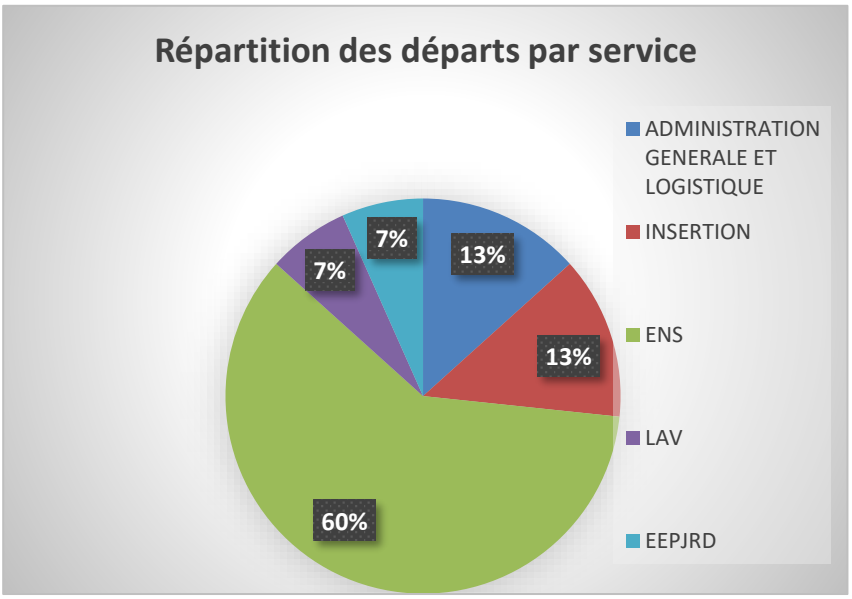
Service	*TOTAL*
ADMINISTRATION GENERALE	5
INSERTION	2
ENS	10
LAV	3
EEPJRD	1
TOTAL	**21**



Répartition des départs en 2024 par service

L'effectif des départs CDI-CDD s'établit au 31/12/2024 à 15 personnes et sont répartis comme suit :

Service	*TOTAL*
ADMINISTRATION GENERALE	2
INSERTION	2
ENS	9
LAV	1
EEPJRD	1
TOTAL	**15**



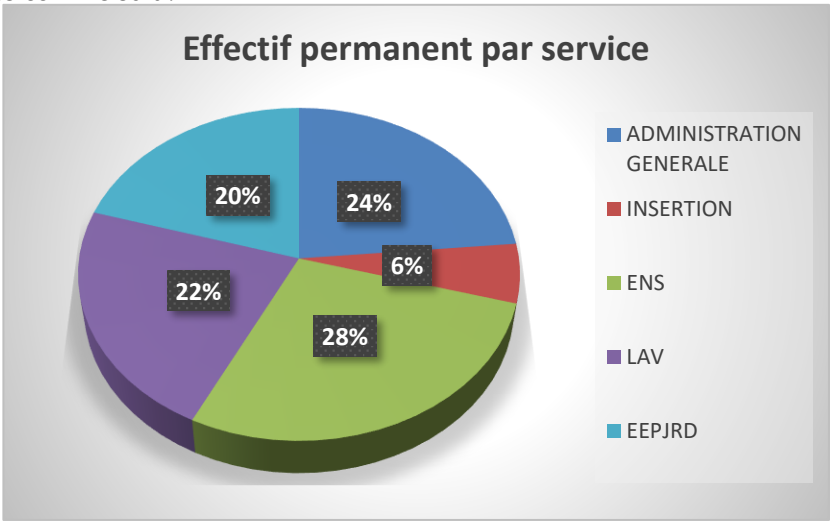
Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Répartition globale des effectifs par service au 31/12/2024

Au regard des entrées et sorties depuis le 01/01/2024, l'effectif CDI-CDD s'établit au 31/12/2024 à 157 personnes physiques (156.91 ETP) réparties comme suit :

Service	*TOTAL*
ADMINISTRATION GENERALE	37
INSERTION	9
ENS	44
LAV	35
EEPJRD	32
TOTAL	**157**



L'effectif moyen annuel selon le code la sécurité sociale s'établit pour l'année 2024 à 151.95.

S'ajoute à cet effectif, les postes de Présidente et de Directeur Général en qualité de mandataire social.

A. Effectif Parcours Emploi Compétences (PEC) en 2024

S'agissant du personnel en Parcours Emploi Compétences, l'année 2024 a été principalement marquée par le recrutement du personnel en insertion sur les CPI Lutte antivectorielle, Espaces Naturels Sensibles et Parcs et Jardins dont les contrats en cours sont arrivés à échéance au bout de la 2ème année. Ainsi, les recrutements ont été réalisés aux dates suivantes :

- → **Au 01 février 2024 :** 17 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 mars 2024 :** 5 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 15 mars 2024 :** 1 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 avril 2024 :** 1 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 mai 2024 :** 17 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 juin 2024 :** 26 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 juillet 2024 :** 13 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 août 2024 :** 17 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 septembre 2024 :** 2 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 octobre 2024 :** 7 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 15 octobre 2024 :** 6 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 novembre 2024 :** 22 Parcours Emploi Compétences
- → **Au 01 décembre 2024 :** 5 Parcours Emploi Compétences
- → **Soit un total de 139 PEC recrutés sur l'ensemble des CPI**.

Sur l'année 2024, il y a également eu des renouvellements pour les contrats PEC **avec 194 contrats PEC renouvelés au total.**

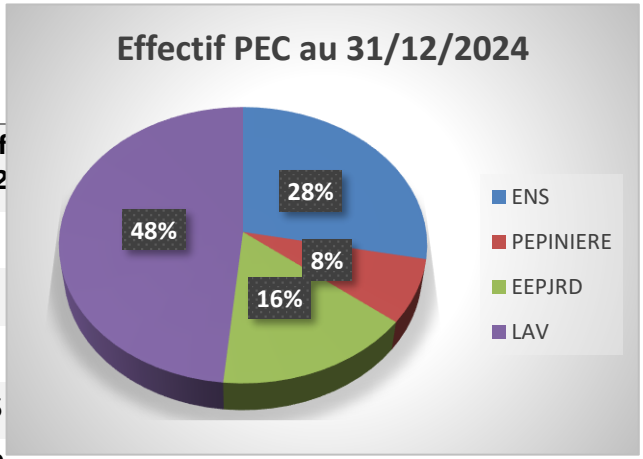
Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Les salariés PEC représentent au 31/12/2024 un effectif physique de 320 personnes pour un effectif en Equivalent Temps Plein égal à 204,67. La répartition des salariés PEC au sein de chaque CPI s'est faite de la façon suivante :

Répartition de l'effectif PEC au 31/12/2024

SERVICE	Présents au 31/12/2023	Embauches	Sorties	Effectif 31/12/2
ENS	80	38	28	90
PEPINIERE	30	19	26	24
EEPJRD	53	30	33	51
LAV	176	52	71	155
TOTAL	**339**	**139**	**158**	**320**

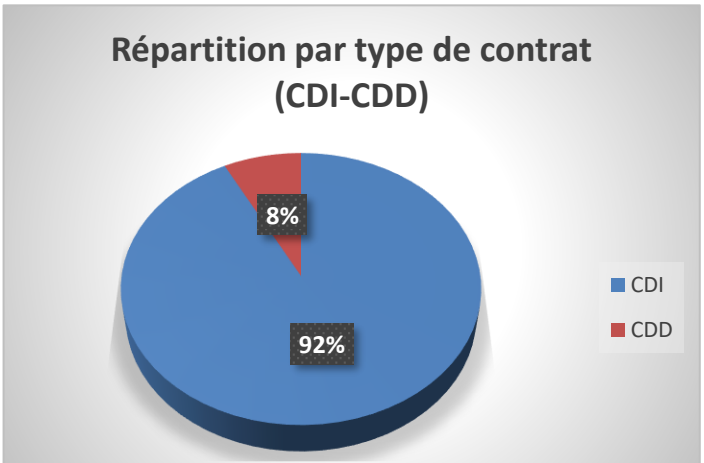


B. Répartition des effectifs par type de contrat au 31/12/2024

D1. CDI et CDD

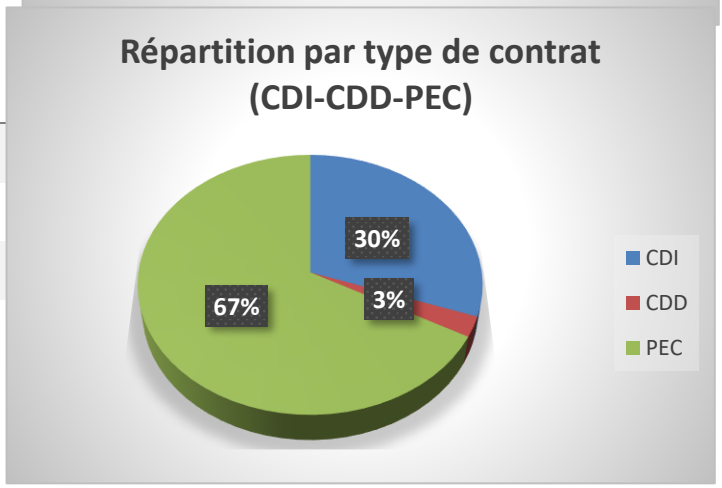
Type de contrat	*Nombre*
CDI	145
CDD	12*
TOTAL	**157**

* Dont 1 contrat d'apprentissage et 1 contrat



D.2 CDI, CDD et PEC

Type de contrat	*Nombre*
CDI	145
CDD	12
PEC	320
TOTAL	**477**



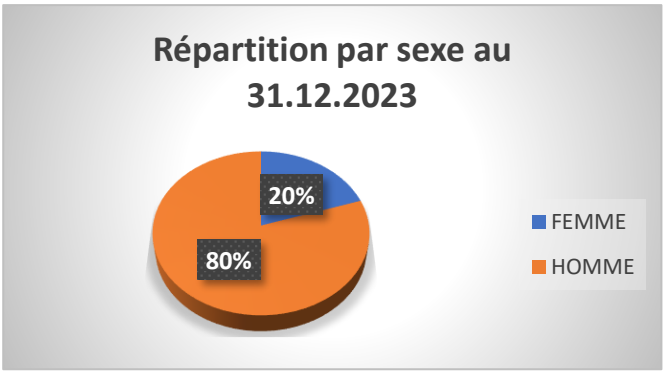
C. Répartition des effectifs par sexe CDI, CDD et PEC

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

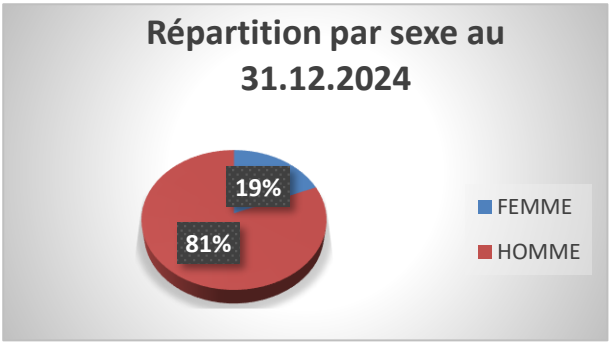
Au 31/12/2023, les femmes représentaient 20% de l'effectif global.

Catégorie	Nombre
Femmes	97
Homme	390
TOTAL	487



Au 31/12/2024, les femmes représentaient 19% de l'effectif global, soit une proportion qui reste sensiblement la même qu'en 2024.

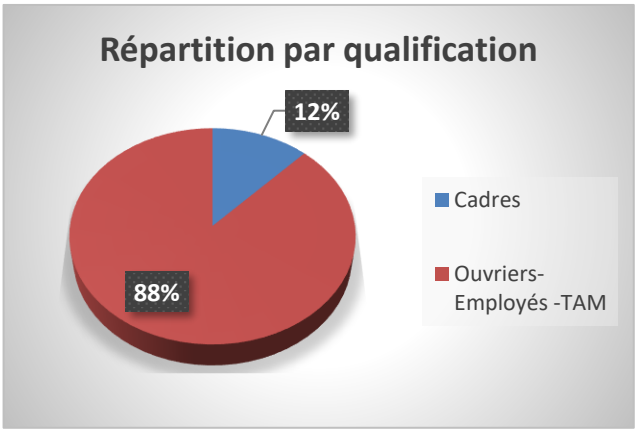
Catégorie	Nombre
Femmes	89
Homme	388
TOTAL	477



D. Répartition des effectifs par statut

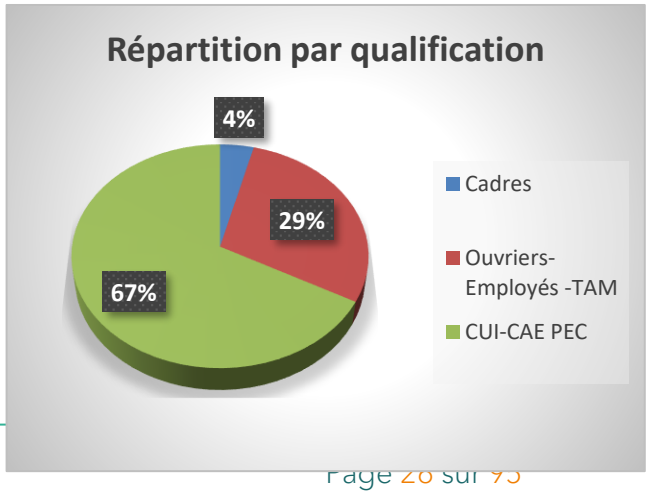
F. 1 Effectif CDI et CDD

Catégorie	Nombre
Cadres	19
Ouvriers-Employés -TAM	138
TOTAL	157



F. 2 Effectif CDI, CDD et PEC

Catégorie	Nombre
Cadres	19
Ouvriers-Employés -TAM	138
CUI-CAE PEC	320
TOTAL	477



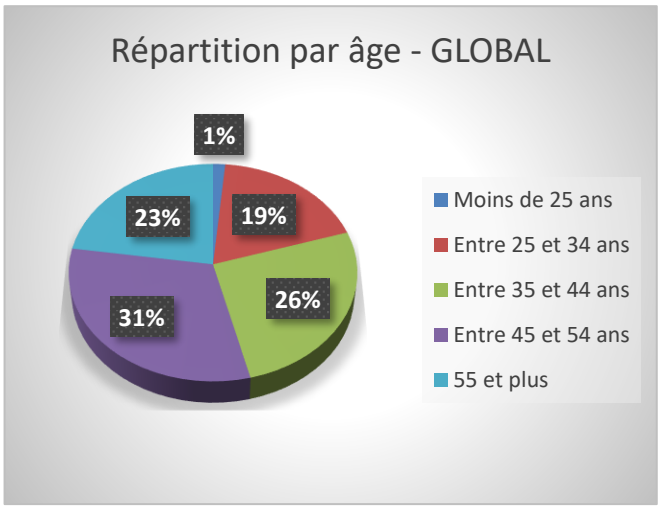
Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

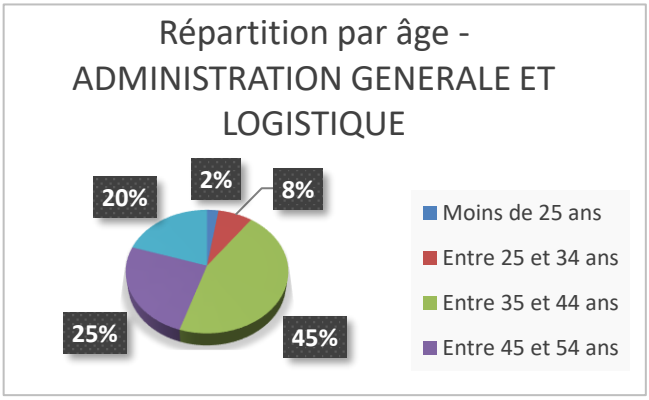
E. Répartition des effectifs selon l'âge

Répartition globale et par service

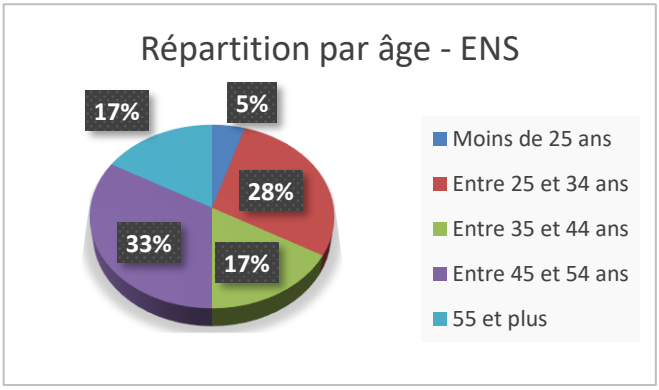
GLOBAL CDI-CDD-PEC	Nb	%
Moins de 25 ans	7	1 %
Entre 25 et 34 ans	89	19 %
Entre 35 et 44 ans	124	26 %
Entre 45 et 54 ans	149	31 %
55 et plus	108	23 %
TOTAL	**477**	**100 %**



ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE	Nb	%
Moins de 25 ans	1	3 %
Entre 25 et 34 ans	3	8 %
Entre 35 et 44 ans	18	45 %
Entre 45 et 54 ans	10	25 %
55 et plus	8	20 %
TOTAL	**40**	**100 %**



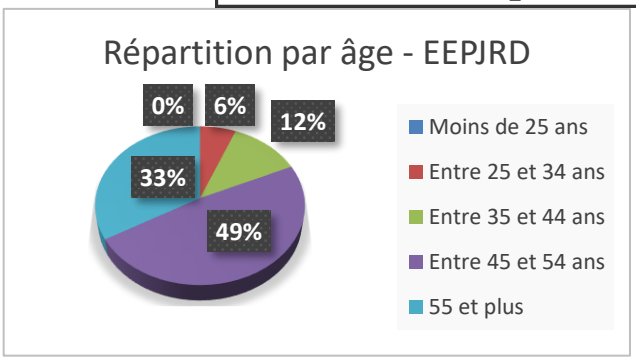
ENS	Nb	%
Moins de 25 ans	2	5 %
Entre 25 et 34 ans	12	29 %
Entre 35 et 44 ans	7	17 %
Entre 45 et 54 ans	14	33 %
55 et plus	7	17 %
TOTAL	**42**	**100 %**



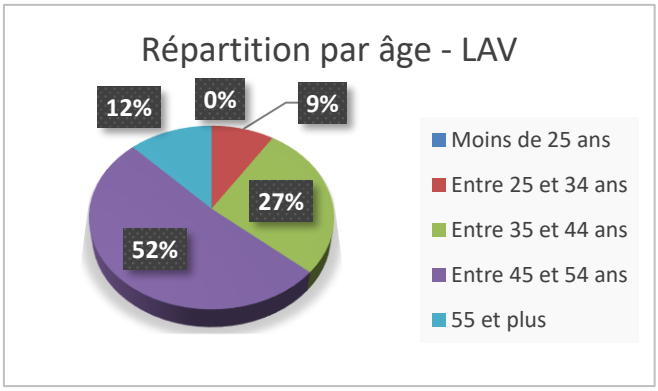
Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

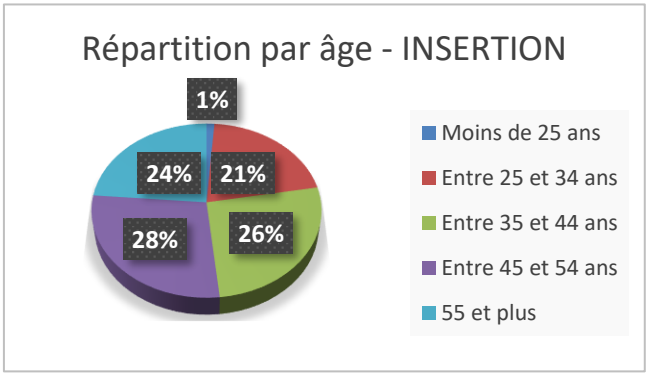
EEPJRD	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	2	6 %
Entre 35 et 44 ans	4	12 %
Entre 45 et 54 ans	16	49 %
55 et plus	11	33 %
TOTAL	**33**	**100 %**



LAV	Nb	%
Moins de 25 ans	0	0 %
Entre 25 et 34 ans	3	9 %
Entre 35 et 44 ans	9	27 %
Entre 45 et 54 ans	17	52 %
55 et plus	4	12 %
TOTAL	**33**	**100 %**



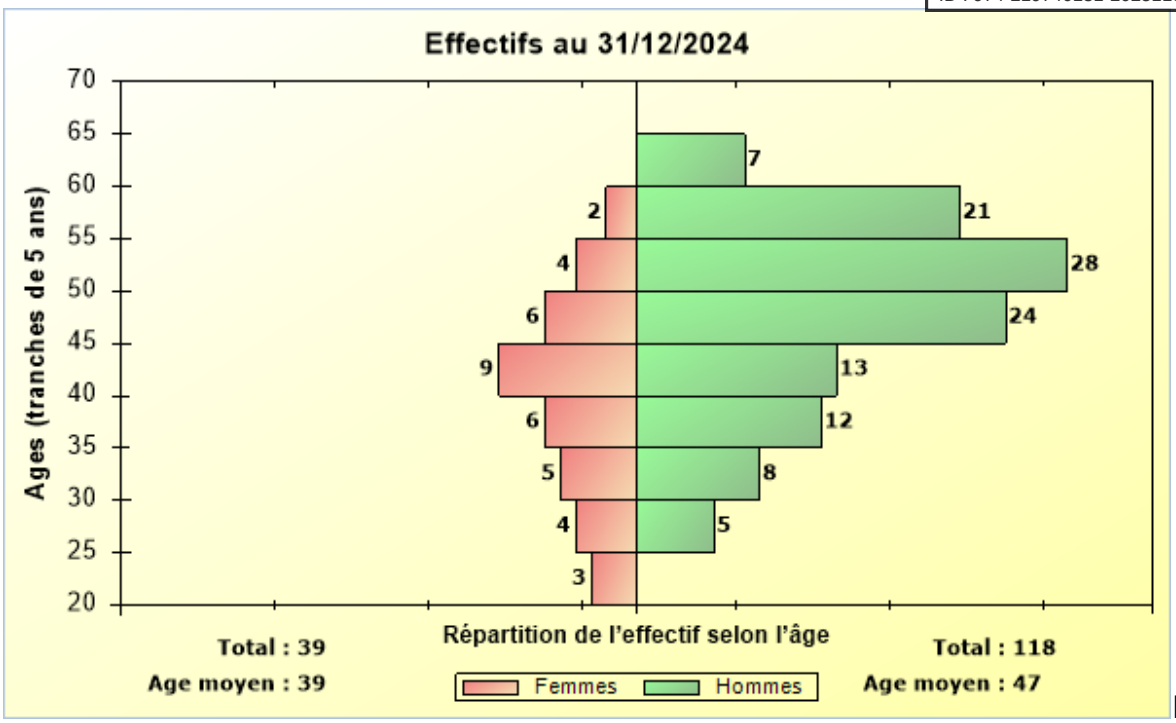
INSERTION	Nb	%
Moins de 25 ans	4	1 %
Entre 25 et 34 ans	69	21 %
Entre 35 et 44 ans	86	26 %
Entre 45 et 54 ans	92	28 %
55 et plus	78	24 %



G. 1 Répartition globale et par service Pyramide des âges CDI et CDD (Effectifs = 157)

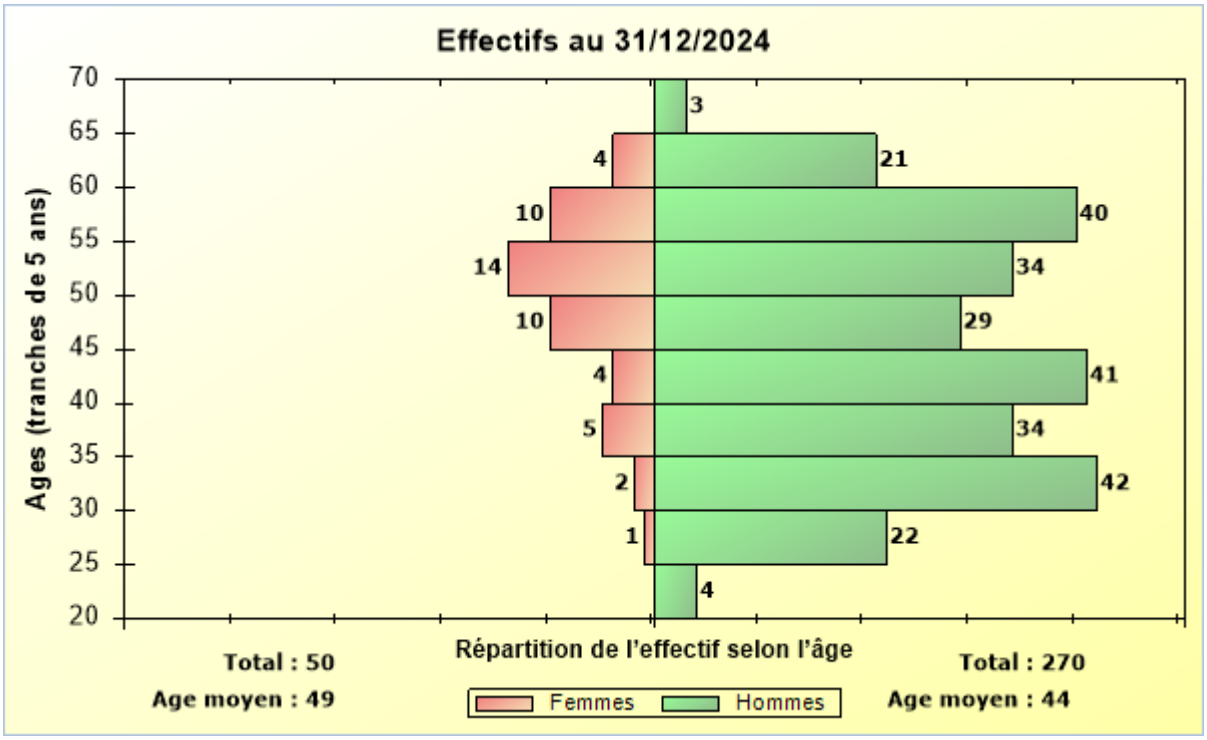
Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE



La structure de la pyramide des âges chez les femmes (« losange ») montre une structure équilibrée, traduisant un bon équilibre compétences/expérience. Chez les hommes, la structure de la pyramide des âges (« champignon ») traduit une forte expérience et une vague de départ à la retraite prévisible dans les 5 à 10 ans qu'il y a lieu d'anticiper pour éviter une perte de mémoire organisationnelle et de compétences.

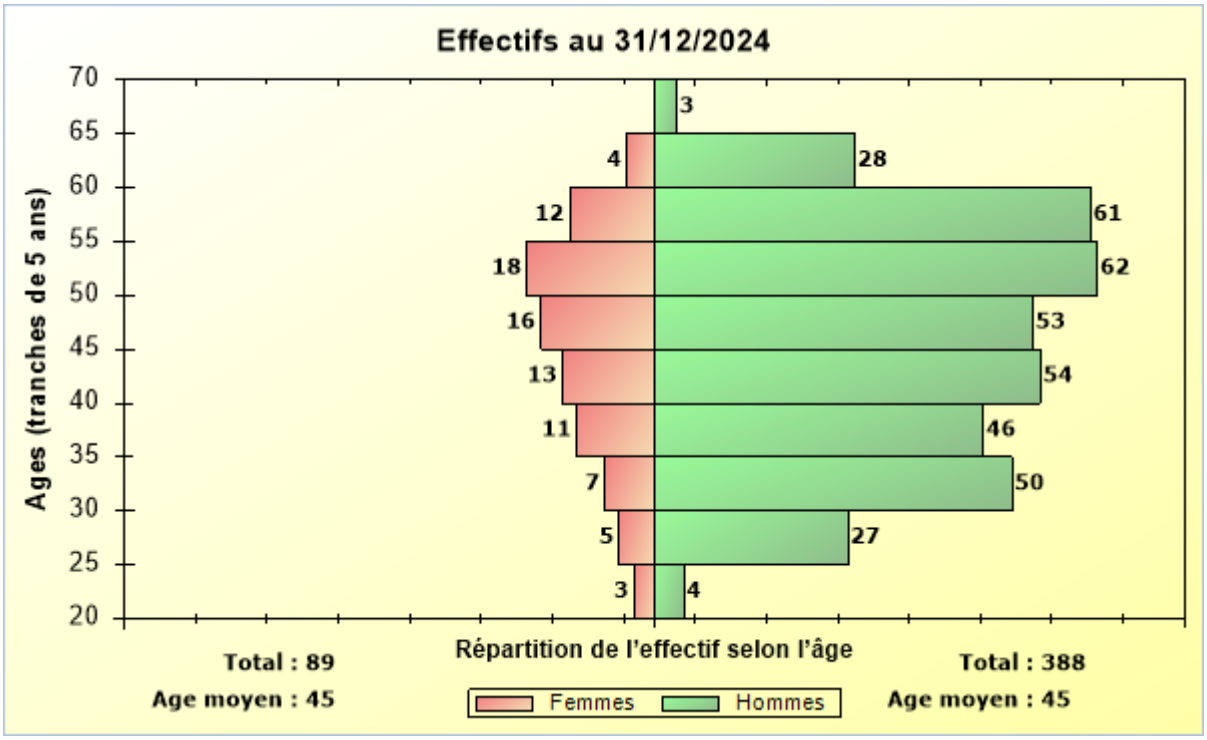
G. 3 Pyramide des âges PEC (Effectifs = 320)



Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

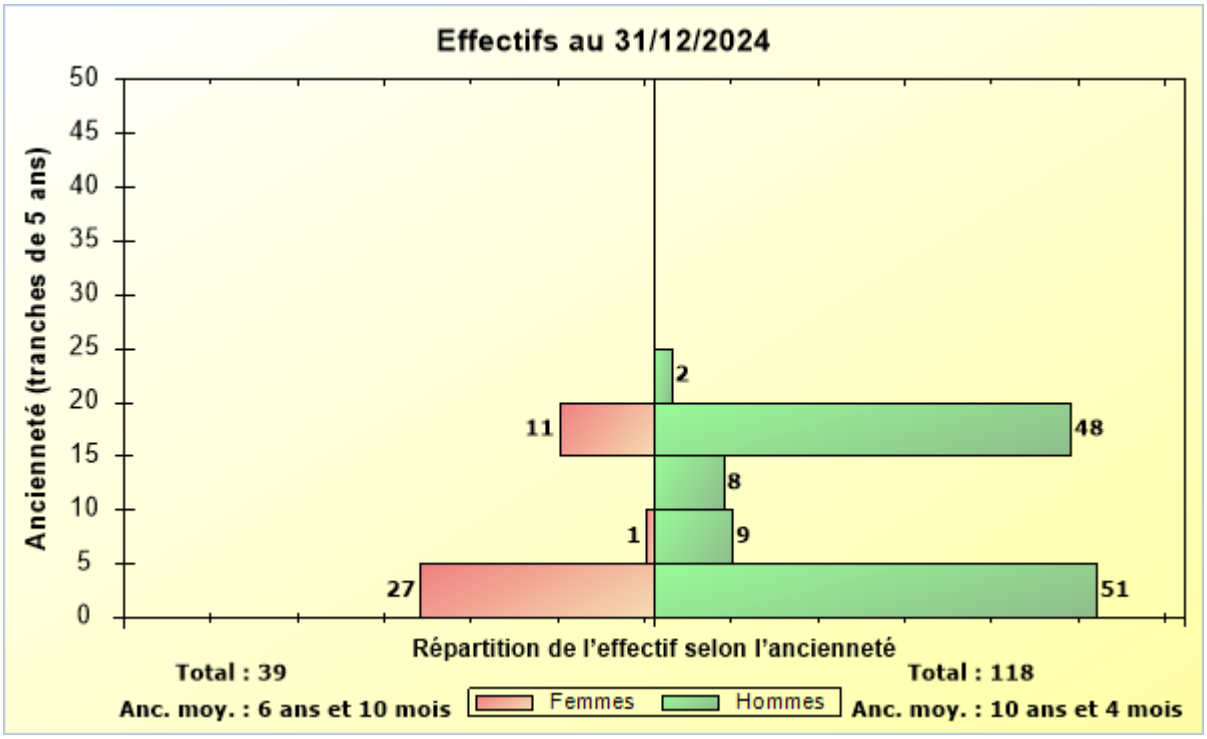
G. 4 Pyramide des âges CDD/CDI et PEC (Effectif = 477)



F. Ancienneté

H. 1 Ancienneté des CDI et CDD

Près de 44% de l'effectif CDI-CDD a plus de 10 ans d'ancienneté, avec une ancienneté moyenne pour les hommes de 10 ans et 4 mois et pour les femmes de 6 ans et 10 mois.

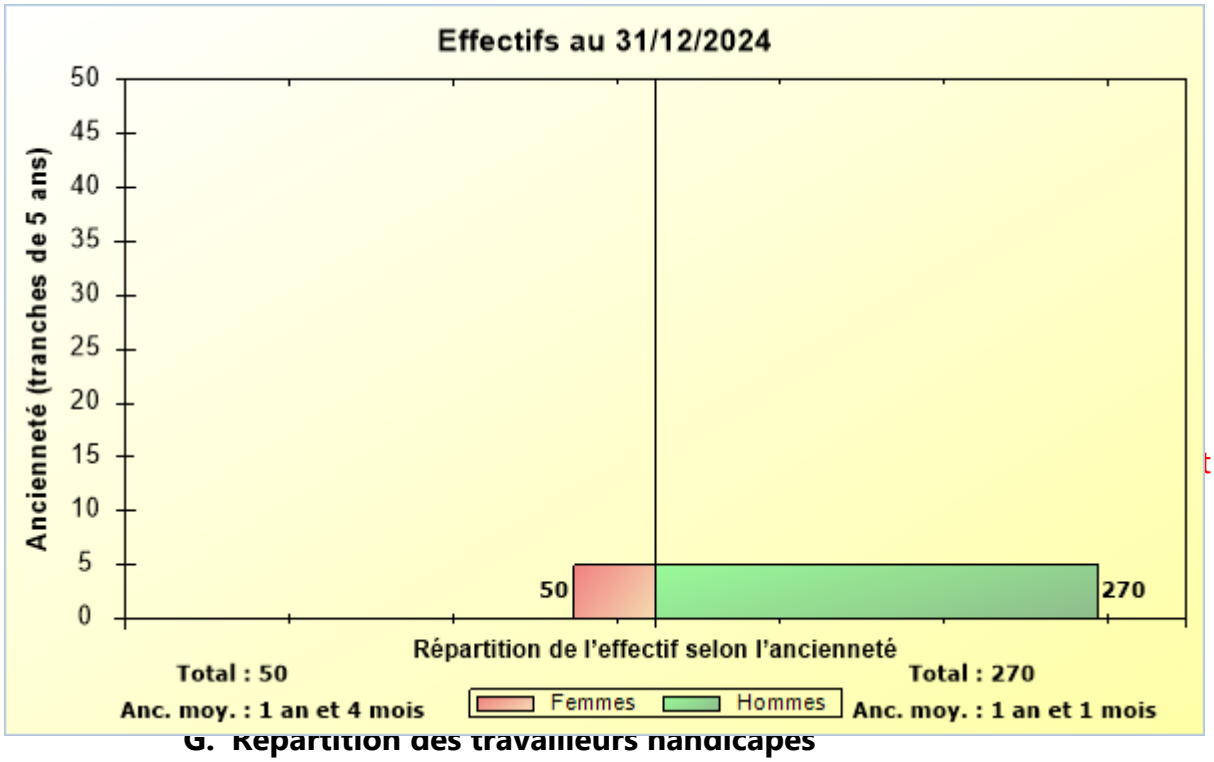


Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

H. 2 Ancienneté des PEC

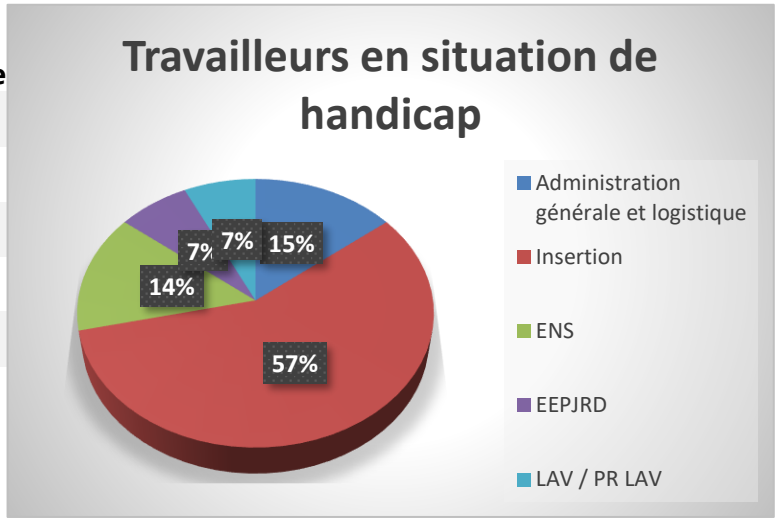
L'ancienneté moyenne pour les femmes est de 1 an et 4 mois et pour les hommes de 1an et 1 mois.



t ... mois

G. Répartition des travailleurs handicapés

Service	Nombre
ADMINISTRATION GEN et LOG	2
INSERTION	8
ENS	2
EEPJRD	1
LAV / PR LAV	1
TOTAL	**14**



Données de la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) 2024 :

- Effectif moyen de la SPL 2024 : 152,07
- Effectif moyen travailleur en situation de handicap 2024 : 13.14
- Obligation d'emploi de travailleur en situation de handicap : 9

Sur cette base, aucune contribution n'est à payer, EDDEN respectant largement ses obligations en la matière.

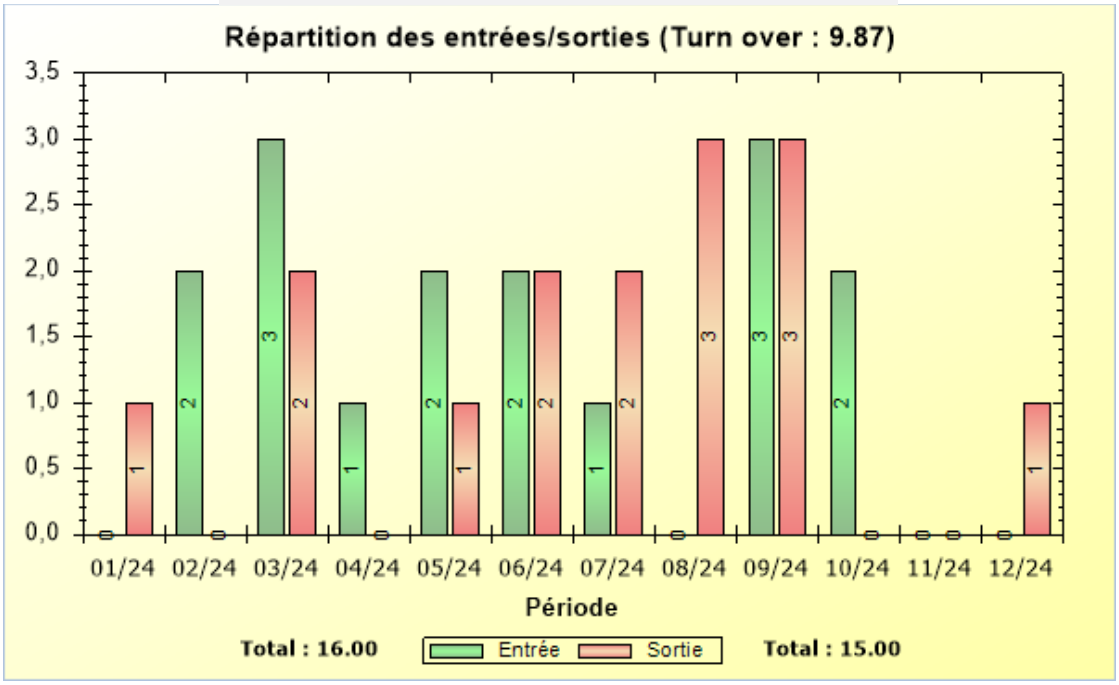
Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Turn-over (Taux de rotation du personnel)

A. Turn-over des CDI et CDD

Mouvements	Nombre
ENTREES	16
SORTIES	15
TURN-OVER	**9.87**



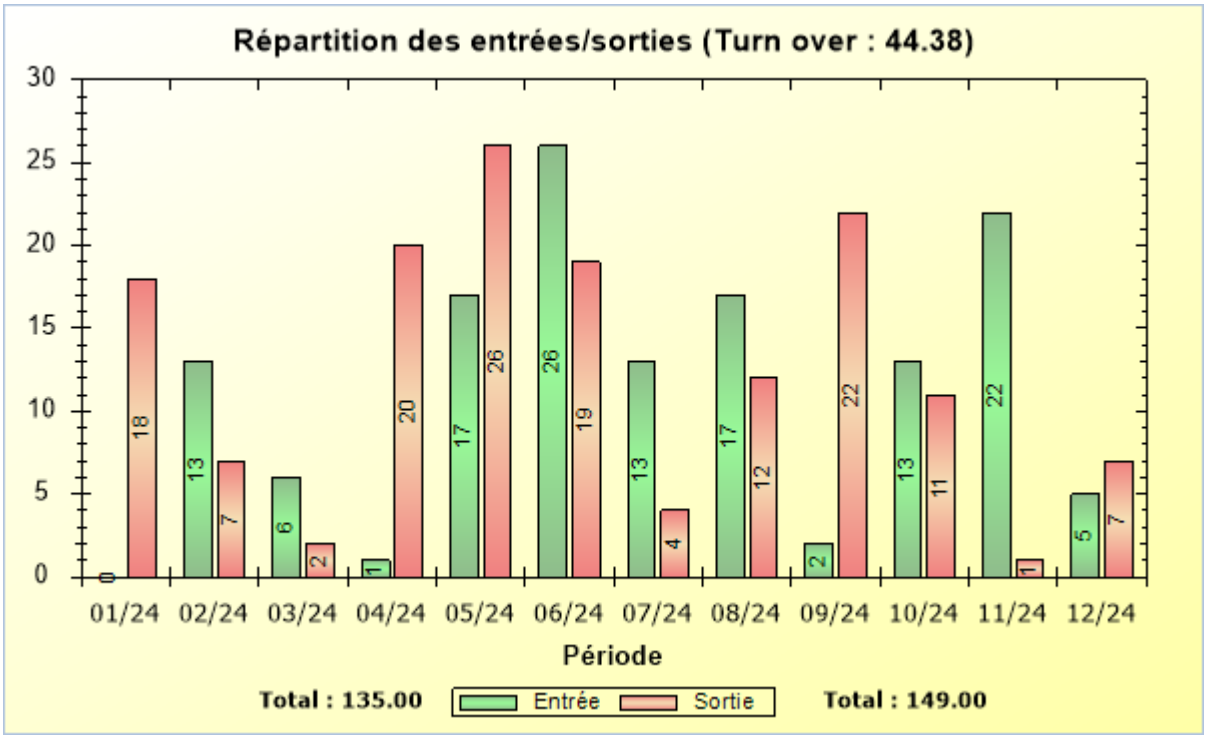
Le taux de turnover, également appelé **« taux de renouvellement du personnel »** ou « **taux de rotation du personnel »**, est un ratio qui permet d'appréhender dans une organisation, le rythme de renouvellement des effectifs. Ce taux est à 9.87% pour la SPL EDDEN sur l'exercice 2024, soit légèrement supérieur à celui de l'année 2023 (8,78%). Il est d'usage de considérer un taux normal de turnover entre 10 et 15% en fonction des secteurs d'activités. Le taux de la SPL EDDEN se situe dans cette moyenne. Les 15 sorties correspondent à 10 fins de CDD, 1 licenciement, 2 ruptures conventionnelles, 1 départ à la retraite et 1 démission.

B. Turn-over des PEC

Mouvements	Nombre
ENTREES	135
SORTIES	149
TURN-OVER	**44.38**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE



Le taux de turn-over du personnel en insertion est directement lié à la nature des contrats CUI-CAE PEC d'une durée maximale de 22 mois renouvellement compris, avec cependant des dérogations possibles pour certaines catégories de bénéficiaires (sénior, TH,...). Ce taux à 44.38 pour l'année 2024 est moins important que celui de l'année précédente (58,70 en 2023). A noter que la SPL EDDEN mène une politique volontariste sur le maintien en emploi du personnel dit Sénior, ce qui peut avoir pour conséquence de limiter le turnover pour cette catégorie de personnel. De surcroît, sur certaines activités nécessitant une montée progressive en compétences, il peut s'avérer pertinent de renouveler les contrats du personnel Sénior qui s'avère être les plus efficaces. Une réflexion pourrait être engagée sur cette thématique pour l'année 2025.

Absences

A. Répartition des absences CDI et CDD

Type	Nombre 2024	Nombre 2023
Jours travaillés théoriques	**38 348.00**	**35 781.00**
Jours d'absences	**2 233.14**	**2113.57**
Maladie	1436.23	1433.72
Maternité / Paternité	225.00	54.00
Accident du travail	240.00	272.00
Absences diverses	331.91	353.85

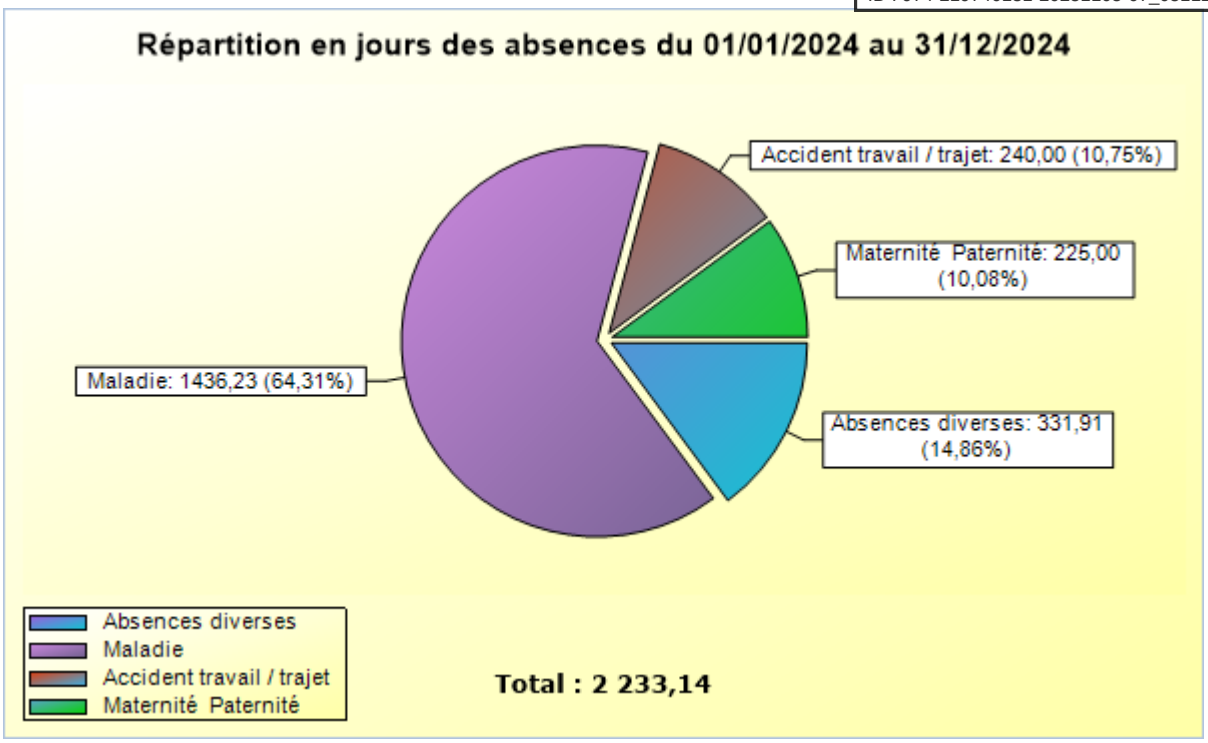
Formule de calcul du taux d'absentéisme : Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

Taux d'absentéisme (toutes absences confondues) = 5.82%

5,91 % en 2023

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE



Nombre de journées d'absences au 31/12/2024			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	38 348.00	2 233.14	5.82

Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2024			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	38 348.00	1 436.23	3.75

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2024					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	42	84	38	10	

Il est d'usage de considérer qu'un taux d'absentéisme en dessous de 4% peut être analysé comme faible. Au-delà de 8%, la situation devrait susciter des questionnements. Bien que ces moyennes ne soient pas absolues et puissent varier selon la taille de l'entreprise et le secteur d'activités, elles ont tout de même l'intérêt de donner des chiffres de référence.

En considérant toutes les absences (y compris les absences autorisées par nos accords collectifs à savoir pour enfant malade, événement familial, deuil, congés sans solde, etc…), **le taux d'absentéisme 2024 est à 5,82% (5,91% en 2023). En ne considérant que les absences pour maladie, le taux est à 3,75% (4,01% en 2023) soit une légère baisse sur les deux volets.** On note également une baisse des absences pour accident de travail : 10,75% de l'ensemble des absences en 2024 contre 12,87% en 2023. Ces taux renvoient donc plutôt à des valeurs « standards » et normatives.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

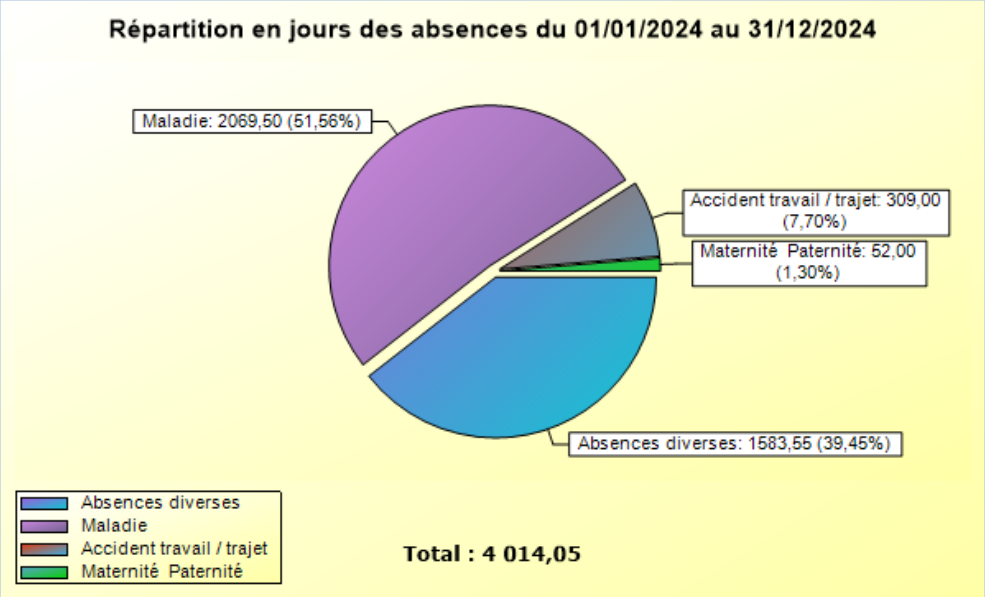
B. Répartition des absences PEC

Type	Nombre 2024	Nombre 2023
Jours travaillés théoriques	**80 931,00**	**78 891.00**
Jours d'absences	**4014,05**	**2862.30**
Maladie	2069.5	1176.83
Maternité / Paternité	52,00	144.00
Accident du travail	309,00	410.00
Absences diverses	1 583.55	1313.47

Formule de calcul du taux d'absentéisme : Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

Taux d'absentéisme = 4.96%

3,67 % en 2023



Nombre de journées d'absences au 31/12/2024			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	80 931.00	4 014.05	4.96

Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2024			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	80 931.00	2 069.50	2.56

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2024					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	142	138	86	2	

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

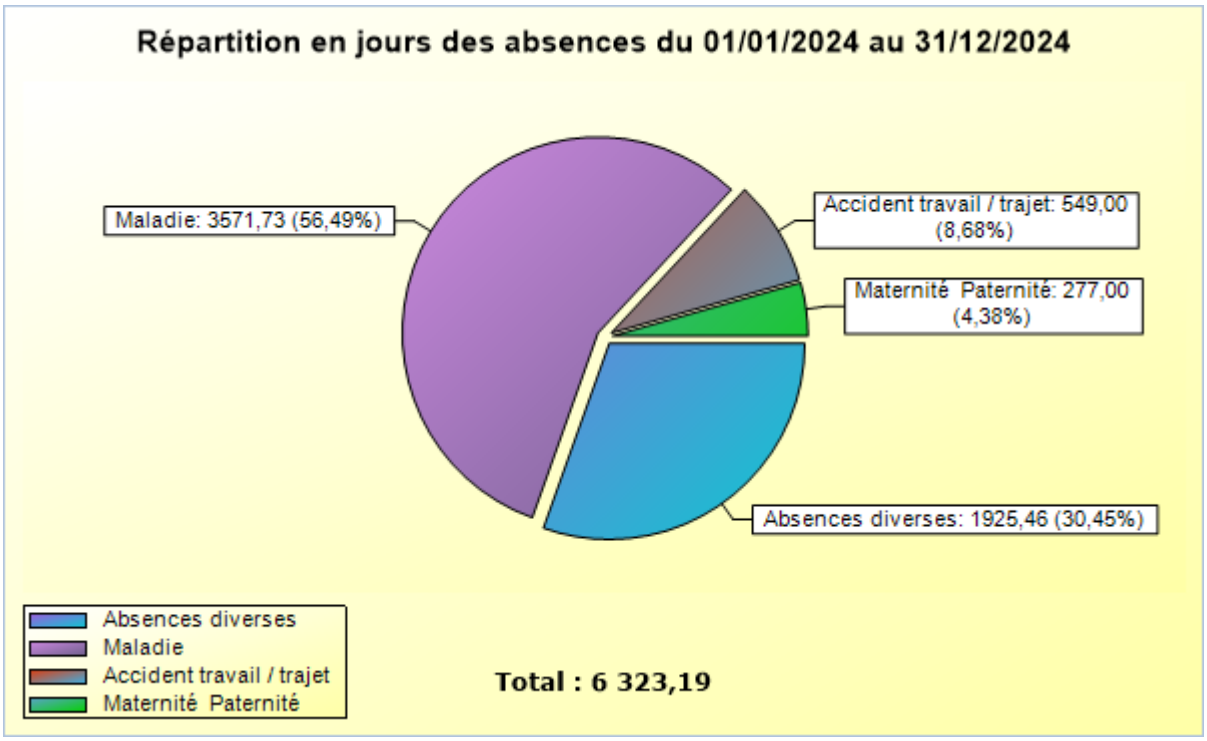
En considérant toutes les absences (y compris les absences autorisées par nos accords collectifs à savoir pour enfant malade, événement familial,…), le taux d'absentéisme des salariés PEC est à **4.96 %** et à **2.56 %** uniquement sur les arrêts maladie. On note par rapport à 2023 une augmentation (respectivement 3.67% et 1.51%). Bien que ces chiffres restent en dessous des seuils d'alerte, ils sont en augmentation. Il sera donc important de suivre cette tendance.

C. Répartition des absences CDI, CDD et PEC (à titre indicatif)

Type	Nombre 2024	Nombre 2023
Jours travaillés théoriques	**120 512,00**	**113 868,00**
Jours d'absences	**6 323.19**	**4 977,87**
Maladie	3751.73	2 610,55
Maternité / Paternité	277.00	198,00
Accident du travail	549.00	682,00
Absences diverses	1925.46	1 487,32

Formule de calcul du taux d'absentéisme : Nombre de jours d'absences / Nombre de jours travaillés théoriques

Taux d'absentéisme = 5.25%
4,37 % en 2023



En ne considérant que les absences liées aux arrêts maladie, le taux d'absentéisme sur l'année 2024 est de 2,96% (contre 2.29% en 2024). On observe également une baisse des absences liées aux accidents du travail tous contrats confondus.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2024			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	120 512.00	3 571.73	2.96

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2024					
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	185	225	127	12	

Santé / sécurité au travail

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les risques auxquels sont exposés les salariés de la SPL EDDEN, en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Il s'agit de l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

La mise à jour de l'évaluation des risques professionnels, entamée depuis 2022, et la mise en place d'actions préventives et correctives se sont poursuivies sur 2024.

Plan d'actions 2023/2024

Le plan d'actions 2023/2024 reste établi autour des 3 axes initiés en 2022.
Il convient de préciser que certaines actions, jugées non pertinentes après mise à jour de l'évaluation des risques, ont été volontairement annulées :

Axe 1 : Garantir la conformité réglementaire de nos installations et nos interventions

Objectifs
1.A. Définir le référentiel des textes en santé sécurité et environnement s'appliquant à nos activités et évaluer notre conformité réglementaire
1.B. Répertorier et faire contrôler les équipements/ engins/ Matériels et EPI soumis à VGP (électrique / incendie/ portail /dératisation/ etc.)
1.C. Communiquer régulièrement aux actionnaires les problèmes récurrents rencontrés sur les sites, nécessitant leur validation
1.D. Communiquer et informer nos prestataires sur les exigences SSE qui s'appliquent à nos sites

Axe 2 : Promouvoir la culture de prévention en entreprise

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Objectifs
2.A. Former le personnel aux formations sécurité obligatoires à leur poste de travail (PRAP/ SST/ Hab. Électrique/ etc.)
2.B. Procédures d'urgence à rédiger (cyclone-intempéries/AT en montagne / AT de La route etc.)
2.C. Établir un plan de communication/ sensibilisation sur les 5 principaux risques significatifs + définir les exercices capacités à réagir en situation d'urgence
2.D. Intégrer l'apprentissage de l'hygiène SST à la formation en situation de travail.
2.E. Formation santé sécurité environnement à l'embauche – intégrer à la démarche d'accueil – procédure accueil SST du nouvel arrivant
Infographie/vidéo/visuel en SST HSE
Procédure d'accueil SST du nouvel arrivant
Manuel SSE au poste de travail - rédaction + diffusion
2.F. Référentiel SSE/ Fiche d'identité des activités / cartographie des risques (canva) - les sites fixes dans un premier temps puis ENS/PJRD
Compléter les fiches emploi par les risques associés au métier
Rédiger les procédures/protocoles d'intervention spécifiques (ENS/ LAV/)
Protocole d'intervention et d'approche spécifique au site
Matériels spécifiques pour réduire la pénibilité du métier
2.G. Sensibilisation de l'encadrement aux rôles et responsabilités en SST
Support de formation sensibilisation PPT
2.H. Envisager une journée sécurité en 2023 et 2024 / RSE santé en général des salariés
Réaliser les mesures VLEP (bruit/poussières)

Axe 3 : Réduire/ éliminer les risques spécifiques aux activités

Objectifs
3.A. Formation éco-conduite et conduite citoyenne
3.B. Procédure d'intervention à proximité des réseaux et en sécurité à la LAV - formation des CE / CE suppléant et hommes de pied à BS BE HO
3.C. Fiche de vie du matériel de travail en hauteur des équipes LAV
3.D. Acquisition de sièges assis debout pour les pépinières Piton Défaud et Bois de Fer
3.E. Établir un référentiel d'EPI adapté par postes / activités et hommes-femmes
3.F. Location de toilettes mobiles/ modulaires / wc chimique de chantier à pépinière sans-soucis

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

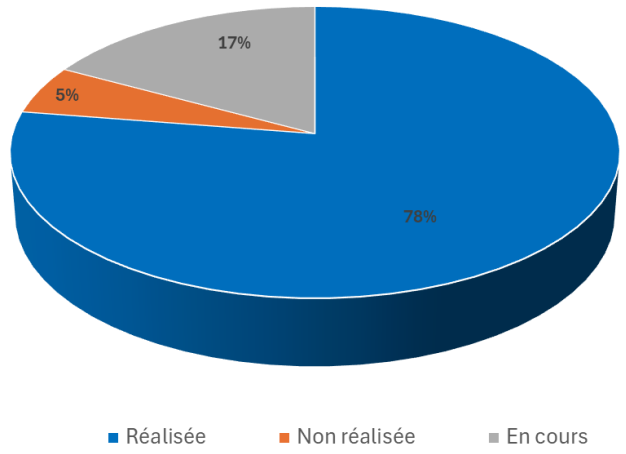
3.G. Établir une liste de plantes / espèces qui peuvent présenter des particularités urticantes
3.H. Couper le tube carré et renforcer sur les côtés de l'entrée / sortie ou marquage jaune/rouge
3.I. Installer des stores aux fenêtres de l'open space au siège Étang Salé et dans le bureau à la pépinière Bois de Fer
3.J. Établir un plan de circulation Mettre en place toute la signalisation liée à la circulation sur le site (panneaux, marquage au sol)
3.K. Remplacer les lousses par des modèles plastiques
3.L. Achat de tabouret en pépinières

Avancement des actions et tâches 2023/2024

	Actions totales	Actions réalisées	En cours	Non réalisées
Axe 1: Garantir la conformité réglementaire de nos installations et interventions	6	4	2	0
Axe 2: Promouvoir la culture de prévention au travail	17	11	4	2
Axe 3 : Réduire / Eliminer des risques spécifiques aux activités	14	13	1	0
POURCENTAGE TOTAL	**100%**	**76%**	**19%**	**5%**

Sur 37 actions au total à réaliser sur l'exercice 2023-2024, 76% sont réalisées et 19% en cours de réalisation.

Ramené à une déclinaison en tâches (plusieurs tâches constituant une action), sur les 111 tâches visées sur l'exercice 2023-2024, 78% sont réalisées et 17% en cours de réalisation.



Réalisée	**86**
Non réalisée	**6**
En cours	**19**

A. Méthodologie et mise à jour de l'évaluation des risques

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Les unités de travail

Le référentiel d'évaluation des risques professionnels défini en 2023 reste inchangé au niveau des unités de travail :

- Risques Généraux communs
- Bâtiments Bureaux SPL (Local Ligne Paradis/ Local Nord/ Local Piton Défaud/ Siège Étang Salé, Local Nord Sainte-Marie, Local de stockage ENS Entre Deux)
- Les pépinières (Pépinière Archambaud/ Pépinière Bois de Fer/ Pépinière Bois de Nèfles/ Pépinière Sans Soucis)
- Les Salines
- Opérationnels terrains communs (Espaces Naturels Sensibles / Lutte Antivectorielle/ Parcs& Jardins et Routes Départementales)

Dans le cadre de notre gestion des risques professionnels et de la mise à jour de notre Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), la liste des risques a été légèrement modifiée en s'appuyant sur les risques recensés par l'INRS.

Agent biologiques	Electricité
Agent chimiques dangereux	Equipement de travail
Ambiances lumineuses	Incendie et explosion
Ambiances thermiques	Perturbation du mouvement, heurt et cognement
Bruit	Projection d'objet/ poussière/ Piqûre d'insectes
Charge physique de travail yc manutention manuelle	Risque routier
Chute de hauteur	Risque sanitaire
Chute de plain-pied	Risques psychosociaux
Chute d'objet / effondrement	Vibration
Circulations internes de véhicule et d'engins	Autres

Par ailleurs, une hiérarchisation des actions a été mise en place sur 2024 pour permettre une gestion plus efficace des risques et pour prioriser les actions de prévention selon leur gravité.

Cette hiérarchisation repose sur un système de cotation des risques également modifié, qui permet de définir des priorités d'intervention en fonction de la combinaison de plusieurs critères, tels que la gravité des risques, leur probabilité d'occurrence et les mesures de prévention déjà mises en place.

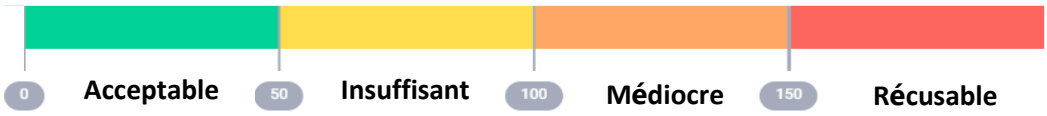
Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

G	Gravité
1	Mineure : Blessures légères, incident bénin n'entraînant pas d'arrêt de travail
5	Significative : accident entraînant un arrêt de travail réversible
10	Grave : blessures sérieuses ou handicap temporaire ou pouvant entrainer une maladie professionnelle
15	Très grave : AT pouvant entraîner la mort ou un handicap permanent
F	**Fréquence**
1	Rarement : exposition de l'ordre d'une par an, ou moins voire jamais
4	Ponctuellement : exposition de l'ordre d'une à 2 fois par mois
10	Régulièrement : exposition d'une à 2 fois par semaines, plusieurs fois par mois
50	Fréquent : exposition quotidienne, plusieurs fois par jour
M	**Maîtrise**
0	Suppression du risque
0.1	Totalement maîtrisé : risque combattu à la source, mesures de protection collectives et individuelles en place
0.5	Maîtrise acceptable : mesures de protection collectives et actions de sensibilisation / formation
0.8	Maîtrise existante mais insuffisante : équipement de protection individuelle, absence de mesure collective
1	Aucune maîtrise : absence de mesures de protection, moyens de prévention non mis en œuvre
H	**Historique**
1	Faible : pas d'accident de travail avec arrêt depuis 3 ans
5	Moyenne : Moins de 2 accidents de travail avec arrêt depuis 3 ans
10	Grande : 3 accidents de travail avec arrêt et plus depuis 3 ans
D	**Durée d'exposition journalière**
1	Occasionnelle : < 30 minutes
2	Intermédiaire : 30 à 120 minutes
3	Fréquente : 2 à 6 heures
4	Permanente : > à 6 heures

Cette cotation est ensuite utilisée pour attribuer un seuil de priorité aux actions à mener, allant de la priorité la plus basse à la priorité la plus haute.

Voici les quatre niveaux de priorité que nous avons définis :



Priorité 4 : Risque acceptable (cotation entre 0 et 50)
Les risques sont jugés acceptables, car ils sont soit faibles, soit bien maîtrisés grâce à des mesures de prévention existantes.
Aucun action urgente n'est requise pour ces risques, bien qu'ils doivent être régulièrement suivis pour s'assurer que les mesures de prévention restent efficaces.

Priorité 3 : Mesures insuffisantes (cotation entre 50 et 100)
Les risques sont identifiés comme étant insuffisamment maîtrisés. Bien qu'aucune action immédiate ne soit nécessaire, il est important de renforcer les mesures de prévention existantes.
Des actions correctives doivent être mises en place à moyen terme pour réduire les risques à un niveau acceptable.

Priorité 2 : Mesures médiocres (cotation entre 100 et 150)
Les risques sont jugés comme ayant peu voire aucune mesure de prévention. La situation est préoccupante et nécessite une action rapide pour éviter des incidents graves ou fréquents.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Des actions correctives immédiates doivent être planifiées et exécutées pour améliorer la gestion de ces risques dans les plus brefs délais.

Priorité 1 : Risque récusable, actions urgentes à mener (cotation supérieure à 150)
Les risques sont jugés comme étant non maîtrisés, voire inacceptables, avec des conséquences graves en cas d'incident.
Ces risques nécessitent une action immédiate au vu de la gravité et de l'occurrence du risque. Des mesures correctives doivent être prises sans délai pour protéger la santé et la sécurité des employés.

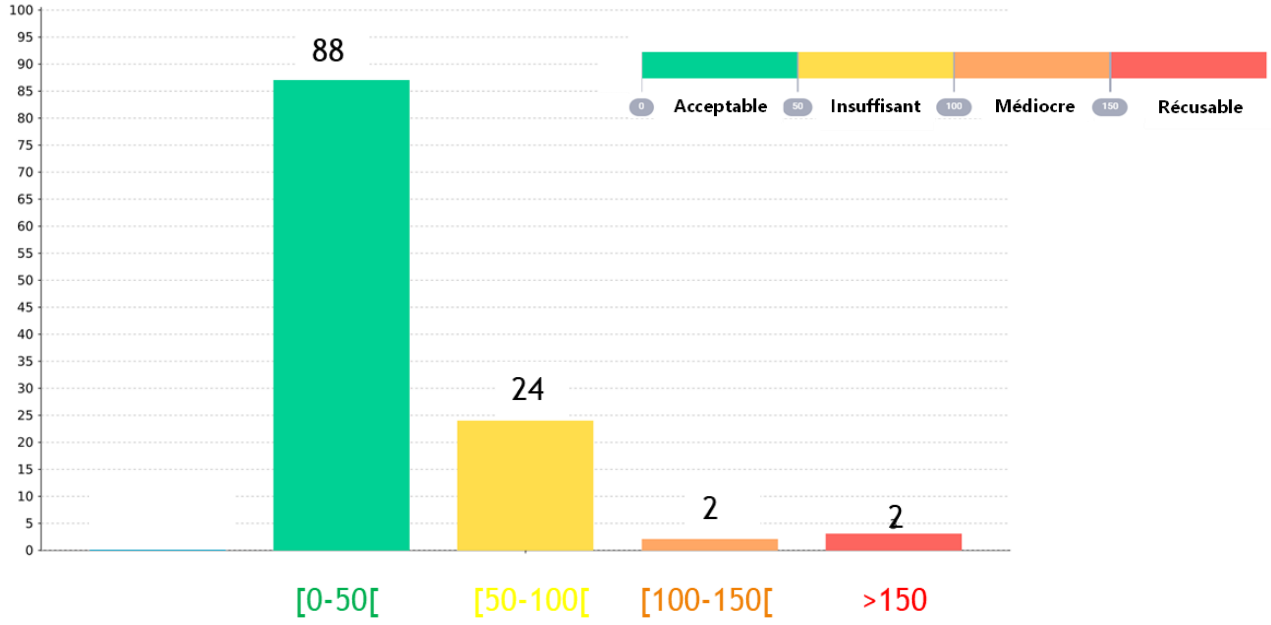
L'objectif de cette hiérarchisation est de :

- Prioriser les actions de prévention afin de réduire les risques les plus graves et les plus urgents en premier lieu.
- Garantir une gestion cohérente des risques dans l'entreprise, en permettant de suivre et de traiter les risques de manière structurée.
- S'assurer que les ressources et les efforts de prévention sont concentrés là où ils sont le plus nécessaires, afin de protéger au mieux la santé et la sécurité des travailleurs.

Comparatif des évaluations 2022-2023-2024

En 2022, 90 situations à risques ont été identifiées et catégorisées.
En 2023, ce sont 105 situations à risques qui ont pu être identifiées en lien avec de nouvelles actions ou de nouveaux bâtiments.

En 2024, au vu des différentes modifications apportées, ce sont 116 situations à risques qui sont identifiées, réparties prioritairement comme ci-dessous :

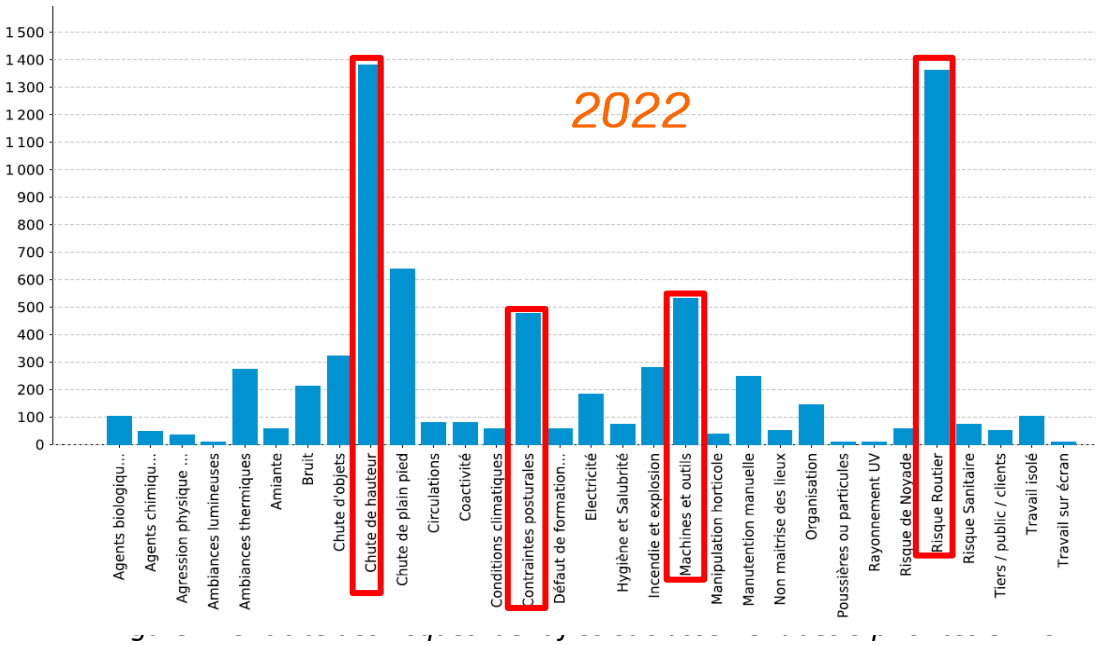


Répartition de la criticité par risque

Le référentiel d'évaluation des risques ordonne les principaux risques à traiter. Les 4 principaux risques pour 2024sont les risques liés à la charge physique, la chute de hauteur, aux équipements de travail et le risque routier. Nous retrouvons donc sensiblement les mêmes risques que sur les années 2022 et 2023.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE



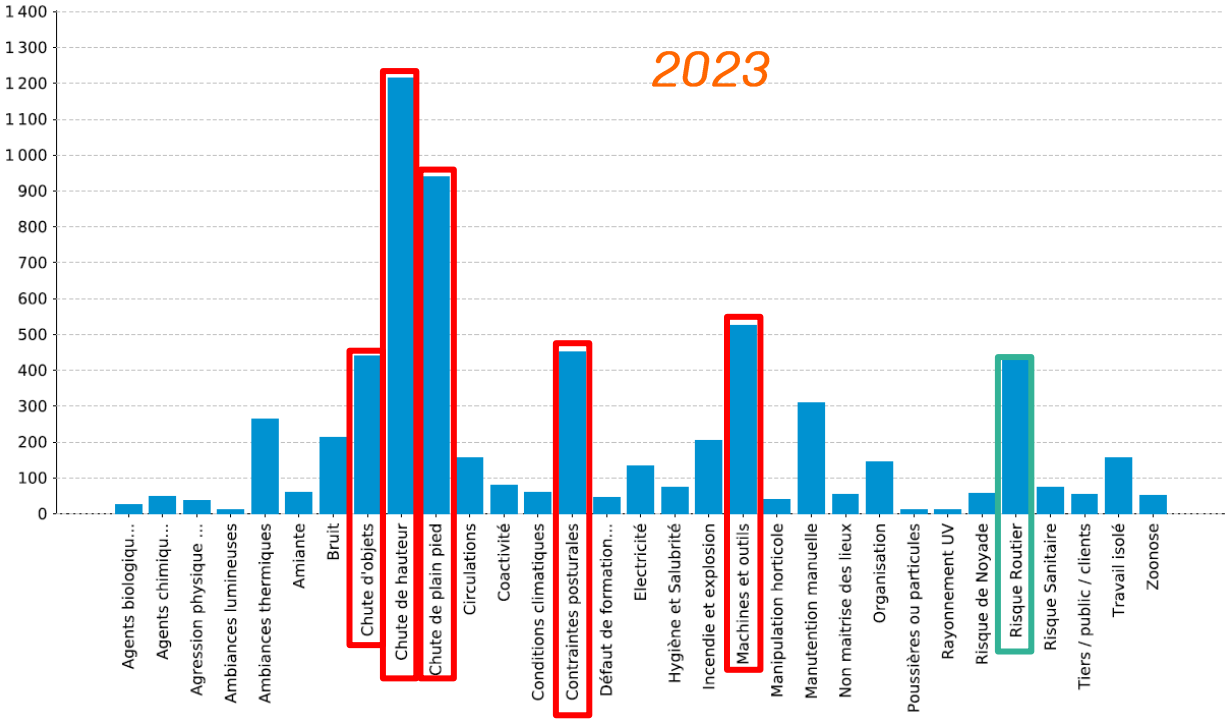


Figure 2: Criticité des risques identifiés et classement des 5 priorités en 2023

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

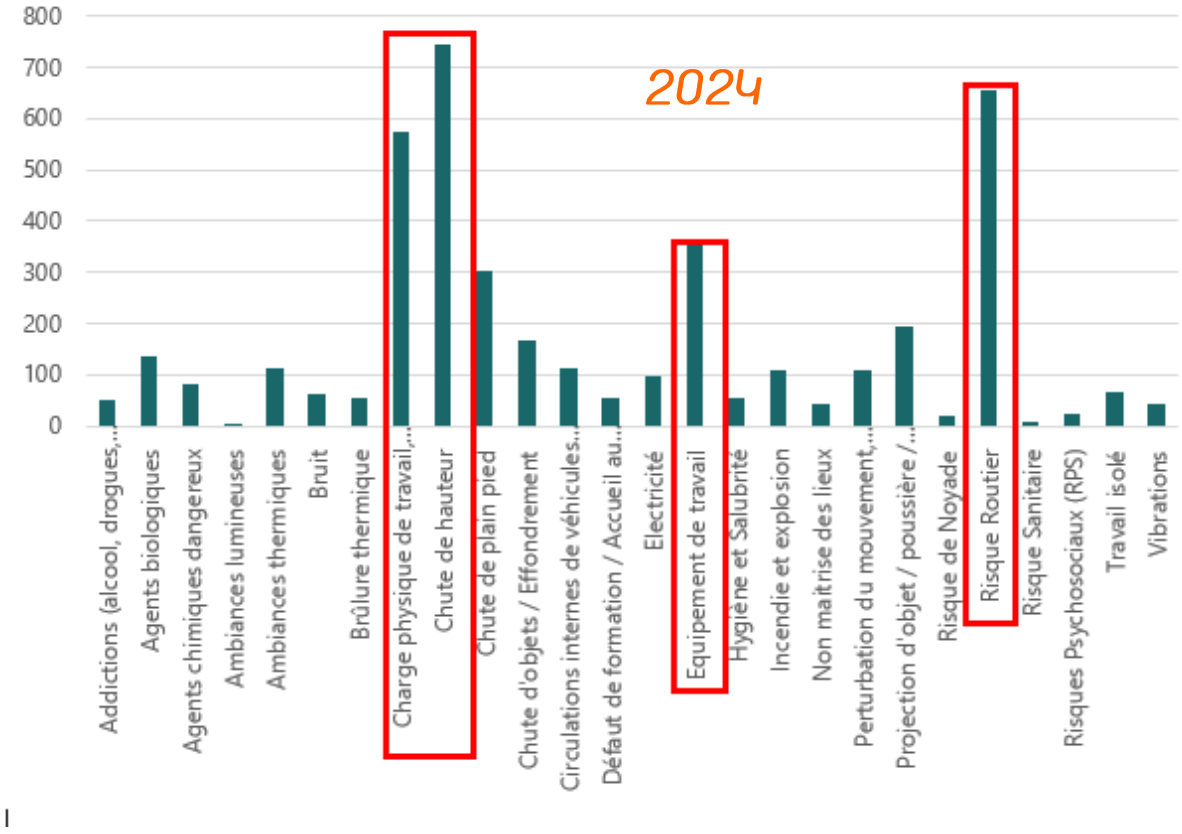


Figure 3: Criticité des risques identifiés et classement des 5 priorités en 2024

Index Egalite professionnelle

Chaque année au plus tard le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et rendre publique, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

Ce résultat doit également être communiqué, avec le détail des différents indicateurs, au CSE ainsi qu'à l'inspection du travail (Deets).

L'Index, sur **100 points**, est composé de **4 indicateurs** pour les entreprises de moins de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place et publier des mesures adéquates et pertinentes de correction et des objectifs de progression pour chacun des indicateurs dans un délai de 3 ans. Ces mesures, annuelles ou pluriannuelles, et ces objectifs doivent être le cas échéant définis dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. A noter que ne peuvent être pris comme base de calcul et de comparaison les groupes des plus 3 personnes dans chaque catégorie hommes/femmes.

<u>Indicateur d'écart de rémunération annuelle</u>

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Catégorie socioprofessionnelle	Tranche d'âge	Rémunération Femmes	Rémunération Hommes	Ecart (%)	Ecartaprès seuil pertinence	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré
Ouvriers	Moins de 30 ans	21 989,00	21 656,00	-1,50		2	16	0	0	
	30 à 39 ans	21 994,00	21 758,00	-1,10		8	74	1	82	
	40 à 49 ans	21 627,00	22 005,00	1,70		15	72	1	87	
	50 ans et plus	21 846,00	22 823,00	4,30		29	110	1	139	
Employés	Moins de 30 ans					1	1	0	0	
	30 à 39 ans					0	5	0	0	
	40 à 49 ans					2	6	0	0	
	50 ans et plus					1	5	0	0	
Techniciens et agents de maitrise	Moins de 30 ans	25 829,00	26 486,00	2,50		5	5	1	10	
	30 à 39 ans	30 833,00	30 814,00	-0,10		4	13	1	17	
	40 à 49 ans	35 023,00	30 850,00	-13,50	-8,50	11	25	1	36	-0,75
	50 ans et plus	40 581,00	31 376,00	-29,30	-24,30	5	34	1	39	-2,31
Ingénieurs et cadres	Moins de 30 ans					0	0	0	0	
	30 à 39 ans					5	0	0	0	
	40 à 49 ans					2	8	0	0	
	50 ans et plus					0	5	0	0	
Total		27 115,00	25 256,00	-7,40	-2,40	90	379	0	410	-3,06
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :						0	0	0	0	1,00
Indicateur d'écart de rémunération (%)						0	0	0	0	3,10
Note obtenue sur 40 (effectif = 149.58)						0	0	0	0	36,00

Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Catégorie socioprofessionnelle	Taux Femmes	Taux Hommes	Ecart (%)	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Validité groupe	Effectifs validés	Ecart pondéré	Ecart absolu	Ecart salariés
Ouvriers	3,70	1,50	-2,20	54	272	1	326			
Employés		5,90	5,90	4	17	1	21			
Techniciens et agents de maitrise	20,00	11,70	-8,30	25	77	1	102			
Ingénieurs et cadres		23,10	23,10	7	13	1	20			
Total	7,80	4,50	-3,30	90	379	0	469	-3,30	3,30	3,00
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :				0	0	0	0	1,00		
Indicateur d'écart d'augmentations (points de %)				0	0	0	0	3,30		
écart en nombre équivalent de salariés				0	0	0	0	3,00		
Note écart absolu de taux d'augmentation				0	0	0	0	25,00		
Note écart en nombre équivalent de salariés				0	0	0	0	25,00		
Note obtenue sur 35 (effectif = 149.58)				0	0	0	0	25,00		

Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité

	Effectif Femmes	Taux Femmes	Résultat
Salariées revenant de congé maternité	1		
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0		1,00
Salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%)	1		
Note obtenue sur 15 (effectif = 149.58)	1		15

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Résultat
Salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations	3	7	3,00
indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0	0	1,00
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi le	0	0	3,00
Note obtenue sur 10 (effectif = 149.58)	0	0	5,00

Le score de la SPL est égal à 36+ 25+ 15+ 5 soit 81 points.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Il est à noter que sur le premier indicateur, celui de l'écart de rémunération annuelle, la SPL obtient un score de 36 sur 40 points. **La perte de points se faisant à nouveau sur un écart de rémunération plus favorable pour les femmes que pour les hommes dans la catégorie techniciens / agents de maîtrise et dans la tranche d'âge 40-49 ans, et 50 ans et plus.** L'analyse de cet écart de rémunération permet d'expliquer cette différenciation par la typologie des emplois rattachés à la catégorie socioprofessionnelle Technicien Agent de Maîtrise. Cette typologie regroupe des emplois très hétérogènes notamment l'emploi de chef d'équipe (quasi exclusivement masculin) rattaché à la catégorie Agent de Maîtrise à l'issue de l'harmonisation sociale. Par ailleurs, la catégorie Technicien regroupe des emplois (exclusivement féminin) selon un profil diffèrent de celui de chef d'équipe tels qu'Assistante RH, Accompagnatrice socio-professionnelle, Responsable de gestion, Responsable de service, Assistante de direction, Gestionnaire de marché, Gestionnaire comptable et financier, Contrôleur de gestion, Technicien suivi scientifique. La perte de point se fait également sur le 2ième indicateur pour les mêmes raisons. Il serait dès lors pertinent de proposer une autre possibilité de regroupement de catégories socioprofessionnelles qui rendent compte de façon plus adéquate des éventuels écarts.

Relations sociales

Négociations Annuelles Obligatoires

Pour rappel, les partenaires se sont rencontrés au cours de plusieurs réunions en 2023.

Lors de ces réunions, les négociations ont été engagées sur l'ensemble des thèmes requis par la loi et se sont déroulées de manière loyale et sérieuse. L'ensemble des données et informations nécessaires au bon déroulement des négociations ont été transmises aux organisations syndicales représentatives.

Au cours de ces discussions, les partenaires ont pu évoquer l'intérêt de pouvoir projeter sur plusieurs années une trajectoire d'évolution salariale à la fois responsable et motivante pour les collaborateurs. Pour l'entreprise, il s'agit de prévoir une trajectoire d'évolution de la masse salariale convenue et donc maîtrisable au regard des projets de développement. Pour les collaborateurs, cela offre une garantie d'évolution salariale préalablement convenue.

A l'issue des discussions, les partenaires sont parvenus aux différents points d'accord sur les grandes thématiques suivantes :

- La rémunération, les salaires effectifs et le partage de la valeur ajoutée ;
- L'égalité professionnelle et la qualité de vie et des conditions de travail ;

Un accord a été conclu pour une durée de 4 ans, soit de 2023 à 2026.

Réunions du Comité Social et Economique (CSE)

Six réunions se sont tenues sur l'année 2024.

Il est à noter qu'il y a eu en 2024 des élections pour élire de nouveaux représentants du Comité Social et Economique. Ces élections se sont tenues le 2 mai 2024 et ont permis d'élire 11 titulaires et 11 suppléants au premier tour et répartis dans deux collèges :

- 4 représentants pour le collège Ouvriers – Employés
- 7 représentants pour le collège Technicien - Agents de Maîtrise - Cadres

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

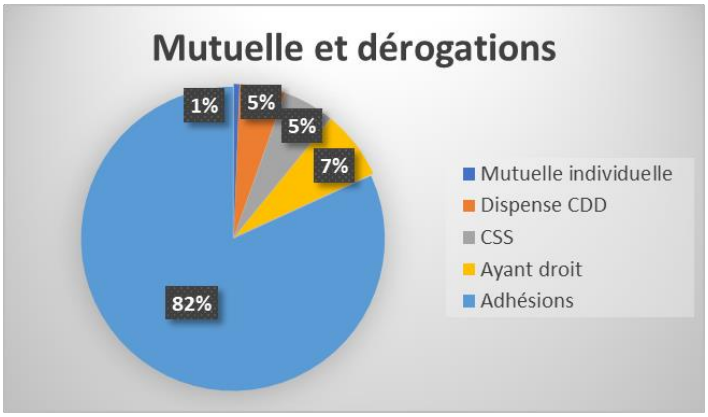
Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

La première réunion du nouveau CSE s'est tenue le 5 juin 2024.

Avantages sociaux

Adhésions Mutuelle et dérogations au 31/12/2024

Complémentaire santé	*Nombre*
Adhésions EDDEN	135
Ayant droit	12
CSS	9
Dispense CDD	8
Mutuelle individuelle	1
TOTAL	**165**



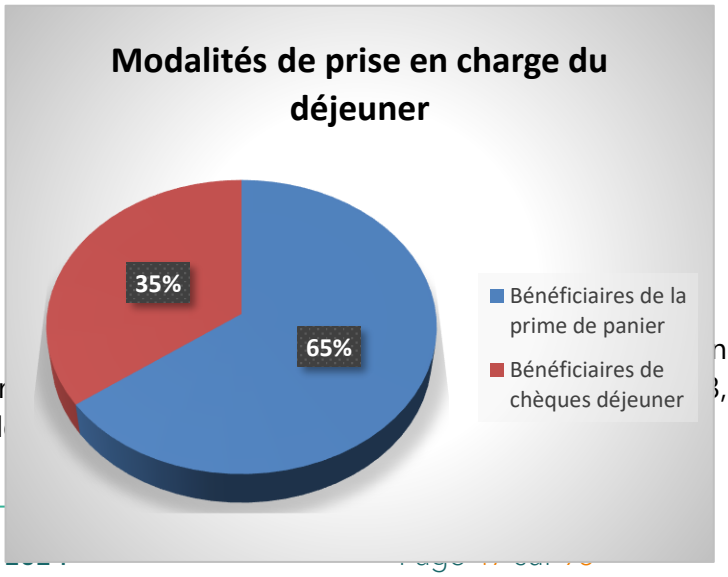
L'adhésion à la Mutuelle revêt un caractère obligatoire, sauf cas dérogatoires autorisés par la loi. À la suite d'un appel d'offre, la Prudence Créole – AFOI a été retenue pour assurer la complémentaire santé de la SPL depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025, date de fin du marché. A noter que la SPL EDDEN prend en charge la moitié du coût de la Mutuelle pour ses salariés.

Prévoyance

Nos accords collectifs, ainsi que les actes fondateurs ad-hoc prévoient que l'ensemble des salariés de la SPL EDDEN soit adhérent au régime de prévoyance mis en place dans l'entreprise. L'organisme retenu à l'issue de l'appel d'offres pour assurer les services de la Prévoyance est la CRR du 1ier janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025, date de fin du marché.

Tickets restaurant / primes de panier au 31/12/2024

Modalités de prise en charge du déjeuner	***Nombre***
Bénéficiaires de la prime de panier	97
Bénéficiaires de chèques déjeuner	54
TOTAL	**151**



A.

En
ver
sel

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

A titre indicatif, les encours placés représentent 27 397€ pour 123 épargnants.

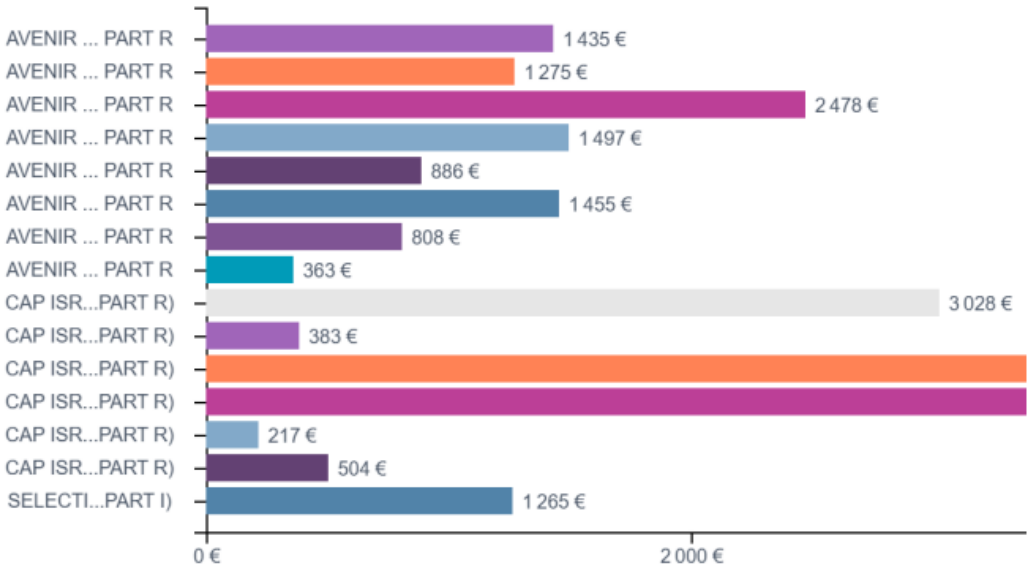
	Montant total des encours	Nombre d'épargnants
	27 397 €	**123**
Salariés présents	20 515 €	58
Salariés sortis	6 882 €	65

Les produits concernés sont le Plan Epargne Entreprise (PEE)et le Plan Epargne Retraite (PERCOL)



	Montant des encours	Nombre d'épargnants
PEE	14 056 €	91
PERCOL	13 341 €	107

Les supports de placements (fonds) sont les suivants :



Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

III. LISTE DES CONTRATS

L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et **la société,** SPL EDDEN Non concernée

- **Listant les contrats**, apports en compte courant d'associés,

 Garanties d'emprunt et aides octroyées au titre du développement économique **ou tout autre concours financier**, et précisant pour chacun d'eux leur **objet, leur montant** et, le cas échéant, le secteur d'activité dont ils relèvent

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

IV. MODIFICATIONS DES STATUTS

Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant **l'historique des cinq dernières années**

Modifications statutaires

Une seule modification statutaire a eu lieu depuis la création de la SPL EDDEN.

Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2021 a :

- ✓ Approuvé le transfert de siège social de la SPL EDDEN, du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE ;
- ✓ Autorisé le Directeur Général à effectuer les formalités relatives à la modification du Kbis de la Société, incluant notamment si nécessaire la déclaration des autres établissements de la Société ;
- ✓ Autorisé le Directeur Général à procéder à la modification de l'article 4 des statuts de la SPL EDDEN.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 mai 2021 a ratifié le transfert de siège social du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

V. EVOLUTION ACTIONNARIAT

Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant **l'historique des cinq dernières années**

2019 : Création de la SPL EDDEN

Née de la volonté politique de 8 actionnaires, la Société a été constituée le 1er Mars 2019, pour intervenir dans le domaine de l'écologie, du développement durable et de l'insertion par l'économie au bénéfice exclusif de ses collectivités Actionnaires.

La SPL EDDEN a intégré 4 entités juridiques différentes :

- Le GLAIVE (Groupement de Lutte Antivectorielle d'Insertion et de valorisation de l'Environnement) ;
- Le GCEIP (Groupement pour la Conservation de l'Environnement et de l'Insertion Professionnelle) ;
- L'ADIVEP (Association pour le Développement de l'Insertion et pour la Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine) ;
- Le Service Environnement de la SPL Avenir Réunion.

Avec un capital social de 1 450 000 €, divisé en 14 500 actions de 100€ chacune, la SPL EDDEN était composée de 8 collectivités actionnaires :

Liste des Actionnaires	Montants du capital en Euros	% *capital*
Conseil Départemental	1 200 000,00	82.76%
CIVIS	100 000,00	6.90%
Saint Denis	25 000,00	1.72%
Le Tampon	25 000,00	1.72%
L'Entre-Deux	25 000,00	1.72%
Saint Joseph	25 000,00	1.72%
Saint Benoît	25 000,00	1.72%
Saint Leu	25 000,00	1.72%
TOTAL	**1 450 000,00**	**100%**

2021 : Cession d'actions et entrée de nouveaux actionnaires

En date du 26/11/2020, le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a ouvert une procédure de cession des actions du Département de La Réunion, à destination de plusieurs collectivités ayant fait connaître leur volonté d'intégrer le capital de la Société SPL EDDEN : Petite-Ile, Salazie, Saint-Louis, Les Avirons. Plus tard, en date du 12 mars 2021, la commune de Saint-Pierre a également fait part de la même ambition.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Depuis la notification de la vente des actions par le Département le 22/11/2021, la SPL EDDEN est composée de la manière suivante :

Actionnaires	Capital en Euros	% capital
Département de la Réunion	1 075 000,00	74,14 %
CIVIS	100 000,00	6,90 %
Saint Denis	25 000,00	1,72 %
Le Tampon	25 000,00	1,72 %
L'Entre-Deux	25 000,00	1,72 %
Saint Joseph	25 000,00	1,72 %
Saint Benoît	25 000,00	1,72 %
Saint Leu	25 000,00	1,72 %
Salazie	25 000,00	1,72 %
Petite-Ile	25 000,00	1,72 %
Saint-Louis	25 000,00	1,72 %
Les Avirons	25 000,00	1,72 %
Saint-Pierre	25 000,00	1.72%
TOTAL	**1 450 000,00**	**100,00 %**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

VI. ETAT DES PARTICIPATIONS

L'état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société au conseil d'administration ou de surveillance de cette société SPL EDDEN Non concernée

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

VII. PRINCIPAUX RISQUES

La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société est confrontée, et le cas échéant leur traitement

L'année 2024 est l'année d'achèvement des Contrats de Prestations Intégrées historiques signés avec le Conseil Départemental., et de négociation de leur renouvellement pour une nouvelle période contractuelle.

✓ *Evolution tarifaire liée au contexte économique*

La très forte hausse des prix et composants et les difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières consécutives notamment à la relance économique après la crise Covid-19 puis à la guerre en Ukraine, ont entraîné un renchérissement important des coûts de production, ce qui a engendré des difficultés d'exécution des contrats de la commande publique.

Dans ce cadre et si en principe, le prix contractualisé ne peut être modifié, le code de la commande publique offrait la possibilité de modifier les contrats en cours afin de répondre à ces circonstances imprévisibles.

Pour autant les modifications des contrats pour ce motif restaient une faculté pour les parties, le titulaire ne bénéficiant pas d'un droit automatique à la modification de contrat, même si les conditions étaient remplies, a fortiori pour maintenir ou rétablir l'équilibre économique initial du contrat.

Les modifications ne portant que sur le prix étaient donc autorisées lorsqu'elles étaient rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir, dans le but de compenser les surcoûts imprévisibles supportés par le contractant. L'acheteur se devant néanmoins de vérifier la réalité des justificatifs apportés par le titulaire pour éviter de payer des sommes sans lien avec les circonstances imprévisibles.

La modification envisagée ne devant quoiqu'il en soit, pas dépasser **50%** de la valeur du contrat initial avec, dans le cadre d'un marché à bons de commande, la prise en compte du montant maximum susceptible d'être dépensé, comme base de référence.

La SPL EDDEN, en sa qualité d'acheteur, a été confrontée à cette problématique de flambée des prix avec la formulation d'une demande en ce sens par **quatre** de ses cocontractants :

- L'entreprise **ABCD**, dans le cadre du marché de **mobiliers de bureau**, avec une évolution de l'ensemble de ses prix unitaires selon le fournisseur concerné allant de **3.98% à 47.63%** (courriers informations fournisseurs transmis) générant un impact sur la simulation initiale de commandes ayant permis de départager les entreprises, de l'ordre de + **27%** bien que sans impact sur le montant maximum possible des commandes.

- L'entreprise **SOMADIS**, dans le cadre du marché **fournitures administratives de bureau**, avec une évolution en moyenne des coûts constatée de l'ordre de **25%**, jusqu'alors absorbée par l'entreprise, qui n'a au final sollicitée que **5%** d'augmentation sur l'ensemble des postes, générant un impact corrélatif de + **5%** sur la simulation initiale de commandes, bien que là aussi, sans impact sur le montant maximum possible des commandes.

- L'entreprise **PROTECTHOMS**, dans le cadre du marché d'**Equipements de protection individuelle classiques**, avec une évolution des coûts dans la limite de **5%** même si la révision proposée ne couvrait pas l'inflation du prix des marchandises et du coût de fret sur certains de ses produits générant un impact de + **4.86%** sur la simulation initiale de commandes, toujours sans impact sur le montant maximum.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- L'entreprise **LEASE CAR**, dans le cadre du marché de **location longue durée de minivans**, où il a été démontré que l'application de la clause de révision de prix ne suffisait pas à couvrir les coûts de transit et l'évolution des taux de crédits pratiqués par les partenaires financiers, multipliés par 4 depuis 2022, le coût unitaire de la location ayant fait l'objet d'une revalorisation financière à hauteur de **19.20%.**

✓ *Les perturbations météorologiques BELAL et CANDICE*

En raison de la perturbation cyclonique BELAL, le préfet de La Réunion a décidé de placer l'Île en alerte rouge le dimanche 14 janvier à 14h00. Pour la première fois de l'histoire, et en raison de la forte menace dévastatrice du cyclone dont la trajectoire a été prévue de traverser l'Île, La Réunion a été placée en alerte violette le lundi 15 janvier à 6h00, et ce jusqu'à 13h00, heure à laquelle elle est repassée en alerte rouge, qui a ensuite été levée le mardi 16 janvier à 12h00.

En raison de cette perturbation cyclonique, le Directeur Général d'EDDEN a pris la décision le mercredi 10 janvier d'enclencher la procédure de sauvegarde des plants des pépinières. Les équipes ont ainsi été mobilisées pour débâcher les serres, mettre les terrines, et les plants en élevage, sous protection, et protéger les plantes en adaptation.

Pour la Pépinière de Bois De Fer à Saint-Pierre, les plants ont été déplacés dans le hangar de l'ex-redetar. Pour la pépinière de Bois de Nèfles à Saint-Paul, les plantes sont restées sur site.

EDDEN a repris ses activités le mercredi 17 janvier. La remise en place des pépinières a été faite le mercredi 17 janvier.

Dès la reprise des activités, le mercredi 17 janvier, le Département a sollicité EDDEN afin d'intervenir en urgence au village Corail pour l'élagage des cocotiers avant l'ouverture du site au public.

Un autre système tropical baptisé Candice évoluant dans l'océan Indien a touché La Réunion. De fortes pluies ont concerné l'île de La Réunion entre mercredi 25 janvier 2024 et jeudi 25 janvier 2024. En raison des vents violents et des pluies intenses attendues, notamment sur le sud de La Réunion, les serres des pépinières ont été débâchées, et les plantes mises sous protection.

✓ *La perte de production de sel des salines de la Pointe au Sel*

En raison du cyclone BELAL suivi du cyclone CANDICE les pompes des salines de la Pointe au Sel ont été démontées le 10 janvier 2024, entraînant un arrêt de la production. Les pompes ont été remises en fonction le 06 février 2024.

Le cyclone BELAL a détérioré les bâches des bassins cristallisoirs affectant la capacité de production, ainsi que la qualité du sel. En effet, sur 14 cristallisoirs, 7 sont en service, dont 1 seul est en mesure de produire du sel consommable (gros sel), et les autres du sel déclassé (sel de bétail, sel de piscine).

Par ailleurs, le bassin de tête présentant des défauts d'étanchéité a été vidé, arrêtant complètement la production. À la suite d'un constat effectué sur site, le Département, en relation avec le propriétaire du site, le Conservatoire du Littoral, doit procéder à l'expertise du bassin et au remplacement des bâches endommagées.

✓ *Contrat de prestations Intégrées non finalisés*

Malgré le fait des échanges et des rencontres avec divers services des actionnaires, les projets de CPI suivants n'ont pas été retenues par ceux-ci :

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

La Commune des AVIRONS :

- Mission de mandat pour l'aménagement et l'embellissement d'une parcelle communale

La Commune de Saint-Denis :

- Renaturation d'espaces urbains sur Saint-Denis (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme »);
- Récolte et production d'espèces végétales ;
- Plantation des espaces urbains à renaturer (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces renaturés (site de l'ancienne gare routière, site de la « table de Jérôme ») ;
- Entretien des espaces verts de Diony Park ;
- Assistance pour la récolte de diaspores ;
- Entretien et embellissement du centre Jacques Tessier à la Saline les bains ;
- Entretien et renouvellement des plantations des squares et espaces végétalisés de PRUNEL

Le Conseil Départemental :

- Production de sel en vue de sa commercialisation
- Entretien du foyer départemental de l'enfance de Terre Rouge
- Entretien des collèges

La CIVIS

- Mission d'ingénierie écologique préalable à la lutte mécanisée de la parcelle ER0423 du site de Terre Rouge

La Commune de Saint-Benoît
Le Maire de Saint-Benoît accompagné de ses adjoints à l'environnement et à la transition écologique, à la Politique de la Ville, et à l'insertion et formation, et de ses services sont venus dans les bureaux de la SPL EDDEN le 22 janvier 2024, afin de faire connaissance et découvrir les compétences qu'EDDEN pourrait déployer pour la Commune de Saint-Benoît. C'est ainsi que les contrats suivants ont été formalisés, mais n'ont pas encore eu de suites :

- Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée des espaces publics, avenues et parcs du centre-ville de Saint-Benoît
- Mission de prestations d'études de génie écologique

✓ *Le non-renouvellement pluriannuel des Contrats de Prestations Intégrées historiques du Département*

Lors de la réunion de l'instance de coordination entre le Directeur Général des services du Département, les Directeurs Généraux Adjoints, et la Direction Générale d'EDDEN, qui s'est tenue le 24 octobre 2024, EDDEN a été informée que les Contrats de Prestations Intégrées historiques, signés entre le Département et EDDEN, ne seraient pas reconduits de manière pluriannuelle, compte tenu de l'absence de visibilité dû au contexte national. Ces contrats feraient l'objet d'un avenant de prolongation de 1 an, dans les mêmes conditions initiales que les contrats signés en 2022.

Il s'agit des contrats suivants :

- CPI pour la Lutte Antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables ;
- CPI pour la protection, l'entretien et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles ;
- CPI pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins, et des abords des routes départementales ;

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- CPI pour la récolte, la production d'essences indigènes et endémiques diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres ;
- CPI pour l'insertion des bénéficiaires de contrats aidés, et l'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département.

Un courriel en date du 18 décembre 2024 des services du Département informe le Directeur Général d'EDDEN, que par suite du vote du budget primitif 2025 de la collectivité départementale, le niveau de financement des CPI historiques ci-dessus a été ajusté, représentant une baisse globale de -7%. Les avenants prorogeant pour un an les contrats ont été transmis à cette occasion.

Les discussions relatives à ces évolutions ont été reportées en 2025.

✓ Mise en œuvre des procédures opérationnelles

Les membres du Conseil d'Administration ont, lors de la séance du 31/08/2020, validé une mission d'audit des procédures administratives et techniques de la structure confiée à Monsieur Patrice Patchez, Commissaire aux comptes.

Cet audit a pour objet de :

- Vérifier la conformité aux exigences du référentiel de l'entreprise (normes, textes réglementaires, cahiers des charges, …) ;
- Vérifier que les dispositions organisationnelles (processus) et opérationnelles des fonctions « support » (procédures, instructions, etc…) sont établies, connues, comprises et appliquées ;
- Vérifier l'efficacité du périmètre audité, c'est-à-dire son aptitude à atteindre les objectifs ;
- Identifier des pistes d'améliorations et de recommandations pour la SPL EDDEN.

Un point d'étape du travail en cours de réalisation a été présenté aux membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 26/11/2020.

Pour mémoire, la réalisation de cet audit a été scindée en deux temps. Tout d'abord, l'audit des procédures "support" puis l'audit des procédures opérationnelles. En termes de volumétrie, le contrôle des procédures « support » a porté sur un total de 58 fiches procédures et 122 modèles.
Malgré, la volonté première et la demande expresse de la Direction Générale, nous avons été contraints de tenir compte des nombreux changements de méthodologie d'intervention opérationnelle lié à l'évolution constante de nos CPI et le développement de notre stratégie numérique pour avancer sur la nouvelle rédaction des procédures opérationnelles.

Un retour avait été envisagé vers le Commissaire aux Comptes au deuxième trimestre 2022 dans le cadre de sa double mission d'audit et d'expertise pour validation définitive.

Malheureusement la charge de travail importante de l'ensemble des acteurs de notre société ne nous a pas permis de finaliser cette action. Il sera nécessaire pour notre société de permettre la réalisation de ces fiches procédures opérationnelles au cours de l'année 2025.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Mise en œuvre d'une matrice des risques

Les activités exercées par la SPL EDDEN impliquent des enjeux financiers, opérationnels, réglementaires, de sécurité et de conformité. La prévention et la gestion des risques, notamment en matière de marchés publics, de gestion des fonds, de protection de l'environnement, de sécurité des données et de lutte contre la corruption, constituent donc des priorités stratégiques pour la SOCIÉTÉ. La mise en œuvre d'une matrice des risques globale permettra une vision systématique et structurée des principaux risques et une meilleure prévention des incidents potentiels.

La mise en place d'une démarche de gestion des risques au cours de l'année 2024, incluant l'élaboration d'une matrice des risques, vise à identifier, évaluer, hiérarchiser et traiter les risques inhérents aux activités de la SPL EDDEN.

La matrice des risques regroupe un ensemble de catégories de risques, notamment les risques financiers, informatiques, juridiques, opérationnels, de ressources humaines et de corruption.

Afin d'aboutir à une matrice structurée, le processus suivant a été adopté :

- Identification et évaluation des risques ;
- Hiérarchisation des risques en fonction de leur probabilité et de leur impact ;
- Détermination des solutions et des procédures existantes permettant d'atténuer les risques bruts et ainsi obtenir des risques nets ;
- Classification des risques par macro-processus ;
- Élaboration d'un plan de traitement des risques, définissant les mesures de prévention, de protection et de gestion des risques

L'année 2024 a donc permis de débuter la démarche d'identification des risques jusque leur hiérarchisation.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

VIII. MISE EN PLACE DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE

L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société dans le cadre de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique et, le cas échéant, de celles mises en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de cette même loi

Dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différentiation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, la transparence des entreprises publiques locales (EPL) sera renforcée, à travers notamment :

- Le contrôle des collectivités sur leurs prises de participation dans d'autres sociétés ;
- Le renforcement du contrôle par les commissaires aux comptes ;
- L'extension du champ des structures contrôlées par l'Agence française anti-corruption.

En effet, les compétences de contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA) sont étendues à l'ensemble des entreprises publiques (SPL, SEM, SEMop). Cette extension vient ainsi corriger la lacune de la loi Sapin 2 qui ne prévoyait que les SEM dans le champ de compétence de contrôle de l'AFA. Afin de se conformer au 3ème de l'article 3 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la SPL EDDEN souhaite mettre en œuvre des mesures et procédures pour prévenir et détecter des faits éventuels de corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Pour rappel, dans ce cadre, la Direction Générale a informé le Conseil d'Administration lors de sa réunion du mardi 6 juin 2023, de la nécessaire mise en place d'un dispositif dit « dispositif anti-corruption » à instaurer dans les instances de gouvernance de notre Société.

Cette volonté a été présentée et validée par le Conseil d'Administration en date du 1er septembre 2023.

La politique générale de la SPL EDDEN en matière d'atteinte à la probité s'inspire du cadre des recommandations de l'Agence Française Anti-corruption (AFA) publiées au JORF numéro 0010 du 12 janvier 2021, et consultable sur le site de l'AFA. Cette politique générale reposera sur trois piliers :

L'engagement de l'instance dirigeante à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro envers tout comportement qui pourrait contrevenir au devoir de probité, et à promouvoir une culture de probité au sein de la Société ;

1. La connaissance des risques d'atteinte à la probité auxquels la Société est exposée ;

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

2. La gestion de ces risques, avec la mise en place de mesures et de procédures de prévention.

Pour ce faire, EDDEN a mis en place :

- ***Un code de déontologie*** : Ce document constitue la base commune des règles de conduite et des pratiques éthiques que tous les membres de l'entreprise doivent suivre, au-delà des exigences légales et réglementaires.
- ***Un formulaire de déclaration annuelle d'absence de conflits d'intérêts*** : Ce formulaire permet à chaque salarié de déclarer tout éventuel conflit d'intérêts.
- ***Un questionnaire d'identification des liens d'intérêts*** : Accompagné d'une notice explicative, ce questionnaire vise à identifier les liens susceptibles de créer des conflits d'intérêts.
- ***Une fiche de signalement et de gestion des conflits d'intérêts :*** Ce document permet le signalement et la gestion des conflits d'intérêts au sein de l'entreprise.

De plus, des actions de communication et d'informations ont été mises en œuvre, de part :

- L'information du Comité Social et Économique : Une session d'information a eu lieu le 31 août 2023.
- La délibération au Conseil d'Administration sur la mise en place de ces dispositifs le 1er septembre 2023.
- La nomination d'un référent anti-corruption : Mme Adeline Pothin, embauchée au poste de Business Analyst, a été nommée référente anti-corruption lors du Conseil d'Administration du 1er septembre 2023.
- La création d'une adresse mail dédiée : Une adresse mail spécifique a été mise en place pour le signalement de comportements suspects (anticorruption@edden.re).
- Des travaux avec les salariés cadres (recensement des risques de corruption présents dans l'entreprise)

L'année 2024 a permis la mise en application des plans d'actions des dispositifs définis.

- Délibération au Conseil d'Administration du 19 mars 2024 sur l'engagement des membres du Conseil d'Administration par la signature du code de déontologie.
- EDDEN a collecté les formulaires de déclaration annuelle, les questionnaires et les fiches de signalement de conflits d'intérêts des salariés cadres.
- Encadrer la participation à un congrès : Une convention a été signée pour la participation d'un salarié à un congrès, approuvée lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2024.
- Réaliser une note de rappel sur la réception des cadeaux et invitations, diffusée le 8 novembre 2024.
- Communiquer sur la journée internationale de lutte contre la corruption : Une information a été relayée le 9 décembre 2024.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

IX. CONTROLES EN COURS

Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

✓ ***Contrôle URSSAF***

Par courrier en date du 09 décembre 2024 l'URSSAF a notifié à la SPL EDDEN un avis de contrôle portant sur l'application des législations relatives aux cotisations, contributions et taxes obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement, dont les missions sont décrites à l'article L.213-1 du Code de la Sécurité Sociale, pour la période à compter du 01/01/2022. Le contrôle débutera le lundi 10 février 2025.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

X. MODALITES DU CONTROLE ANALOGUE

Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales

Conformément à l'article 28 des statuts d'EDDEN :

Le statut de la Société Publique Locale impose aux collectivités territoriales actionnaires, d'exercer sur la Société, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services tenant, notamment, aux pouvoirs dévolus au conseil d'administration et aux assemblées générales des actionnaires et aux conventions passées avec ses collectivités actionnaires.

Le contrôle analogue est notamment exercé sur :

- ✓ *Les orientations de l'activité de la Société, en fonction des stratégies définies par les collectivités territoriales actionnaires qui veillent à leur mise en œuvre ;*
- ✓ *La vie sociale ;*
- ✓ *L'activité opérationnelle.*

Les actionnaires assureront le contrôle analogue de la SPL EDDEN par deux voies complémentaires : la présence active de leurs élus au sein du Conseil d'administration d'une part, et un contrôle effectif et régulier par leurs services d'autre part.

Afin de se conformer à cet article 28 des statuts, et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire client, mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle, et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, un Comité de Suivi affecté au suivi de chaque opération confiée par les collectivités.

Ce Comité désigne un Président de séance différent du Président de la SPL EDDEN. Il devra formuler les avis du comité, et rendre compte au Président ou au Directeur Général de la SPL EDDEN.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet et l'ensemble des actionnaires.

L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN. Dans ce cadre, il pourra se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Le contrôle exercé par les Collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de ses représentants dans la SPL EDDEN. Il portera sur les trois niveaux de fonctionnement de la SPL EDDEN :

1. **En matière d'orientations stratégiques**
 - ✓ Décisions sur toutes les opérations s'inscrivant dans les projets, contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires dans le cadre de l'objet statutaire de la société ;
 - ✓ Approbation des modalités de rémunération sur les contrats et opérations ;
 - ✓ Approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;
 - ✓ Information sur les contrats, opérations en cours et confiées ;
 - ✓ Validation de la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la Société ;

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- ✓ Validation des procédures de commandes et de procédures de marchés.

Les tâches de contrôle et de validation seront effectuées, selon le dossier, par la Collectivité concernée ; lorsque ces tâches porteront sur la société elle-même, elles seront effectuées par la Collectivité actionnaire majoritaire.

Le contrôle effectué dans ces conditions sera considéré par les autres Collectivités comme analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

2. En matière de gouvernance

Le nombre minimum de réunions annuelles du Conseil d'Administration a été fixée à trois. Dans la limite des pouvoirs que la Loi reconnait en la matière au Président du Conseil d'Administration, les collectivités pourront proposer au Président de la SPL EDDEN l'inscription de dossiers à l'ordre du jour des séances.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que sur les dossiers d'opérations confiées par les actionnaires qui auront fait l'objet d'un avis du Comité Technique et d'Engagement.

Au-delà du contrôle normal qu'assureront les élus en qualité de représentants des Collectivités, les Directeurs Généraux des Services des Collectivités, ou leurs représentants, seront invités à assister aux Assemblées Générales.

Les collectivités bénéficieront d'un suivi de l'activité des contrats et de la réalisation du budget des opérations confiées en Conseil d'Administration et en Comité de Suivi.

3. En matière d'activité opérationnelle

Les Collectivités exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société.

Les services de la société effectueront un reporting de l'activité de celle-ci auprès des services des Collectivités concernées.

Dans tous les cas, chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL EDDEN est passé dans son cadre juridique et fait l'objet des dispositifs et contrôles contractuels exposés ci-après. Ces derniers concernent toutes les missions confiées :

- ➢ *En contrat de prestation intégré,* pour un prix et dans un délai déterminé :
 - ✓ Le prestataire exécute les différentes missions prévues par le contrat ;
 - ✓ Associe la collectivité à toutes les étapes stratégiques et techniques ;
 - ✓ L'invite à prendre toutes les décisions relevant d'une modification de programme, l'informe des difficultés ;
 - ✓ Formalise les comptes rendus d'activité (notes de conjoncture, etc.) ;
 - ✓ Appelle sa rémunération sur la base du contrat de Prestation Intégré.

- ➢ *En mandat d'études et/ou d'acquisition et/ou de réalisation,* la SPL EDDEN :
 - ✓ Agit au nom et pour le compte du maitre d'ouvrage, le représente ;
 - ✓ Dispose d'un budget, d'un programme, d'un échéancier ;
 - ✓ Fait approuver les études et les Dossiers de Consultation des Entreprises ;

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- ✓ Propose au choix des organes compétents du mandant les prestataires d'études, de fournitures, de travaux et d'acquisition ;
- ✓ Associe la collectivité à toutes les étapes stratégiques et techniques ;
- ✓ Lui fait prendre toutes les décisions relevant d'une modification de programme, l'informe des difficultés ;
- ✓ Justifie au moment des demandes de remboursement de l'ensemble des dépenses vis-à-vis des tiers ;
- ✓ Formalise les comptes rendus d'activité (notes de conjoncture, etc.) ;
- ✓ Ne réceptionne les ouvrages qu'après l'accord explicite du mandant ;
- ✓ Lui transmet le Dossier des Ouvrages Exécutés ;
- ✓ Procède après le parfait achèvement à la reddition des comptes de l'opération et sollicite le quitus avant clôture ;
- ✓ Appelle sa rémunération de mandataire sur la base du contrat de mandat.

Les collectivités exerceront un suivi permanent sur les opérations et contrats qu'elles auront respectivement confiés à la SPL EDDEN.

Composition du Comité de Suivi :

- ➢ Membres ayant voix délibérative :
 - ✓ Le Président de la SPL E.D.D.E.N ou son représentant
 - ✓ L'élu délégué de la collectivité actionnaire cliente ou son représentant
 - ✓ Deux administrateurs représentant le Département ou leurs suppléants
 - ✓ Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant
 - ✓ Un administrateur représentant l'Assemblée Spéciale

- ➢ Membres ayant voix consultative :
 - ✓ Le Directeur Général de la SPL EDDEN ou son représentant
 - ✓ Le Directeur Général des Services de la Collectivité cliente ou son représentant
 - ✓ Un ou plusieurs administratifs ou techniciens de la Collectivité actionnaire porteuse du projet
 - ✓ Un ou plusieurs administratifs ou techniciens de la SPL EDDEN.
 - ✓ Un expert ou toute personne qualifiée pouvant être invitée à formuler un avis sur un dossier

- ➢ **Présidence et secrétariat**

La Présidence du Comité de Suivi est assurée, en fonction des dossiers examinés, par le représentant de la Collectivité concernée. Si les dossiers examinés concernent la société elle-même, la présidence du Comité sera assurée par un représentant de la Collectivité actionnaire majoritaire.

Le Secrétaire de la Commission est désigné en début de séance, assisté par le Directeur Général ou son représentant et ses services.

Les services administratif et technique de la SPL EDDEN préparent les dossiers qui seront examinés, et procède à toutes les formalités requises par la réglementation en vigueur.

- ➢ **Réunion – convocation**

Le Comité se réunit sur convocation du Directeur Général soit au siège, soit en tout autre lieu qui sera prévu dans la convocation.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Les membres du Comité sont convoqués au moins cinq jours francs avant la séance. La convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour.

La présence des membres est constatée par leur émargement sur la liste appelée communément « LISTE DE PRESENCE ».

Le Conseil d'Administration peut à tout moment révoquer à sa convenance les membres désignés par lui.

La voie électronique sera privilégiée dans la mesure du possible pour l'envoi des documents et la tenue de la réunion du Comité de Suivi sera possible par des voies de visioconférence ou de télécommunication.

- **Votes**

Les décisions sont prises à la majorité des votes exprimés par les membres du Comité de Suivi.
En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

- **Pouvoir du Comité de Contrôle de Suivi**

Le Comité de Suivi est composé des techniciens, d'élus des collectivités concernées par l'opération, des représentants du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN et de tout administratif et technicien de la SPL ou tiers utile en vue d'établir des rapports d'étapes.

- **Procès-verbal**

Un procès-verbal de séance de validation et de proposition est établi pour chaque opération par le secrétariat.

- **Périodicité des réunions**

Le Comité de Contrôle Analogue se réunira selon la périodicité qu'il décidera lui-même de fixer et qui sera fonction du nombre et du volume des dossiers à traiter.

D'autres réunions pourront être cependant fixées selon la demande, qui sera fonction du risque lié au nombre et au montant des dossiers en cours. Il se réunit valablement sans condition de quorum.

Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue s'est réuni **59** fois en 2024.

✓ ***Contrôle Analogue et mise en œuvre des fenêtres numériques***

La mise en œuvre d'une stratégie de « Fenêtres Numériques » consiste à libérer des données et des informations de la SPL EDDEN sur des plateformes ouvertes avec pour objectif que ces données deviennent des biens communs, sources d'innovation, de progrès et de savoir partagés avec les actionnaires et les services mandants.

En effet, face à la question du Contrôle Analogue, vecteur de modernisation et de gouvernance plus transparente, le Directeur Général a examiné comment la SPL EDDEN pourrait faire de la libre réutilisation des données des CPI une opportunité stratégique dans un établissement dont les missions essentielles consistent en la mise en œuvre des opérations et projets des collectivités actionnaires.

Notre analyse issue de nos discussions, de nos observations, de nos recherches nous permet de constater et d'affirmer que la stratégie de mise en œuvre de « fenêtres numériques » est un levier de méthodes collaboratives, un processus moderne et interactif, une possibilité supplémentaire d''innovation et de développement de services nouveaux, une exploration de la démarche du web sémantique dans le cadre d'un contrôle analogue plus efficient.

Aussi, la création d'un écosystème fiable permettant la mise en place des conditions d'identification des données et leur mise à disposition de manière continue. La gestion des données sur le plan technique et informatique

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

trouvant leur réponse à travers la stratégie numérique de la SPL EDDEN en déclinant une interopérabilité des supports : logiciel de programmation et archivage des ressources. La feuille de route opérationnelle de la stratégie numérique que nous proposons intègre à la fois une méthodologie et un discours managérial : rôle moteur et essentiel de la direction, démarche et cellule projet, rôle de l'encadrement intermédiaire, formation et nouvelles compétences du personnel dédié au numérique ainsi qu'une proposition d'ouverture graduelle des données sous forme de deux scénarios possibles :

Le premier est celle d'une stratégie à court et moyen terme autour respectivement des données brutes disponibles et administratives actualisées issues de chaque Contrat de Prestations Intégrées et de manière expérimentale des données liées aux opérations et aux missions confiées. Le travail réalisé sur l'organisation de l'Information permet de mettre en parallèle outils et concepts existants, notamment ici la Gestion Numérique de Documents participant ainsi à la mise en place d'un système de gestion des connaissances. **Dans ce cadre, la SPL EDDEN a mis en œuvre en fin d'année 2022 la création de fenêtres numériques ouvertes à l'attention de nos actionnaires titulaires d'un contrat de prestations intégrées.**

Le deuxième axe se situe dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions de la SPL EDDEN. La stratégie d'ouverture pourrait être pour les services mandants et les actionnaires une mise en ligne des données administratives et de gestion opérationnelle orientées vers la mise à disposition de données historiques de gouvernance via l'instauration d'un web collaboratif et la captation des innovations associées dans le cadre d'un Contrôle Analogue Augmenté.

Dans le cadre de ces scénarios et de leur validation, les apports seraient multiples pour l'institution Départementale et les collectivités actionnaires, vecteur de démocratisation, de proximité et de transmission de connaissance et de savoir, de création de ressources numériques innovantes et de renforcement de la notoriété institutionnelle des collectivités locales.

Ce projet d'ouverture des données opérationnelles et administratives relève d'une volonté de la direction générale, et ne pourra bien entendu être mené à bien que si les collectivités actionnaires souhaitent s'engager dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions et selon les publics ciblés. En s'appropriant la politique de l'Open Data, la SPL EDDEN, le Conseil Départemental et les collectivités actionnaires pourront ainsi continuer à être précurseurs dans le domaine du numérique.

Au cours de l'année 2023, nous avons fait état des éléments et difficultés relatives à la circulation, aux échanges et à l'appropriation des données sur le plan juridique : leurs qualifications, les droits d'accès et de leurs réutilisations associées et les usages collaboratifs possibles.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de revoir le mode de collecte des données issues du CPI Lutte Antivectorielle. En effet, lors de la réécriture de ce CPI il appartiendra au Conseil Départemental de déterminer les moyens associés à la sauvegarde des données et au respect des clauses du RGPD.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

XI. BILAN DE LA GOUVERNANCE

- **Le bilan de la gouvernance** des élus précisant :

- **le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales,**

- **le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale** ou du groupement actionnaire à chaque instance. Ce bilan pourra comprendre, le cas échéant, une synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances

Les modalités de fonctionnement de La SPL EDDEN intègrent la notion de **contrôle analogue**, permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société. **L'effectivité** de ce contrôle analogue **est matérialisée**, notamment, **par la présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société** assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de La SPL EDDEN dispose que :

« ***Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre*** ».

La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue des collectivités sur la SPL EDDEN.

Le présent rapport de gestion de la société présente un tableau de bord du taux de présence des actionnaires de La SPL EDDEN pour chaque instance de gouvernance : Comité Technique et d'Engagement, Assemblée Spéciale, Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Comité de Contrôle Analogue. Ces documents seront transmis à l'ensemble des Actionnaires afin de permettre à ceux-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentant dans les différents Comités de gouvernance de La SPL EDDEN pour l'année 2023.

De plus, les éléments relatifs au taux de présence de chaque représentant des différents actionnaires de La SPL EDDEN seront transmis à sa collectivité de désignation pour information.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Taux de présence en Conseil d'Administration

	CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNEE 2024				
	Dates des réunions				TAUX DE PARTICIPATION PAR COLLECTIVITE
	19/03	18/6	27/8	06/11	
Le Département	70 %	50 %	60 %	60 %	60 %
CIVIS	50 %	0 %	100 %	50 %	50 %
SAINT-DENIS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LE TAMPON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SAINT-LEU	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SAINT-JOSEPH	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
LES AVIRONS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SAINT-PIERRE	100 %	0 %	100 %	100 %	75 %
Taux de participation par réunion	90,00 %	68,75 %	95,00 %	88,75 %	

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Taux de présence en Assemblée générale

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 22 avril 2024			
Taux de présence			
Actionnaires	Montants du capital en Euros	État	Total actions
Département de la Réunion	**1 0750 00**	Présent	**10 750**
CIVIS	**100 000**	Présent	**1 000**
Saint Denis	**25 000**	Présent	**250**
Le Tampon	**25 000**	Présent	**250**
L'Entre-Deux	**25 000**	Présent	**250**
Saint Joseph	**25 000**	Présent	**250**
Saint Benoît	**25 000**	Présent	**250**
Saint Leu	**25 000**	Présent	**250**
Salazie	**25 000**	Présent	**250**
Petite-Ile	**25 000**	Absent	**250**
Les Avirons	**25 000**	Présent	**250**
Saint-Pierre	**25 000**	Présent	**250**
Saint-Louis	**25 000**	Absent_	**250**
Taux de présence		**96%**	**14 000**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

. Taux de présence en Assemblée Spéciale

	Dates des réunions				TAUX DE PARTICIPATION PAR COLLECTIVITE
	19 MARS	**12 JUIN**	**27 AOUT**	**08 NOV**	
SAINT-JOSEPH	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
LE TAMPON	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SAINT-DENIS	0 %	100 %	100 %	100 %	**75 %**
SAINT-BENOIT	0 %	100 %	0 %	0 %	**25 %**
SAINT-LEU	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
ENTRE-DEUX	100 %	100 %	100 %	0 %	**75 %**
LES AVIRONS	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SALAZIE	0 %	0 %	0 %	0 %	**0 %**
SAINT-PIERRE	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SAINT-LOUIS	100 %	0 %	0 %	0 %	**25 %**
PETITE-ILE	0 %	0 %	0 %	0 %	**0 %**
Taux de participation par réunion	**63,64 %**	**72,73 %**	**63,64 %**	**54,55 %**	

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Présence aux Comités Technique et d'Engagement

Le Conseil d'Administration procède **tous les ans** à la désignation des membres du Comité Technique et d'Engagement issus du Conseil d'Administration.

Le Comité Technique et d'Engagement est chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL EDDEN par les Actionnaires dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL EDDEN et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la collectivité porteur du projet d'aménagement.

Le Comité Technique et d'Engagement instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL EDDEN, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.

Lorsqu'un dossier obtient un avis technique favorable du Comité Technique et d'Engagement, il est transmis au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration délibère ensuite sur les dossiers qui auront fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique et d'Engagement.

Ce comité est institué afin de de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence.

Composition minimale du Comité Technique et d'Engagement et présentation des membres :

Composition des membres	Liste des membres
La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant	**Béatrice SIGISMEAU** Représentante : **Adèle ODON**
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : **Louise SIMBAYE** Suppléant : **Virgile KICHENIN**
	Titulaire : **Camille CLAIN** Suppléant : **Valérie RIVIERE**
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : **Stéphano DIJOUX** Suppléant : **Juliana M'DOIHOMA**
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : **Pierrot CANTINA** Suppléant : **Jean-Pierre THERINCOURT**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

		DATES DES COMITES			
		18-mars	10-juin	26-août	05-nov
	Nombre de CTE	4	2	5	2
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU				Présente
	Louise SIMBAYE			Présente	
	Camille CLAIN	Présente			
	Juliana M'DOIHOMA				
	Pierrot CANTINA		Présent		
Membres suppléants	Adèle ODON				
	Virgile KICHENIN				
	Valérie RIVIERE				
	Stéphano DIJOUX				
	J-Pierre THERINCOURT				

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Présence aux Comités de Suivi et de Contrôle Analogue

Le Conseil d'Administration procède à la désignation des membres du Comité de Suivi issus du Conseil d'Administration.

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme **un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.**

Afin de se conformer à l'article 28 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, **un Comité de Suivi affecté au suivi de chaque opération confiée par les collectivités**.

Ce Comité désigne un Président de séance différent du Président de la SPL EDDEN. Il devra formuler les avis du comité et en rendre compte au Président ou au Directeur Général de la SPL EDDEN.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet et l'ensemble des actionnaires.

L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN. Dans ce cadre, il pourra se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Composition minimale du Comité de suivi et de Contrôle Analogue :

Composition des membres	Désignés avant le 18/06/2024	Désignés depuis le 18/06/2024
La Présidente Directrice Générale de SPL EDDEN ou son représentant	**Béatrice SIGISMEAU** Représentante : **Valérie RIVIERE**	**Béatrice SIGISMEAU** Représentante : **Valérie RIVIERE**
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : **Adèle ODON** Suppléant : **Camille CLAIN**	Titulaire : **Adèle ODON** Suppléant : **Camille CLAIN**
	Titulaire : **Marjorie LENCLUME** Suppléant : **Augustin CAZAL**	Titulaire : **Louise SIMBAYE** Suppléant : **Augustin CAZAL**
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : **Jean-Pascal MANGUE** Suppléant : **Stéphano DIJOUX**	Titulaire : **Stéphano DIJOUX** Suppléant : **Juliana M'DOIHOMA**
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : **Jean-Denis NAZE** Suppléant : **Marie-Anick ANDAMAYE**	Titulaire : **Jean-Denis NAZE** Suppléant : **Marjorie LENCLUME**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

		Avant le 18 Juin 2024						
		19-févr	23-févr	21-févr	24-avr	06-mai	28-mai	04-juin
		4°TRIM 2023			1° TRIM 2024			
		DEPT-PO	DEPT-PR	TAMPON	ST PIERRE	TAMPON	DEPT-PO	DEPT-PR
	Nombre de dossiers	6	4	3	3	2	4	6
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU		Présente					
	Adèle ODON							
	Marjorie LENCLUME	Présente	Présente	Présente	Présente		Présente	Présente
	Jean-Pascal MANGUE							
	Jean-Denis NAZE		Présent					
Membres suppléants	Valérie RIVIERE							
	Camille CLAIN							
	Augustin CAZAL							
	Stéphano DIJOUX							
	Marie-Anick ANDAMAYE							

		Depuis le 18 juin 2024							
		26-août	02-sept	09-août	09-août	13-nov	15-nov	21-nov	06-déc
		2°TRIM 2024				3° TRIM 2024			
		DEPT - PO	DEPT - PR	TAMPON	ST PIERRE	DEPT - PO	DEPT - PR	ST PIERRE	TAMPON
	Nombre de dossiers	6	6	2	3	6	4	3	1
Membres titulaires	Béatrice SIGISMEAU		Présente						
	Adèle ODON								
	Louise SIMBAYE	Présente							
	Juliana M'DOIHOMA								
	Jean-Denis NAZE		Présent				Présent		Présent
Membres suppléants	Valérie RIVIERE								
	Camille CLAIN								
	Augustin CAZAL								
	Stéphano DIJOUX								
	Marjorie LENCLUME			Présente	Présente	Présente			

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

XII. ELEMENTS DE REMUNERATION FIXES VARIABLES EXCEPTIONNELS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDES AUX REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement **ainsi qu'aux mandataires sociaux.**

Présidente

Conformément au statut de la société, la rémunération de la Présidente est déterminée par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la perception d'une rémunération ou d'avantage particulier est conditionnée à une autorisation qui doit être stipulée par une délibération expresse de l'assemblée qui l'a désignée, et qui en aura prévu le montant maximum. La Commission Permanente du Conseil Départemental a, en date du 25/08/2021, autorisé la Présidente à percevoir une rémunération pour ses fonctions au sein de la société.

Ensuite, en date du 02/09/2021, le Conseil d'Administration a autorisé la rémunération mensuelle fixe en qualité de présidente. La rémunération brute annuelle s'élève à 23 k€ pour l'exercice 2024.

Directeur Général

Conformément aux statuts de la société, la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués est déterminée par le Conseil d'Administration.

Les modalités de rémunération du directeur général ont été fixées par les Conseils d'Administration en date du 22/03/2019, du 31/08/2020, du 29/09/2020, du 26/11/2020, du 01/09/2023 ainsi que du 04/04/2023.

Ainsi au titre de l'exercice 2024, le directeur général a perçu une rémunération brut annuelle de 212 k€ sur treize mois intégrant une prime annuelle calculée sur le chiffre d'affaires annuel de l'année n-1 (CAA), à savoir : 0.005XCAA plafonné.

Le directeur général a renoncé à la prise en charge par la société des cotisations à la garantie sociale des chefs et dirigeant d'entreprise.

Le directeur général est affilié au régime de l'assurance prévoyance (frais de santé, incapacité, invalidité et décès) et au régime de retraite complémentaire Agirc Arrco bénéficiant au personnel de la société relevant du statut des cadres. Aussi, en cas d'arrêt maladie du directeur général, les mêmes conditions prévues à l'accord collectif de la SPL EDDEN seront appliquées à savoir le maintien à 100% de la rémunération nette dès le 1er jour d'absence, pendant 90 jours, successifs au non par période de 12 mois glissants. Aucune indemnité complémentaire n'est versée pour les arrêts inférieurs ou égales à 3 jours, sauf pour les arrêts 4 premiers arrêts de travail concernés, apprécié par période de 12 mois glissantes.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Un véhicule de fonction adapté aux besoins de l'activité est mis à disposition du directeur général.

Le conseil d'administration du 12 mars 2025 a prolongé le mandat du directeur général pour une durée de 5 ans. La rémunération du Directeur Général reste inchangée, et sera dorénavant indexée sur l'inflation à la Réunion pour l'exercice 2025, et ce jusqu'à la fin de son mandat (indice référence = 4ème trimestre 2023). Les autres éléments déjà fixés qui sont mentionnés ci-dessus resteront inchangés.

Administrateurs

Conformément aux statuts de la société, l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Il peut également être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats particuliers ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration et aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce.

Toutefois, les représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions de membres du conseil d'administration peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers, s'ils y ont été autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés, qui aura déterminé la nature des fonctions exercées et prévu le montant maximum de la rémunération correspondante.

Le conseil d'administration peut autoriser le remboursement des frais et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Conformément à l'article L.225-45 du Code du commerce, L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL EDDEN en date du 22 avril 2024 a décidé à l'unanimité d'allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence les sommes de 36 000 € brut au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration du 18 juin 2024 a approuvé

- Le montant du jeton de présence à 500 € brut maximum par conseil d'administration, dans la limite de 2000€ brut par an au titre de l'année 2024.
- Le non-émargement de la Présidente du Conseil d'Administration aux jetons de présence puisqu'elle perçoit une rémunération pour sa fonction de Présidente.

Au 31/12/2024, La SPL EDDEN enregistre dans ses comptes la somme de 17 600 € pour des jetons de présence.

Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

XIII. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

La situation financière de la société, le cas échéant consolidée, rappelant :

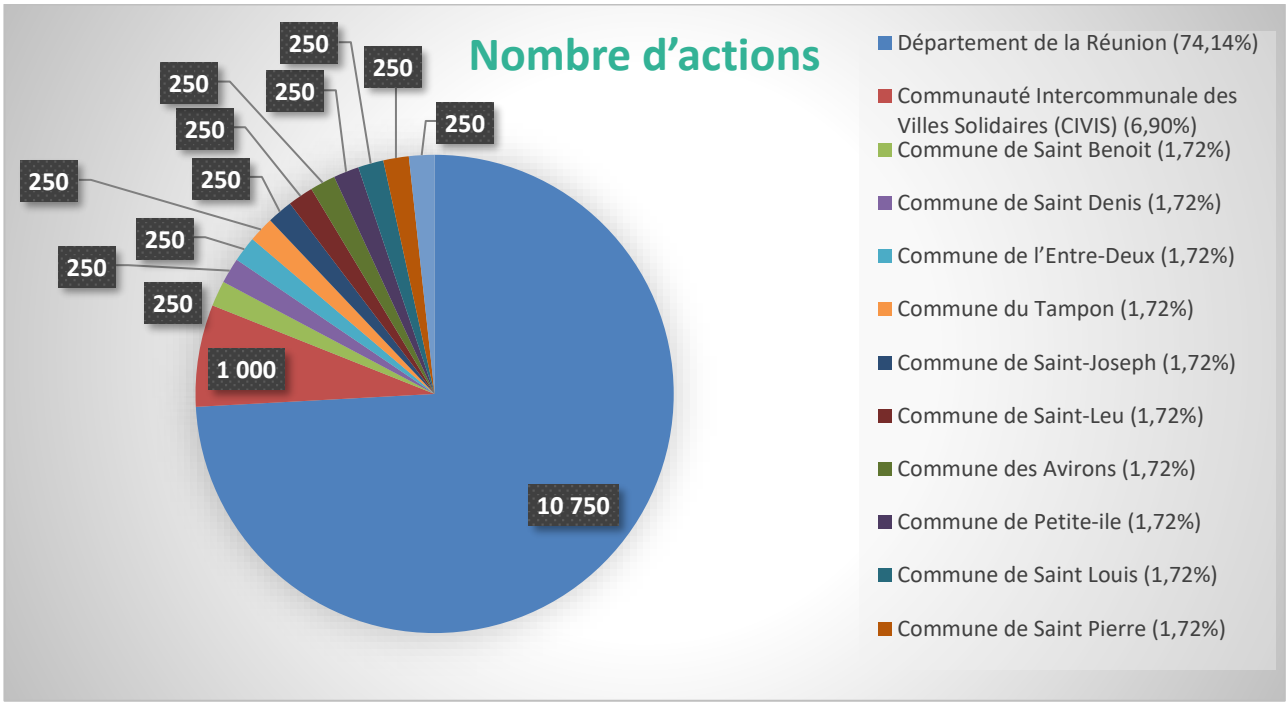
- **le montant du chiffre d'affaires,**
- **des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales**,
- **du bénéfice ou des pertes de l'exercice,**
- **des capitaux propres,**
- **du bilan**,
- **de la situation de trésorerie**
- **du niveau d'endettement**

Pour rappel, La SPL EDDEN est à l'issue de la reprise des activités de l'environnement de la SPL AVENIR REUNION et des associations GCEIP, ADIVEP et GLAIVE.

Conformément aux statuts, le capital social de la société est de 1 450 000 € et a été libéré de moitié à sa création soit 725 000 euros. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. En date du 20 décembre 2022, la Caisse des Dépôts et Consignation a fait savoir à la SPL EDDEN que le capital apporté en 2019 était de 812 500 € et qu'un solde consigné de 87 500 € pouvait être libéré. Le capital restant non appelé d'un montant de 37 500 € a été soldé au cours de l'exercice 2024.

Au cours de l'exercice 2021, le Département de La Réunion a cédé 250 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune aux communes des Avirons, Petite-Ile, St Louis, St Pierre et de Salazie afin qu'elles puissent intégrer l'actionnariat de la SPL EDDEN.

L'Actionnariat de la société est entièrement public conformément à la loi ; le capital se compose de la manière suivante :



Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Le compte de résultat

EXERCICE	2023	2024	Variation en %
PRODUITS			
REMUNERATIONS	**9 956 586 €**	**10 557 797 €**	6%
Espaces Naturels Sensibles	2 253 003 €	2 421 811 €	7%
Parcs et Jardins	2 238 930 €	2 238 930 €	0%
Insertion	1 627 854 €	1 864 776 €	15%
Lutte Antivectorielle	2 687 872 €	2 687 872 €	0%
Pépinière	1 044 272 €	1 044 272 €	0%
Ingénierie écologique	104 656 €	300 136 €	187%
SUBVENTION D'EXPLOITATION	**4 054 154 €**	**4 299 233 €**	6%
AUTRES PRODUITS		**51 635 €**	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**14 010 740 €**	**14 908 666 €**	6%
CHARGES			
ACHAT MARCHANDISES STOCKEES	**6 292 €**	**3 605 €**	-43%
VARIATION DE STOCK	**-43 006 €**	**14 828 €**	-134%
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	**2 691 430 €**	**2 444 904 €**	-9%
IMPOTS ET TAXES	**234 631 €**	**250 462 €**	7%
CHARGES DE PERSONNEL	**10 693 918 €**	**11 487 142 €**	7%
Salaires et Traitements	9 604 308 €	10 227 339 €	6%
Charges sociales	1 089 609 €	1 259 804 €	16%
AMORTISSEMENT ET PROVISION	**250 143 €**	**263 746 €**	5%
Dotation aux amortissement	235 251 €	217 136 €	-8%
Dotation pour risque et charges	14 892 €	46 611 €	213%
AUTRES CHARGES	**64 037 €**	**65 068 €**	2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**13 897 445 €**	**14 529 756 €**	5%

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

RESULTAT D'EXPLOITATION	**113 295 €**	**378 910 €**	234%
RESULTAT FINANCIER	**-92 €**		-100%
RESULTAT EXECEPTIONNEL	**-30 383 €**		-100%
PARTICIPATION DES SALRIES AUX RESULTAT	**0 €**	**0 €**	
IMPOT SUR LES BENEFICES	**0 €**	**26 713 €**	
RESULTAT NET	**82 820 €**	**352 197 €**	3125%

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le **chiffre d'Affaires** s'élève à **10 557 797 euros**.
- Le montant des **autres produits d'exploitation** s'élève à **4 350 869 euros**.
- Le montant **des achats de marchandises, des autres achats et charges externes** s'élève à euros **2 463 337 euros contre 2 654 716 euros lors du précédent exercice**.
- Le montant des **impôts et taxes** s'élève **250 462 euros contre à 234 631 euros pour 2023**.
- Le montant des **traitements et salaires** s'élève euros contre à **10 227 339 euros** en 2024.
- Le montant des **cotisations sociales et avantages sociaux** s'élève à euros **1 259 804 contre 1 089 609 euros en 2023**.
- Le montant **des dotations aux amortissements et provisions ainsi que les charges exceptionnelles** sur l'exploitation s'élève à **328 814 euros contre 314 180 euros en 2023**.
- **Les charges d'exploitation** de l'exercice ont atteint au total **14 529 756 euros contre 13 897 445 euros en 2023.**
- **Le résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à euros **378 910 € contre 113 295 euros au titre de l'exercice précèdent.**

Après prise en compte de **l'impôt sur la société** de **26 713 euros**, **le résultat de l'exercice** clos le 31 décembre 2024 se solde par **bénéfice de 352 197 euros contre un bénéfice de 82 820 euros au titre de l'exercice précédent.**

Au 31 décembre 2024, **le total du bilan de la Société s'élève à 5 921 587 euros contre 5 934 734 euros au titre de l'exercice précédent.**

La plaquette des comptes 2024 de la SPL EDDEN figure en Annexe n°2. Il convient de préciser que la plaquette des comptes 2024 applique la modernisation des états financiers obligatoire à compter du 01/01/2025. De ce fait afin de pourvoir faire l'analyse et l'évolution des éléments financiers 2024 aux exercices antérieurs, les données inscrits aux rapport de gestion on été retraitées sans tenir compte de la modernisation applicable en 2025.

- **Analyse détaillée des produits**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **10 557 797 €** issus des contrats passés avec le Département de la Réunion et d'autres communes actionnaires. On note une augmentation du chiffre d'affaires de **6%.**

En fin d'année 2021, l'ensemble des contrats de prestations intégrées déjà signés avec le Département de La Réunion ont été renouvelés pour une période de 3 ans. Le Département de La Réunion a aussi confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ».

En 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre », Le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles gérés par la SPL EDDEN. La SPL EDDEN réussi à atteindre cet objectif. Ainsi en 2024, le Département de la Réunion décide de prolonger cette mission et confie de nouvelles missions dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ».

Au cours de l'année 2023, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi de nouveaux contrats dans ce domaine ont été contractualisés avec le Département de la Réunion et ce se sont achevés au cours de l'année 2024.

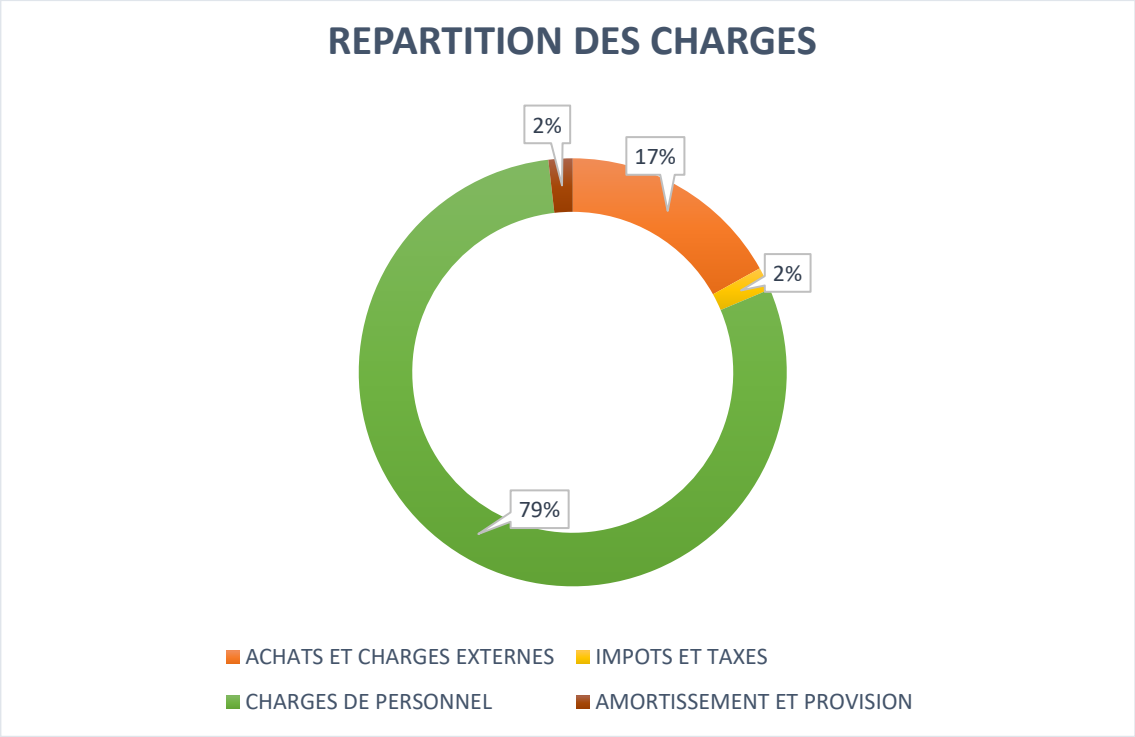
- **Analyse détaillée des charges**

L'ensemble des charges de fonctionnement représentent un montant global de **14 529 756 €,** avec en premier lieu, **77 %** de charge de personnel (charges sociales comprises) suivi du poste « achats et prestations externes » (**17 %** des charges) :

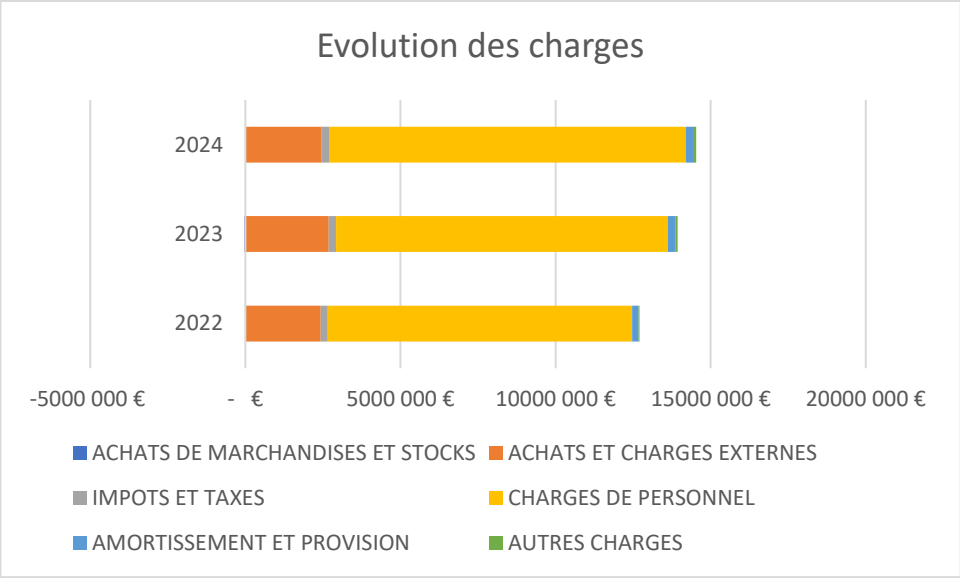
	2023	2024	Evolution	Répartition
ACHATS DE MARCHANDISES	**6 292 €**	**3 605 €**	**-43 %**	0 %
VARIATION DE STOCK	**- 43 006 €**	**14 828 €**	**-134 %**	0 %
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	**2 691 430 €**	**2 444 904 €**	**-9 %**	17 %
IMPOTS ET TAXES	**234 631 €**	**250 462 €**	**7 %**	2 %
CHARGES DE PERSONNEL	**10 693 918 €**	**11 487 142 €**	**7 %**	79 %
Salaires et Traitements	*9 604 308 €*	*10 227 339 €*	6 %	70 %
Charges sociales	*1 089 609 €*	*1 259 804 €*	16 %	9 %
AMORTISSEMENT ET PROVISION	**250 143 €**	**263 746 €**	**5 %**	2 %
Dotation aux amortissement	*235 251 €*	*217 136 €*	-8 %	1 %
Dotation provision pour risque	*14 892 €*	*46 611 €*	213 %	0 %
AUTRES CHARGES	**64 037 €**	**65 068 €**	**2 %**	0 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**13 897 445 €**	**14 529 756 €**	**5 %**	100 %

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE



Nous pouvons noter une augmentation globale de 5% des charges correspondant aux moyens mis en œuvre pour réaliser les nouvelles prestations confiées.



- **Charges du personnel : 11 487 142 €**

A sa création, la SPL EDDEN a repris l'ensemble du personnel environnement de la SPL Avenir Réunion et des associations GCEIP, ADIVEP et GLAIVE soit un total de 94 salariés. Entre 2019 et 2020 pour la réalisation des prestations conclues, la SPL EDDEN a embauché 180 PEC ainsi que l'ensemble du

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

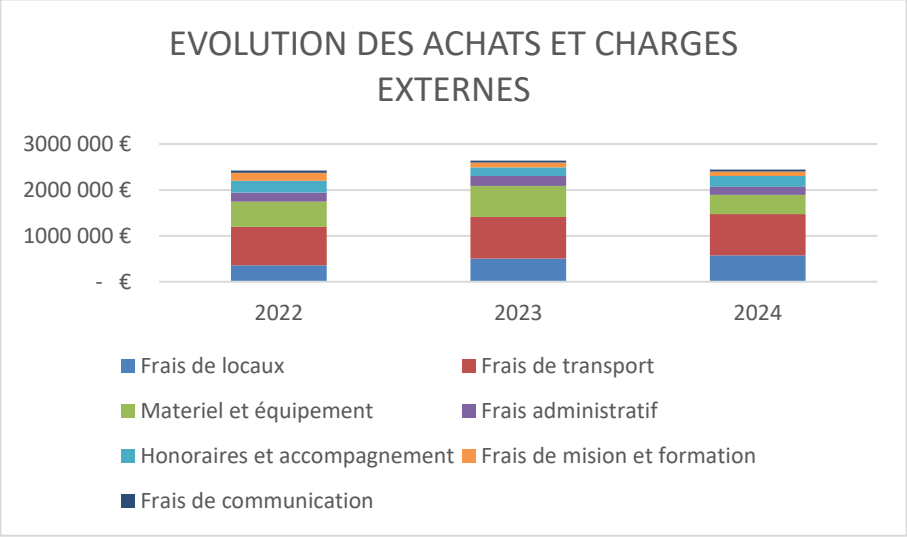
personnel encadrant et des services supports. Au cours de l'année 2021, 132 PEC supplémentaires ainsi que l'encadrement dédiés au Plan de Relance « Lutte-Antivectoriel » ont été recrutés. Depuis, la SPL EDDEN organise et optimise son plan de recrutement afin d'assurer les nouvelles missions confiées par ses actionnaires.

Les charges de personnel se composent ainsi de **10 227 339 €** de rémunérations brutes et de **1 259 804 €** de charges sociales patronales représentant un taux moyen de **16 %** de charges pour un effectif de **160** salariés permanents et **325** salariés en insertion au 31/12/2024. Il convient de préciser que les démarches de recrutement restent inachevées en 2024. En effet plusieurs postes restent à pourvoir.

Il convient aussi de noter que le taux de charges est faible car sur la base de son objet social dédié à l'environnement avec des missions d'enlèvement de déchets non-dangereux l'ensemble des rémunérations des salariés de la société a été traité au barème dit de compétitivité renforcée. Afin de lever le doute, la SPL EDDEN a interrogé par rescrit social la CGSS. Courant 2022, la CGSS a répondu positivement au bénéfice de l'exonération sociale de l'ensemble des activités de la SPL EDDEN sur le barème dit de compétitive renforcé. Ainsi la SPL EDDEN peut confirmer dans ses comptes cette avantage sociale.

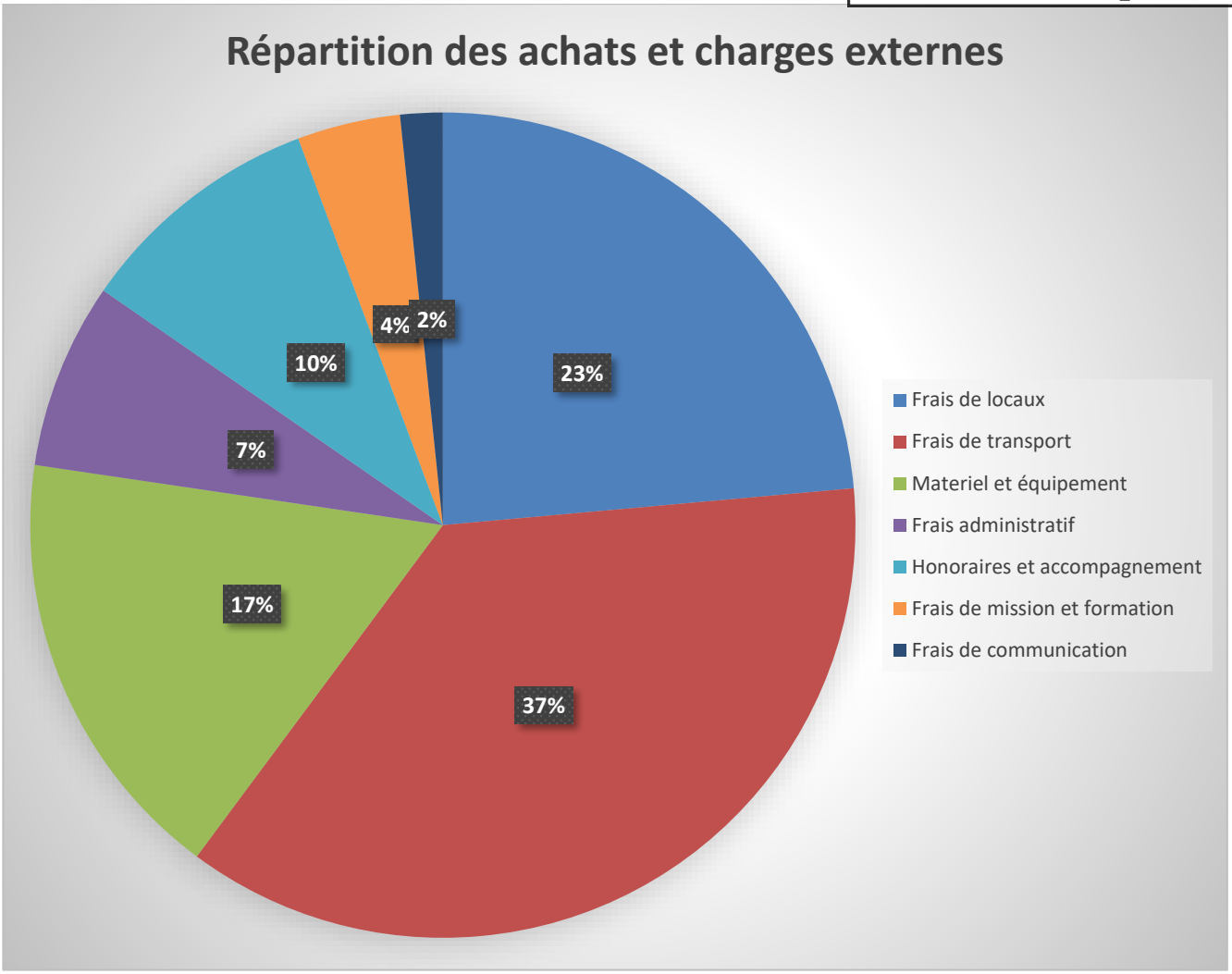
Dans le cadre de l'harmonisation sociale, les négociations avec les délégués syndicaux se sont achevées en fin d'année 2020 avec une application au 1er janvier 2021. L'instauration du dialogue sociale au sein de la société a permis de faire évoluer les rémunérations courant 2022. En 2023, lors des Négociation Annuelle Obligatoire, la direction de la SPL EDDEN a signé avec les partenaires sociaux un accord collectif cadrant les évolutions salariales sur 4 années. Les comptes 2024 intègrent les éléments financiers de nouveaux accords salariaux.

- **Achat et charges externes : 2 444 904 €**



Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE



On constate une baisse de **9%** de ces dépenses. Les dépenses principales constituent ainsi :

- les frais de transport pour un montant de **894 660 €** contre 904 068 € en 2023. On peut noter une stabilisation de ces dépenses avec une gestion optimisé de la flotte automobile.

- les frais d'outillage et d'équipements nécessaires aux activités opérationnelles pour un montant de **419 685 € contre 683 469 € en 2024 soit -39% d'économie** qui traduit la mise en place d'une organisation efficace des stocks et des moyens généraux.

- les frais de locaux pour un montant total de **576 383 €**. On peut noter une augmentation de **14%** correspondant aux révisions des loyers conformément à l'indexation des prix.

- les frais d'accompagnement, de mission et de formation pour un montant total de **414 910 €** correspondant à 17% des charges externe marque la volonté de la SPL EDDEN de développer les compétences et perfectionner ses équipes dans leurs activités.

Les autres charges d'un montant total de **218 821 €** représentent l'ensemble de moyens généraux déployés afin d'assurer l'organisation générale de la SPL EDDEN.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

En 2024, la SPL EDDEN a pu engager les dépenses de son budget de communication de l'entreprise pour un montant **de 40 581 €.**

- **Dotation aux amortissements : 217 136 €**

Les dotations d 'amortissement sont rattachées aux investissements faits pour assurer le développement des missions de la SPL EDDEN :

- Acquisition de matériel de transport
- Acquisition et développement de logiciels dédiés
- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique
- Acquisition d'équipements et outillages neufs

Il convient de noter une baisse significative de 8% des dotations aux amortissement qui traduit :

- Des efforts en recherche et développement que la SPL EDDEN mène en numérique permettant ainsi de réduire les couts d'investissement un numérique et logiciel de la société
- Le mise en place et l'organisation d'un service de maintenance et réparation permettant de retarder l'obsolescence de la flotte de matériels et d'outillages dédiée à l'activité.

Il convient de noter qu'une provision de **46 611 €** a été inscrite dans les comptes concernant les subventions PEC et les indemnités journalières maladie de la sécurité sociale et de la prévoyance antérieure non encore perçue à ce jour.

- **Impôts et taxes : 250 462 €**

Les dépenses d'impôts et taxes correspondent aux obligations fiscales et sociales de la SPL EDDEN.
Les taxes les plus conséquentes sont :

- Les obligations de versement pour la formation **(170 166 €)**
- La contribution à l'effort construction (**24 727 €)**
- La CVAE **(20 005 €)**
- La Taxe sur les véhicules de société (**20 131 €)**. On constate une forte augmentation de la taxe sur les véhicules due à un changement strict de règlementation.

- **Résultat d'exploitation de l'exercice**

En comptabilisant les charges et les produits précédemment explicités, la SPL EDDEN affiche un excèdent de **378 910 €** contre **113 294 €** en 2023.

- **Résultat net**

Après déduction de l'impôt sur la société d'un montant de **26 713 €** la SPL EDDEN affiche un bénéfice net de **352 197 €** contre **82 820 € en 2023.**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Les soldes intermédiaires de gestion

	2023	2024	Variation en %
REMUNERATIONS	**9 956 586 €**	**10 557 797 €**	6 %
Espaces Naturels Sensibles	2 253 003 €	2 421 811 €	7 %
Parcs et Jardins	2 238 930 €	2 238 930 €	0 %
Insertion	1 627 854 €	1 864 776 €	15 %
Lutte Antivectorielle	2 687 872 €	2 687 872 €	0 %
Pépinière	1 044 272 €	1 044 272 €	0 %
Ingénierie écologique	104 656 €	300 136 €	187 %
Achats marchandises	6 292 €	3 605 €	-43 %
Variation de stock	- 43 006 €	14 828 €	-134 %
Sous-traitance	11 770 €	38 977 €	231 %
MARGE GLOBALE	**9 981 530 €**	**10 500 388 €**	5 %
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 679 660 €	2 405 928 €	-10 %
VALEUR AJOUTEE	**7 301 870 €**	**8 094 460 €**	11 %
Impôts, taxes et verst assimilés	234 631 €	250 462 €	7 %
Subvention d'exploitation	1 871 €	1 871 €	0 %
Charges de personnel	10 693 918 €	11 487 142 €	7 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**- 3 624 808 €**	**- 3 641 274 €**	0 %
Autres produits et Reprises s/ charges et Transferts	4 052 283 €	4 348 998 €	7 %
Dot. Amortissements et provisions	250 143 €	263 746 €	5 %
Autres charges	64 037 €	65 068 €	2 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	**113 295 €**	**378 910 €**	234 %
RESULTAT FINANCIER	**- 92 €**		-100 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 30 383 €**	**- €**	-100 %
Impôts sur les sociétés et participation	**- €**	**26 713 €**	
RESULTAT NET	**82 820 €**	**352 197 €**	325 %
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**333 055 €**	**642 656 €**	93 %

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- **La Valeur ajoutée**

La Valeur ajoutée correspond à des ressources disponibles, à la richesse créée par l'activité, permettant de rémunérer les différents facteurs de production (sous forme de salaires, d'amortissement comptable, d'impôts).

La valeur ajoutée est le résultat formé du chiffre d'affaires de la SPL EDDEN diminué des charges liées aux consommations.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion indique une valeur ajoutée positive de **8 094 460 €** contre **7 301 870 €** en 2023.

- **L'Excédent Brut d'exploitation**

La valeur ajoutée, diminué des charges correspondant aux impôts et taxes et aux charges de personnel, indique l'Excèdent Brut d'Exploitation.

L'excèdent brut d'exploitation exprime la rentabilité économique de l'activité de la SPL EDDEN, qui est négatif de **– 3 641 274 €** contre **- 3 624 808 €** en 2023**.**

Cela signifie que seules les rémunérations encaissées ne suffisent pas à couvrir les charges liées à sa réalisation. En effet les subventions de l'état et du Département au titre de l'embauche de personnel PEC viennent couvrir l'Excédent Brut d'Exploitation.

- **La Capacité d'autofinancement**

L'excédent brut d'exploitation ajouté au résultat exceptionnel et autres produits et charges, indique la capacité d'autofinancement qui s'élève à **642 656 €** contre **333 055 €** en 2023**.**

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de la SPL EDDEN. Elle permet de financer son fonds de roulement.

On note une hausse significative **(93%)**.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		**- €**		**37 500 €**
Immobilisation incorporelle				
Concessions, brevets et droits assimilés	52 131 €	43 824 €	8 307 €	23 424 €
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Immobilisation corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	456 168 €	340 992 €	115 176 €	159 104 €
Autres immobilisations corporelles	609 871 €	427 756 €	182 115 €	220 245 €
Immobilisation financières				
Prêts	125 €		125 €	125 €
Autres immobilisations financières	58 865 €		58 865 €	57 418 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 177 160 €**	**812 572 €**	**364 588 €**	**460 316 €**
Stocks				
Matière première et autres approvisionnement	93 239 €		93 239 €	108 067 €
Fournisseurs acomptes s/commandes	7 594 €		7 594 €	42 323 €
Créance				
Clients et comptes rattachés	3 115 552 €		3 115 552 €	3 729 628 €
Personnel	296 029 €	5 109 €	290 920 €	465 465 €
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires, IS	33 876 €		33 876 €	212 847 €
Autres créances	10 017 €	46 611 €	- 36 594 €	32 515 €
Divers				
Disponibilités	2 003 436 €		2 003 436 €	837 295 €
Charges constatées d'avance	48 976 €		48 976 €	8 777 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**5 608 719 €**	**51 720 €**	**5 556 999 €**	**5 436 918 €**
TOTAL ACTIF	**6 785 879 €**	**864 292 €**	**5 921 587 €**	**5 934 734 €**

PASSIF	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital social ou individuel	1 450 000 €	1 450 000 €
Réserve légale	66 249 €	62 108 €
Autres réserves	1 258 717 €	1 180 038 €
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**352 197 €**	**82 820 €**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 127 163 €**	**2 774 966 €**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	629 897 €	1 114 666 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	449 520 €	407 901 €
Dettes fiscales et sociales	1 669 104 €	1 431 517 €

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Autres dettes	45 903 €	52 406 €
Produits constatés d'avance		153 279 €
TOTAL DETTES	**2 794 424 €**	**3 159 769 €**
TOTAL PASSIF	**5 921 587 €**	**5 934 734 €**

- **Analyse des comptes du bilan**

ACTIF		**PASSIF**	
Actif immobilisé	**1 177 160 €**	**Capitaux propre**	**3 991 455 €**
		Capital social appelé	1 450 000 €
		Réserves	1 324 966 €
		Report à nouveau	- €
Actif circulant	**3 605 283 €**	Résultat de l'exercice	352 197 €
Stocks	93 239 €	Subvention d'investissement	
Avances et acomptes versés	7 594 €	Amortissement et dépréciation	864 292 €
Créances d'exploitation	3 455 474 €		
Charges constatées d'avance	48 976 €	**Dette**	**2 794 424 €**
		Avances et acomptes reçus	629 897 €
		Dettes fournisseurs	449 520 €
		Dettes fiscales et sociales	1 669 104 €
		Autres dettes	45 903 €
Trésorerie	**2 003 436 €**	Produits constatés d'avance	- €
	6 785 879 €		**6 785 879 €**

Le Bilan fonctionnel ci-dessus présente le patrimoine détaillé de la SPL EDDEN

- **Capitaux propres/ capitaux permanents**

Le capital social de la SPL EDDEN, d'un montant de **1 450 000 €**, a été libéré à sa création pour un montant de **812 500 €**. Sur l'exercice 2020, 600 000 euros de capital complémentaire ont été libérés. Le capital restant non appelé d'un montant de 37 500 € a été soldé au cours de l'exercice 2024.

Le capital social a été augmenté du résultat excédentaire de l'exercice **352 197 €.**

Ainsi les capitaux propres de la SPL EDDEN s'élèvent à **3 991 455 €** au 31/12/2024.

- **Actif immobilisé**

L'actif immobilisé, qui s'élève à **1 177 160 €** est composé des actifs repris des entités transférées **(43 911 €)** ainsi que des investissements de la SPL EDDEN, pour un montant de **1 133 249 €,** comprenant **:**

- Acquisition de matériel de transport,
- Acquisition et développement de logiciels dédiés,

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

- Remise à niveau du matériel de bureau et du parc informatique,
- Acquisition d'équipements et outillages neufs.

- **Le fonds de roulement**

Les capitaux permanents diminués de l'actif immobilisé font ressortir des ressources permanentes correspondant à un fonds de roulement de **2 814 295 €** au 31/12/2024. Le fonds de roulement représente le degré d'équilibre de financement, il constitue la garantie de liquidité de la SPL EDDEN. Celui-ci positif traduit la bonne santé financière de la société qui dispose d'une marge de sécurité suffisante en termes de trésorerie.

- **Créances**

Les créances s'élèvent à **3 455 474 €** dont :

- **3 115 552 €** de créances sur la collectivité,
- **239 476 €** de subvention d'aide à l'embauche de PEC à recevoir,
- **80 577 €** au titre d'organismes sociaux et fiscaux

- **Dettes**

Les dettes se décomposent de la manière suivante :

- **629 897 €** d'avance sur les rémunérations des CPI,
- **449 520 €** de dettes fournisseurs,
- **1 669 104 €** de dettes sociales et fiscales,
- **41 620 €** d'autres dettes correspondant à la provision du montant alloué aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

- **Besoin en fonds de roulement**

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) permet à une entreprise de payer ses charges à tout moment. Les créances d'exploitations diminuées des dettes d'exploitation génèrent un besoin en fonds de roulement positif de **810 589 €.**

Il faut noter que le besoin en fonds de roulement des années précédentes étaient restés négatifs jusqu'à présent du fait des modalités de paiement des rémunérations avec le versement d'acompte permettent à la SPL EDDEN de dégager un Besoin en Fonds de Roulement négatif et de générer un flux positif de trésorerie.

On constate la dégradation du besoin en fonds de roulement du fait des délais de traitement des de paiement des factures de la SPL EDDEN par les donneurs d'ordre.

- **Trésorerie**

Le fonds de roulement (FR) diminué du besoin en fonds de roulement dégage une trésorerie positive de **2 003 436 €**.

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

L'étude du FR/BFR permet de constater que la SPL EDDEN respecte l'équilibre financier grâce à :

- Sa trésorerie positive ;
- Sa capacité à faire face à ses dettes circulantes à moins d'un an par son actif circulant composé essentiellement de créances liées à son exploitation.

Cependant cet équilibre financier reste fragile et doit être maitriser à long termes.

Etat des dettes et des créances

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jour (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	85					189	4					8
Montant total des factures concernées *(préciser : HT ou **TTC**)*	90 387	60 813	10 972		2 216	74 002	177 086	810 246	74 063	61 862		946 171
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : cf échéances s/ factures. ✠ Délais légaux						☐ Délais contractuels : *(préciser)* ✠ Délais légaux					

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

XIV. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

- **La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité** de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités

La rémunération des Conventions de Prestations Intégrées a été ajustée en fonction des nouvelles missions confiées à la SPL EDDEN :

- *CPI Lutte-antivectorielle et protection des personnes vulnérables* : Après 2 ans de déploiement de l'activité sur l'ensemble du territoire, le Département de la Réunion a confirmé par avenant les objectifs de réalisation de la SPL EDDEN à 4048 jours d'intervention annuel maximum à un prix unitaire de 664 € HT soit une rémunération annuelle totale de 2 688 000 € HT. En 2024, une programmation des interventions des équipes dédié à lutte antivectorielle a permis de maitriser les objectifs de réalisation fixés par le Département de la Réunion.
- *CPI Entretien des Parcs et Jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales* : La SPL EDDEN a pu optimiser son cadre d'intervention dans ce domaine. Ainsi en 2022, 3 sites d'intervention et des fréquences supplémentaires sur des sites déjà entretenus ont été réalisés sans actualisation de la rémunération annuelle. En 2024, 98 sites départementaux ont été confiés à la SPL EDDEN pour une rémunération annuelle de 2 238 930 € HT.

- *CPI Entretien, protection et valorisation des Espaces Naturels et Sensibles* : un programme d'action élargie a été confié à la SPL EDDEN. En 2024, avec la mise en œuvre des moyens humain et matériel pour la gestion des sites confiés, la SPL EDDEN a achevé le programme d'action confié ainsi que les actions inachevées en 2023 contre une rémunération de 2 248 369 € HT.
- *CPI Pépinière : La* SPL EDDEN dans le cadre d'un CPI expérimental a démarré en 2022 les nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ». L'année 2022 a été une année de démarrage avec des résultats de gestion et de production encourageant. En 2024 La SPL EDDEN a confirmé ses compétences dans ce domaine. L'objectif de production fixé par le Département de la Réunion de 140 000 plants produits a été ainsi réalisé en contrepartie d'une rémunération d 1 044 272 €.
- *CPI Plantation de 100 000 plants par an dans les ENS et Suivi des actions dans le cadre « Plan 1 Million d'Arbre » :* Au cours de l'exercice 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre », Le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles. La SPL EDDEN a atteint l'objectif de plantation des 50 000 arbres. Ainsi en 2024, le Département de la Réunion décide de prolonger cette mission et confie de nouvelles

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

missions dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ». La SPL EDDEN voit ainsi son chiffre d'affaires augmenter de 293 082 €.

- *CPI Insertion de bénéficiaires de contrats aidés* : La mission principale est l'embauche et la gestion de 335 PEC dédiés aux activités cités précédemment. En complément la SPL EDDEN assure aussi le suivi socioprofessionnel de 114 PEC ONF. En cours d'année 2024, la SPL EDDEN a réalisé des missions d'ingénierie d'insertion et d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre de la mise en œuvre de l'ACI expérimental du Maïdo. Au cours de l'exercice 2023, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi de nouveaux contrats dans ce domaine ont été contractualisés avec le Département de la Réunion pour une rémunération attribuée en 2024 de 468 230 € HT :
 - *CPI développer les compétences de bases en situation de travail « et apprendre à se débrouiller »* qui propose des prestations d'ingénierie et de parcours de formation
 - *CPI Package insertion logement* qui permet d'offrir au PEC une immersion professionnelle performante.
 - *CPI Expérimentation France Travail – Redynamisation et découverte des métiers* qui inscrit la SPL EDDEN comme un acteur du dispositif « France Travail » mis en expérimentation par l'Etat sur le territoire réunionnais.

En 2023, un de ses autres actionnaire, la Commune du Tampon a confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions dans le cadre de deux contrats de prestations intégrées qui se sont achevées en 2024 :

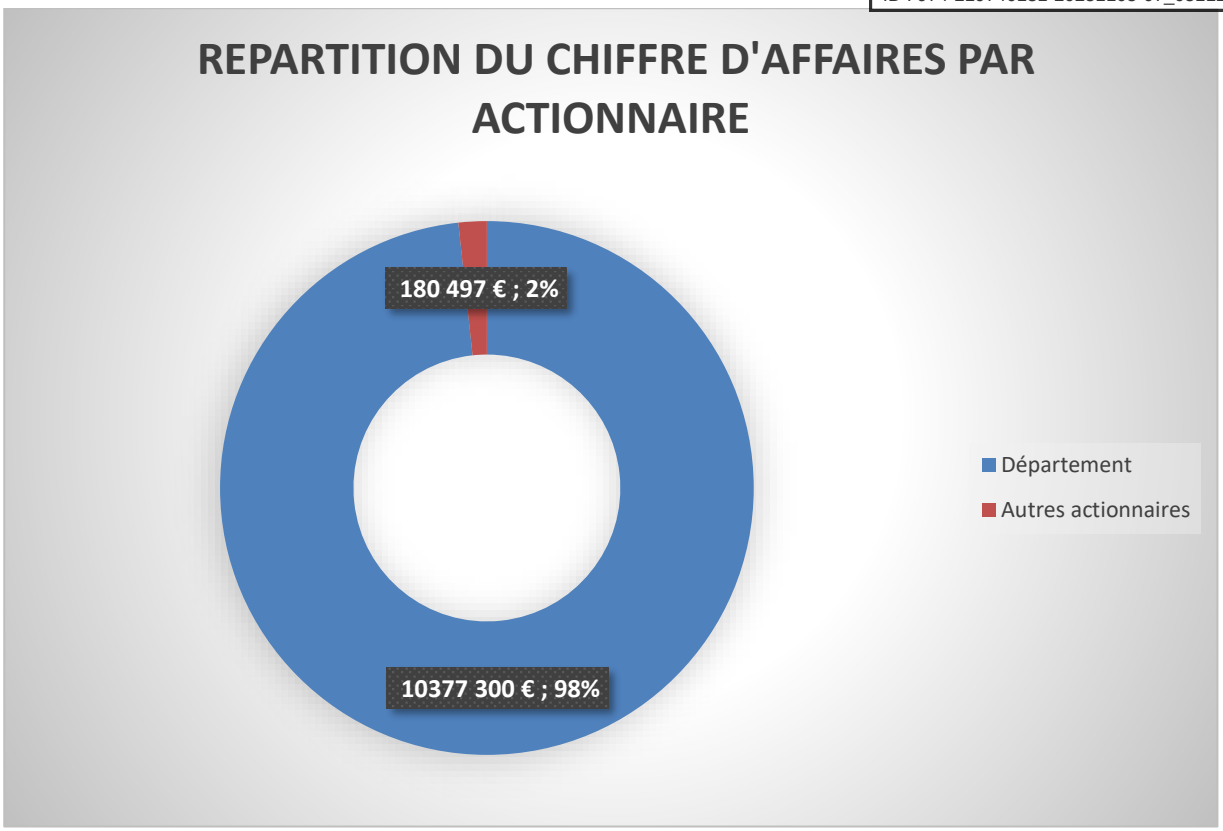
- *CPI Parc des Palmiers :* des missions d'appui technique pour un durée de 3 ans et un montant total de 126 925 HT.
- *CPI "Projet ENDEMIEL" Récolte et Transmission diaspores :* mission de récolte de diaspores de plantes indigènes pour une durée de 2 ans et une rémunération totale de 70 550€.

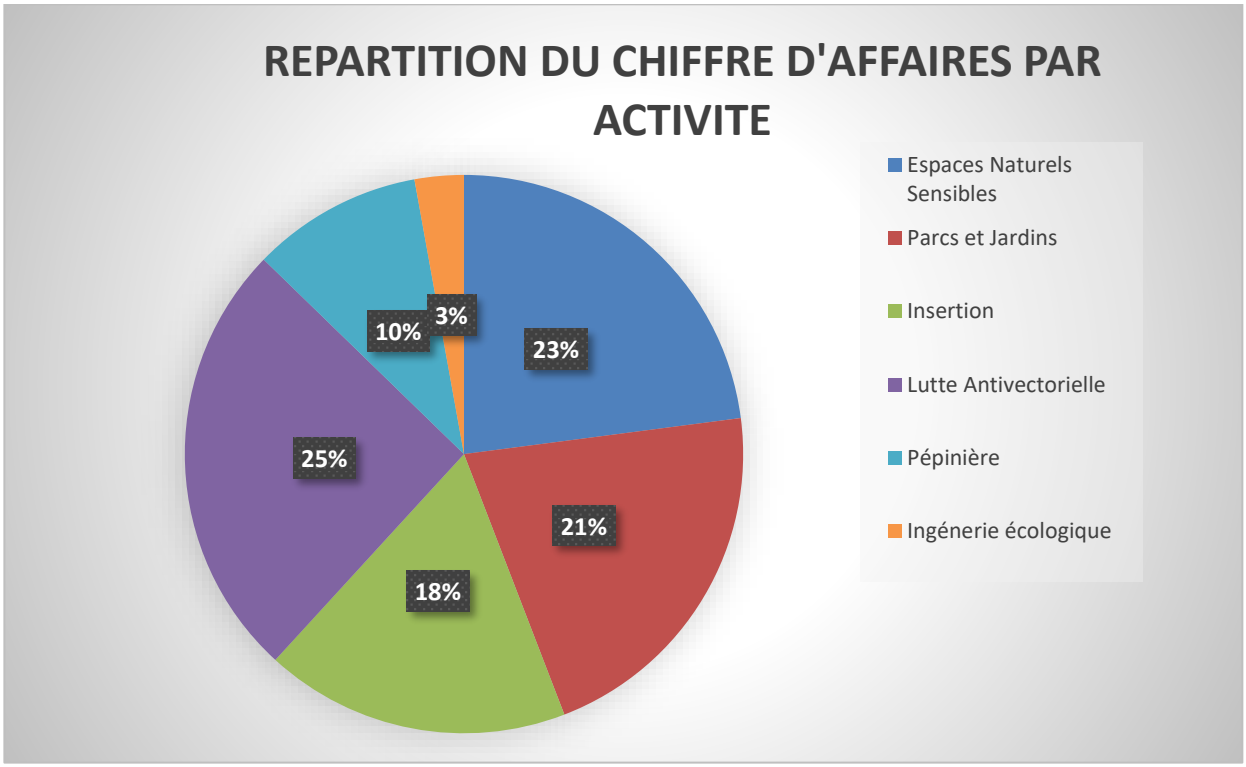
En 2024, la SPL EDDEN développe ses compétences en matière d'ingénierie écologique. Ainsi trois de ses autres actionnaires, la CIVIS, la Commune des Avirons et la Commune de Saint Pierre confient à la SPL EDDEN de nouvelles missions dans le domaine permettant ainsi à la SPL EDDEN de compléter et diversifier son chiffre d'affaires.

L'évolution et la répartition du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

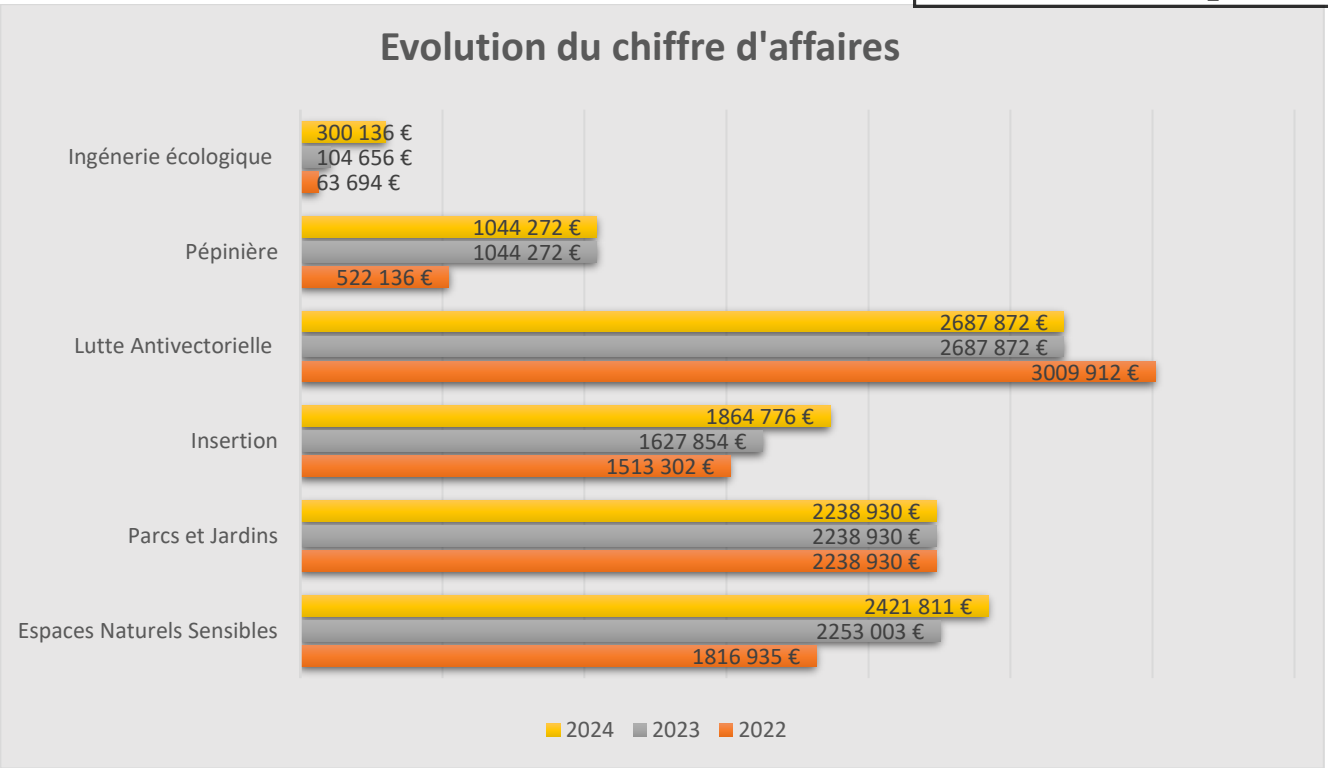
Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE





Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE



La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **10 557 797 €** issus des contrats passés avec le Département de la Réunion et d'autres actionnaire dont la CIVIS, la Commune du Tampon, des Avirons et de Saint Pierre. On note une augmentation du chiffre d'affaires de **6%.**

En fin d'année 2021, l'ensemble des contrats de prestations intégrées déjà signés avec le Département de La Réunion ont été renouvelés pour une période de 3 ans. Le Département de La Réunion a aussi confié à la SPL EDDEN de nouvelles missions de récolte et de production d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ». En 2023, afin de compléter son plan stratégique dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre », Le Département de la Réunion a attribué une nouvelle mission de plantation de 50 000 arbres dans des Espaces Naturels Sensibles gérés par la SPL EDDEN. Ainsi en 2024, le Département de la Réunion décide de prolonger cette mission et confie de nouvelles missions dans le cadre du « Plan 1 Million d'Arbre ». La SPL EDDEN voit ainsi son chiffre d'affaires augmenter de **293 082 €.**

En 2024 la SPL EDDEN confirme ses compétences en ingénierie écologique en offrant des prestations en la matière pour d'autre actionnaire que le Département de La Réunion.

Au cours de l'exercice, la SPL EDDEN a aussi développé son ingénierie et ses prestations en matière d'insertion et de formation. Ainsi de nouveaux contrats dans ce domaine ont été contractualisés avec le Département de la Réunion.

La productivité des équipes et la maîtrise des dépenses de structure permet d'atteindre le résultat comptable positif de **352 197 €.**
Le niveau de rémunération généré par ces opérations au titre de **2024** se situe à **10 557 797 €** sur un prévisionnel de **10 227 766 €.**

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Le Bilan 2024 de l'Activité opérationnelle de l'ensemble des Contrats de Prestations Intégrées se trouve en Annexe n°1.

Ces rémunérations ont été complétées par les subventions d'exploitation pour un montant de **4 299 233 €,** correspondant à la subvention de l'Etat et du Département pour l'aide à l'embauche de PEC.

Les autres produits d'un montant de **51 635 €** correspondent principalement à :

- des transferts de charges neutralisant des charges d'exploitation (**36 743 €**)
- des reprises sur provision d'exploitations (**14 892 €**).

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

ANNEXE N°1

Bilan de l'activité opérationnelle des Contrats de Prestations Intégrées de la SPL EDDEN

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

ANNEXE N°2

Les comptes annuels

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature des Mandataires
Rapport Annuel 2024

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame Béatrice SIGISMEAU

Monsieur Augustin CAZAL

Madame Camille CLAIN

Monsieur Virgile KICHENIN

Madame Adèle ODON

Madame Sidoleine PAPAYA

Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA

Madame Valérie PAYET

Madame Louise SIMBAYE

Monsieur René SOTACA

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature des Mandataires
Rapport Annuel 2024

La CIVIS

Madame Juliana M'DOIHOMA

Monsieur Stephano DIJOUX

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Madame Marie-Annick ANDAMAYE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

Monsieur Jean-Denis NAZE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DU TAMPON

Monsieur Jean-Pierre THERINCOURT

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DES AVIRONS

Madame Sarah SALAH-ALY

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX

Monsieur Jean-Louis RIVIERE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE SAINT-LEU

Madame Marjorie LENCLUME

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Madame Dominique AMAZINGOI-RIVIERE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Monsieur Patrick VAYABOURY

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE SALAZIE

Monsieur Vincent ELISABETH

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DES AVIRONS

Monsieur Pierrot CANTINA

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149

Envoyé en préfecture le 12/11/2025
Reçu en préfecture le 12/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 974-219740131-20251105-07_05112025-DE

Signature du Mandataire
Rapport Annuel 2024

LA COMMUNE DE PETITE ILE

Monsieur Christophe LAVERGNE

Publié le : 13/11/2025 12:17 (Asia/Dubai)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/44149